

# DOMAINE DE CHEZ BARRE

Dossier de demande  
d'autorisation environnementale  
pour l'exploitation d'installations  
de stockage d'alcools de bouche

à BELLEVIGNE (16)

## PARTIE N° 1 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Destinataires	Société	Email	Téléphone
M.RIVIERE	DOMAINE DE CHEZ BARRE	chez.barré@gmail.com	06 62 59 96 61

Numéro de version	Établie par	Vérifié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	M.RIVIERE	4 août 2022

ENVIRONNEMENT XO SAS  
N° SIRET : 830 339 636 000 29  
59 av Beaupréau local n° 5  
17390 La TREMBLADE  
Tél. : 06 63 55 85 22  
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



## Table des matières

<b>1. LE DEMANDEUR</b>	<b>7</b>
1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	7
1.2 DONNÉES SUR LE SITE	7
1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION	7
1.4 PÉRIMÈTRE ICPE	8
<b>2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE</b>	<b>9</b>
<b>3. OBJET DU DOSSIER</b>	<b>9</b>
<b>4. CADRE RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>9</b>
<b>5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXISTANTES</b>	<b>10</b>
5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS EXISTANTES	10
5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES	10
<b>6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENT PROJÉTÉS</b>	<b>10</b>
6.1 INSTALLATIONS PROJÉTÉES	10
6.2 EMLACEMENT DES INSTALLATIONS	11
6.3 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS — UTILITÉS	12
6.4 DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION ET DE PROTECTION	13
6.4.1 MOYENS EN EAU	13
6.4.2 ROBINETS D'INCENDIE ARMES	13
6.4.3 EXTINCTEURS	13
6.4.4 COLLECTE DES ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS	13
6.4.5 DISPOSITIFS DE DÉSENFUMAGE	14
6.4.6 PROTECTION Foudre	14
6.4.7 PLAN D'OPÉRATION INTERNE	14
6.4.8 SECOURS AUX BLESSÉS	14
6.5 FLUX MATIÈRES	15
6.6 DÉCHETS	15
6.7 CONSOMMATIONS	15
<b>7. CLASSEMENT PROJÉTÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS</b>	<b>15</b>
<b>8. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES</b>	<b>17</b>
<b>9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES</b>	<b>18</b>
<b>10. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJÉT SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>19</b>
10.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX	19
10.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJÉT ET DES MESURES PRÉVUES	22
10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	24
<b>11. ÉTUDE DE DANGERS</b>	<b>25</b>
11.1 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	25
11.2 POTENTIELS DE DANGERS	25
11.3 SÉLECTION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX	25
11.4 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES	26
11.4.1 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES	26
11.4.2 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE	26
11.4.3 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION	27
11.4.4 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE	27
11.4.5 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION	27
11.4.6 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION	28
11.4.7 MOYENS DE LUTTE EXTERNE	28
11.5 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT	28
11.6 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES	28
11.7 ÉLÉMENTS RELATIFS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION	29
11.8 TRACES DES PÉRIMÈTRES D'EFFETS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX	33
11.8.1 EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME AVEC TENUE DES MURS	33
11.8.2 EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME AVEC EFFONDREMENT DES MURS	42

11.8.3	EFFETS THERMIQUES DOMINOS SUR LES STRUCTURES AVEC TENUE DES MURS .....	50
11.8.4	EFFETS THERMIQUES DOMINOS SUR LES STRUCTURES AVEC EFFONDREMENT DES MURS.....	59
11.8.5	EFFETS DE SURPRESSION AVEC TENUE DES MURS.....	67
11.8.6	EFFETS DE SURPRESSION AVEC EFFONDREMENT DES MURS .....	74
11.8.7	EFFETS DE PRESSURISATION AVEC TENUE DES MURS .....	78
11.8.8	EFFETS DE PRESSURISATION AVEC EFFONDREMENT DES MURS .....	82
<b>12.</b>	<b>LISTE DES INTERVENANTS .....</b>	<b>86</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site.....	8
Figure 2 : Localisation communale.....	8
Figure 3 : Périmètre ICPE .....	9
Figure 4 : Rayon d'affichage.....	17
Figure 5 : Approche nœud papillon .....	30
Figure 6 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets à hauteur d'homme.....	33
Figure 7 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets à hauteur d'homme.....	34
Figure 8 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme .....	35
Figure 9 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets à hauteur d'homme.....	36
Figure 10 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets à hauteur d'homme.....	37
Figure 11 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme .....	38
Figure 12 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 — effets à hauteur d'homme.....	39
Figure 13 : Phénomène B1 — incendie de la distillerie – effets à hauteur d'homme .....	40
Figure 14 : Phénomène A6 — incendie de la distillerie et du chai de distillation – effets à hauteur d'homme .....	41
Figure 15 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets à hauteur d'homme.....	42
Figure 16 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets à hauteur d'homme.....	43
Figure 17 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme .....	44
Figure 18 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets à hauteur d'homme.....	45
Figure 19 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets à hauteur d'homme.....	46
Figure 20 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme.....	47
Figure 21 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 — effets à hauteur d'homme.....	48
Figure 22 : Phénomène A6 — incendie de la distillerie et du chai de distillation – effets à hauteur d'homme .....	49
Figure 23 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets dominos .....	50
Figure 24 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets dominos .....	51
Figure 25 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets dominos .....	52
Figure 26 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets dominos .....	53
Figure 27 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets dominos .....	54
Figure 28 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets dominos....	55
Figure 29 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 et de la réserve climatique — effets dominos....	56
Figure 30 : Phénomène B1 — incendie de la distillerie – effets dominos .....	57
Figure 31 : Phénomène A6 — incendie de la distillerie et du chai de distillation – effets dominos .....	58
Figure 32 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets dominos .....	59
Figure 33 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets dominos .....	60
Figure 34 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets dominos .....	61
Figure 35 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets dominos .....	62
Figure 36 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets dominos .....	63
Figure 37 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets dominos....	64
Figure 38 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 et de la réserve climatique — effets dominos....	65
Figure 39 : Phénomène A6 — incendie de la distillerie et du chai de distillation – effets dominos .....	66

Figure 40 : Phénomène C1 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 1 .....	67
Figure 41 : Phénomène C2 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 2 .....	68
Figure 42 : Phénomène C3 — explosion de bacs atmosphériques dans la réserve climatique .....	69
Figure 43 : Phénomène C4 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai de distillation .....	70
Figure 44 : Phénomène E1 — explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne – chai n° 1 .....	71
Figure 45 : Phénomène E2 — explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne – chai n° 5 .....	72
Figure 46 : Phénomène E3 — explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne – distillerie .....	73
Figure 47 : Phénomène C1 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 1 .....	74
Figure 48 : Phénomène C2 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 2 .....	75
Figure 49 : Phénomène C3 — explosion de bacs atmosphériques dans la réserve climatique .....	76
Figure 50 : Phénomène C4 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai de distillation .....	77
Figure 51 : Phénomène D1 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai n° 1 .....	78
Figure 52 : Phénomène D2 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai n° 2 .....	79
Figure 53 : Phénomène D3 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — réserve climatique .....	80
Figure 54 : Phénomène D4 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai de distillation .....	81
Figure 55 : Phénomène D1 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai n° 1 .....	82
Figure 56 : Phénomène D2 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai n° 2 .....	83
Figure 57 : Phénomène D3 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — réserve climatique .....	84
Figure 58 : Phénomène D4 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai de distillation .....	85

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Informations générales .....	7
Tableau 2 : Données sur le site .....	7
Tableau 3 : Coordonnées géographiques .....	7
Tableau 4 : Emplacement des installations .....	11
Tableau 5 : Surfaces d'exutoires existantes et projetées .....	14
Tableau 6 : Niveau de protection contre les effets directs et indirects .....	14
Tableau 7 : Stocks et flux de matières projetés .....	15
Tableau 8 : Estimation des quantités de déchets projetées .....	15
Tableau 9 : Consommations .....	15
Tableau 10 : Classement ICPE projeté du site .....	16
Tableau 11 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau .....	16
Tableau 12 : Application de la règle de cumul au site .....	17
Tableau 13 : CA et CAF de la société .....	17
Tableau 14 : Synthèse des coûts associés au projet .....	18
Tableau 15 : Synthèse de la sensibilité des milieux .....	22
Tableau 16 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels .....	24
Tableau 17 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers .....	25
Tableau 18 : Phénomènes dangereux retenus .....	26
Tableau 19 : Échelle de cotation de la gravité pour l'étude détaillée des risques .....	29
Tableau 20 : Classes de probabilité selon l'arrêté du 29 septembre 2005 .....	29
Tableau 21 : Échelle de classe de fréquence utilisée par l'INERIS pour les EI .....	31

---

Tableau 22 : Correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence.....	31
Tableau 23 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR .....	32
Tableau 24 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR.....	32

---

## 1. LE DEMANDEUR

### 1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Dénomination sociale	GFA DU DOMAINE DE CHEZ BARRE
N° identification RCS	Angoulême D 341 031 052
SIRET	341 031 052 00010
Date d'immatriculation	24/09/1987
Date d'enregistrement à l'INSEE	01/01/1968
Forme juridique	Groupement Foncier Agricole (GFA)
Capital social	221 875 €
Adresse du siège	11 LD CHEZ BARRE — MALAVILLE 16120 BELLEVIGNE
Activités principales/Code APE	Location de terrains et d'autres biens immobiliers (6820B)
Dirigeant	Mme Marie HENNESSY

Tableau 1 : Informations générales

### 1.2 DONNÉES SUR LE SITE

Adresse du site	11 LD CHEZ BARRE MALAVILLE 16120 BELLEVIGNE
Effectifs prévus sur le site	5 personnes
Horaires de fonctionnement Administration Exploitation	8 h – 12 h et 14 h – 17 h 8 h – 12 h et 14 h – 17 h 24 h/24 de novembre à fin mars
Nombre de jours travaillés	220 jours par an

Tableau 2 : Données sur le site

### 1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site du projet du DOMAINE DE CHEZ BARRE, objet du présent dossier, est localisé au lieu-dit « CHEZ BARRE » à MALAVILLE, au sud de la commune de BELLEVIGNE.

La commune de BELLEVIGNE est située dans l'ouest du département de la CHARENTE, à 5 km au sud de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE et à 20 km au sud-ouest d'ANGOULÊME.

L'accès au site se fait par l'ouest par la D152.

La commune de BELLEVIGNE a été créée le 01/01/2017 à la suite du regroupement des communes d'ÉRAVILLE, MALAVILLE, NONAVILLE, TOUZAC et VIVILLE.

Compte tenu de ce changement administratif récent, certains chapitres de cette étude présentent les données de la commune de MALAVILLE.

Le tableau suivant regroupe les coordonnées du site.

Référentiel	WGS84 (°)	Lambert II étendue (m)	Lambert 93	GPS
X	-0,0836	411 049,05	459 495,42	0° 05'00, 9"O
Y	45,558 0	2 064 868,44	6 500 085,94	45° 33'29,0" N
Z		105 m NGF		

Tableau 3 : Coordonnées géographiques





Figure 1 : Localisation du site

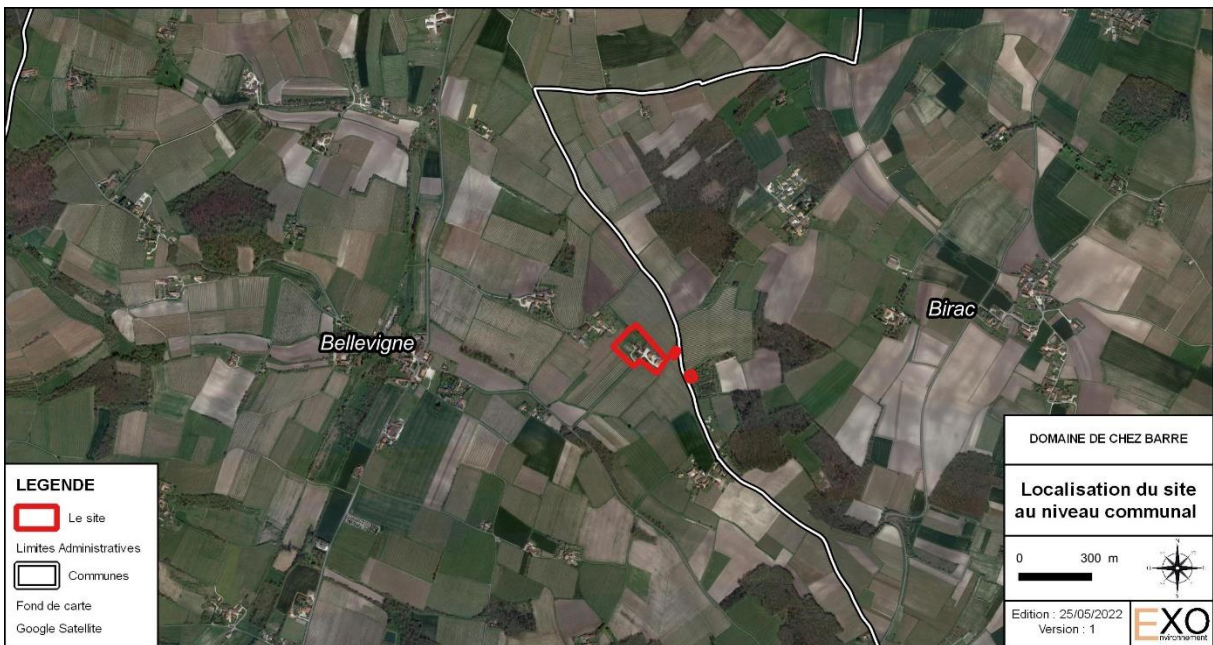
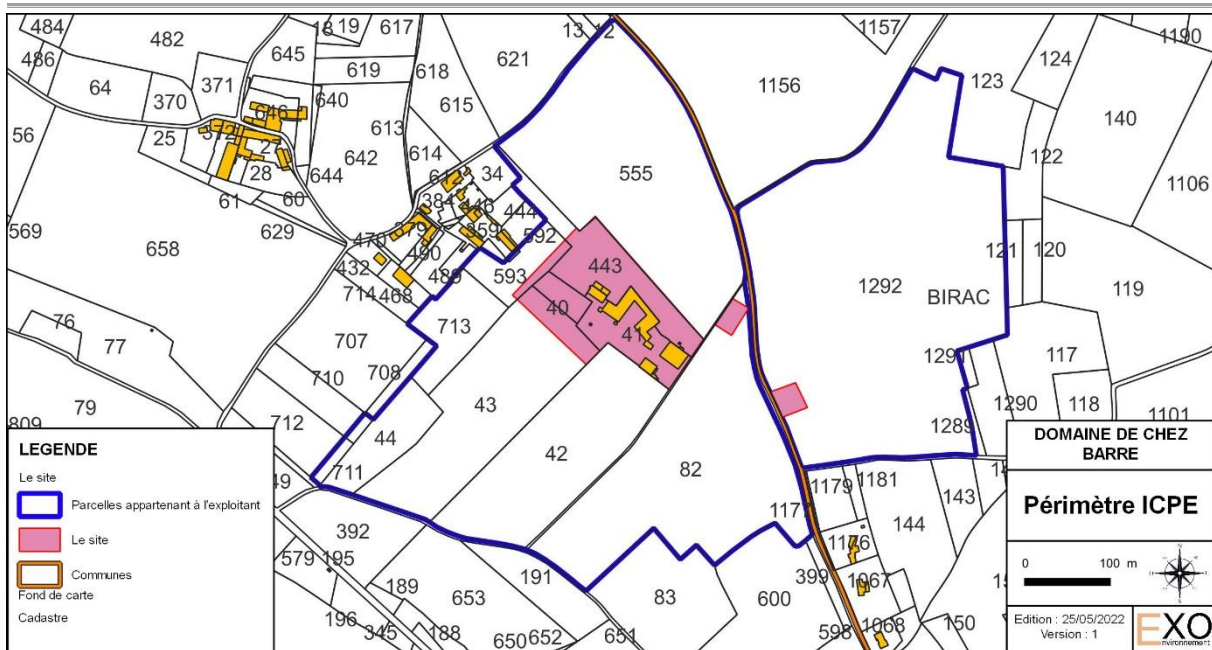


Figure 2 : Localisation communale

## 1.4 PÉRIMÈTRE ICPE

Le périmètre ICPE projeté est présenté ci-dessous. Les installations occupent environ 2,4 ha. Les parcelles environnantes appartiennent également à l'exploitant.





Source : cadastre.gouv.fr

Figure 3 : Périmètre ICPE

## 2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

L'organigramme actuel de la société se décompose comme suit :

- Mme Marie HENNESSY — gérante ;
- M. Dominique RIVIÈRE — régisseur ;
- M. Daniel DELINEAU — chef d'exploitation, responsable sécurité ;
- Mme Véronique DELINEAU — ouvrière agricole qualifiée ;
- M. Willfried RENAUD — ouvrier agricole ;
- M. Antoine LECOLTER — ouvrier agricole.

## 3. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation de capacités de stockage d'alcools du site de production de cognac de la société DOMAINE DE CHEZ BARRE sur la commune de BELLEVIGNE.

Les capacités de stockage d'alcools de l'entreprise augmenteront de 499 m<sup>3</sup> à 1040,1 m<sup>3</sup>.

Ce document constitue le résumé non technique de cette étude. Il regroupe un résumé des différentes autres parties du dossier.

## 4. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les installations classées visées à l'article L511-1 du Code de l'Environnement sont définies dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) établie par décret en Conseil d'État.

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de cette nomenclature des Installations Classées.

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales pour les projets soumis à la réglementation des ICPE et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été fusionnées au sein de l'autorisation environnementale unique.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumises à cette nouvelle procédure d'autorisation environnementale unique.

Cette réforme permet de renforcer la phase amont de la demande d'autorisation pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet, notamment à travers d'échanges en amont du dépôt. Les porteurs de projet peuvent désormais solliciter de l'administration soit des échanges (entretien, réunion, etc.) soit un « certificat de projet » qui identifie les régimes et procédures dont relève le projet, précise le contenu attendu du dossier et surtout, peut fixer en accord avec le porteur du projet un calendrier d'instruction dérogatoire aux délais légaux, s'il y a accord entre le pétitionnaire et l'administration.

L'instruction de la demande d'autorisation environnementale est prévue en 3 phases :

- une phase d'examen de 4 mois ;
- une phase d'enquête publique de 3 mois ;
- une phase de décision de 2 mois éventuellement prorogeable.

Le passage en CODERST n'est plus systématique, il est laissé à l'appréciation du préfet.

À noter que l'autorisation environnementale ne vaut pas autorisation d'urbanisme. L'autorisation d'urbanisme peut être délivrée avant l'autorisation environnementale, mais elle ne peut être exécutée qu'après la délivrance de l'autorisation environnementale.

## 5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXISTANTES

### 5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS EXISTANTES

Le site est conçu pour une activité de bouilleur de cru, ce qui implique des installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcool et d'expédition de produits finis (alcools).

L'entreprise bénéficie d'un arrêté préfectoral daté du 16 décembre 2019 obtenue en vue de l'augmentation de ses capacités de distillation.

### 5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Les principales installations existantes sont les suivantes :

- un local de distillation de 75,6 m<sup>2</sup> comportant 2 alambics de 17,5 hl de charge chacun et 1 de 20 hl. Les brûleurs des alambics de 17,5 hl sont accessibles via un couloir technique de 29,96 m<sup>2</sup> ;
- un local distillateurs de 11,82 m<sup>2</sup> ;
- un chai de distillation de 285,93 m<sup>2</sup> et d'une QSP de 14,8 m<sup>3</sup> ;
- 3 cuves de gaz de 1,65 t ;
- un local de 77,82 m<sup>2</sup> servant au stockage des produits phytosanitaires et du groupe surpresseur ;
- 4 chais de stockage d'alcools, dont 3 chais de vieillissement et 1 réserve climatique ;
- de la cuverie vin extérieure.

## 6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENT PROJÉTÉS

### 6.1 INSTALLATIONS PROJÉTÉES

L'entreprise projette :

- la construction d'un chai d'une surface de 299,81 m<sup>2</sup> et d'une QSP de 408 m<sup>3</sup> ;
- l'augmentation à 408 m<sup>3</sup> de la QSP du chai de vieillissement n° 1 ;
- la création d'un réseau de gestion des eaux pluviales pour les parcelles impactées par le projet avec :
  - l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales issues de l'aire de dépôtage du chai n° 1 ;

- la création d'un fossé périphérique pour déconnecter les parcelles du bassin versant amont ;
- la création d'un bassin de 620 m<sup>3</sup> regroupant une partie bassin de rétention des eaux pluviales de 350 m<sup>3</sup> possédant un débit de fuite régulé de 2 l/s et une partie réserve incendie étanche de 270 m<sup>3</sup>. Un repère de niveau permettra de s'assurer de la disponibilité des 270 m<sup>3</sup> en permanence.

Les autres installations du site ne seront pas modifiées.

## 6.2 EMLACEMENT DES INSTALLATIONS

Le tableau suivant regroupe les emplacements des installations de la société.

Référence	Commune	Adresse	Surface des parcelles	Surface dans le site	Installations projetées	Propriétaire
000 B 40	BELLEVIGNE	Chez BARRE 16120 BELLEVIGNE	1 867 m <sup>2</sup>	1 867 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voirie calcaire</li> <li>• Bassin de rétention de 30 m<sup>3</sup></li> </ul>	GFA DU DOMAINE DE CHEZ BARRE
000 B 41	BELLEVIGNE	11B et 11C Chez BARRE 16120 BELLEVIGNE	7 545 m <sup>2</sup>	7 545 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chai n° 5 — Stockage en fûts</li> <li>• Cuve enterrée de 30 m<sup>3</sup></li> <li>• Aire de dépotage</li> <li>• Maison d'habitation</li> <li>• 4 Granges</li> <li>• Chai n° 8 — Stockage fûts</li> <li>• Aire de chargement déchargement avec rampe</li> <li>• Atelier</li> <li>• Grange pour les tracteurs</li> <li>• Local pour les ouvriers</li> <li>• Local de distillation avec rampe</li> <li>• Voirie calcaire</li> <li>• Hangar tracteur et matériel</li> <li>• Poulailier</li> <li>• Sanitaires</li> <li>• Espaces verts</li> <li>• 2 cuves enterrées de 70 m<sup>3</sup></li> <li>• Diverses cuves d'eau</li> <li>• Aire de lavage</li> <li>• Noue d'infiltration</li> </ul>	
000 B 42	BELLEVIGNE	Chez BARRE 16120 BELLEVIGNE	28 650 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> <li>• Route goudronnée</li> </ul>	
000 B 43	BELLEVIGNE	Chez BARRE 16120 BELLEVIGNE	30 275 m <sup>2</sup>	2 800 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> <li>• Route goudronnée</li> <li>• Réserve incendie et bassin de gestion des eaux pluviales</li> </ul>	
000 B 44	BELLEVIGNE	Chez BARRE 16120 BELLEVIGNE	7 770 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> </ul>	
000 B 82	BELLEVIGNE	LES GRANDS CHAMPS 16120 BELLEVIGNE	50 290 m <sup>2</sup>	805 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> <li>• Voie d'accès goudronnée</li> <li>• Réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> avec une aire de pompage</li> </ul>	
000 B 443	BELLEVIGNE	Chez BARRE 16120 BELLEVIGNE	11 040 m <sup>2</sup>	9000 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chai climatique 3</li> <li>• Chais de vieillissement n° 1 et n°2</li> <li>• Stockage matériel</li> <li>• Cuves toutes eaux enterrées 2 m<sup>3</sup></li> <li>• Nouveau chai d'alcools</li> <li>• Aire de dépotage</li> <li>• Voirie calcaire</li> <li>• Espaces verts</li> </ul>	
000 B 555	BELLEVIGNE	Chez BARRE 16120 BELLEVIGNE	52 457 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> </ul>	
000 B 589	BELLEVIGNE	Chez CHARBONNIER 16120 BELLEVIGNE	67 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces verts</li> </ul>	
000 B 593	BELLEVIGNE	Chez CHARBONNIER 16120 BELLEVIGNE	5 677 m <sup>2</sup>	930 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> <li>• Voirie calcaire</li> </ul>	
000 B 709	BELLEVIGNE	LA CROIX 16120 BELLEVIGNE	477 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> </ul>	
000 B 711	BELLEVIGNE	LA CROIX 16120 BELLEVIGNE	861 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> </ul>	
000 B 713	BELLEVIGNE	LA CROIX 16120 BELLEVIGNE	8 238 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vignes</li> </ul>	
000 A 1292	BIRAC	MOQUE CHIEN 16120 BIRAC	104 814 m <sup>2</sup>	900 m <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bois</li> <li>• Vignes</li> <li>• Culture</li> <li>• Bassin à vinasses de 1560 m<sup>3</sup></li> </ul>	
<b>Total</b>			<b>310 028 m<sup>2</sup></b>	<b>23 847 m<sup>2</sup></b>		

Tableau 4 : Emplacement des installations

## 6.3 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS — UTILITÉS

### **ÉLECTRICITÉ**

L'électricité servira aux besoins du bureau, à l'alimentation du groupe froid et des pompes, à l'éclairage et aux équipements de surveillance.

### **EAU POTABLE**

Le site est raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Cette eau sert principalement au nettoyage des installations ainsi qu'aux besoins sanitaires. Elle alimentera les dispositifs de lutte contre les incendies existants et projetés.

### **EFFLUENTS DE PROCESS**

Le site génère des effluents de vinification et de distillation ainsi que des eaux de lavage de son matériel. Ces effluents sont collectés dans des cuves enterrées avant d'être épandus ou pompés vers un bassin à vinasses de 1560 m<sup>3</sup> pour y être stockés avant épandage. Le plan d'épandage couvre la production de 1568 m<sup>3</sup>/an d'effluents.

### **EAUX USÉES**

Les eaux sanitaires sont traitées par un système de traitement autonome puis infiltrées.

### **EAUX PLUVIALES**

L'étude pluviale prévoit la création de trois ouvrages de gestion des eaux pluviales :

- un fossé périphérique pour déconnecter le site du bassin versant amont ;
- un séparateur d'hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales issues de l'aire de dépotage du chai n° 1 ;
- un bassin de rétention avec rejet régulé, et création d'un fossé exutoire pour acheminer les eaux vers le ruisseau temporaire présent le long de la RD152. Les eaux pluviales seront collectées par deux réseaux « EP Toitures » et « EP Voiries ».

Pour les installations existantes non couvertes par l'étude d'IMPACT EAU ENVIRONNEMENT, les eaux pluviales issues des toitures et des voiries sont récupérées par des regards et canalisées vers le fossé d'infiltration au sud du hangar tracteurs. Les eaux pluviales issues de l'aire de lavage sont canalisées vers la noue paysagère au nord des bâtiments.

L'entreprise projette la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales issues de la toiture de la distillerie et du chai de distillation/vinaire. Ces eaux seront utilisées soit pour le nettoyage des engins agricoles, soit pour l'alimentation de la réserve incendie proche.

On notera que lors des épisodes pluvieux importants, des écoulements depuis les parcelles de vigne du bassin versant amont étaient présents. La noue paysagère et les nouveaux ouvrages limiteront ces écoulements.

### **EAUX ACCIDENTELLES :**

Le réseau de collecte des écoulements accidentels est représenté sur le plan de masse.

Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits antipollution.

Pour les écoulements plus importants, toutes les installations de stockage d'alcools de bouche seront en rétention interne grâce à des seuils disposés aux entrées. En cas de débordement, les écoulements seront canalisés vers la parcelle de vigne au sud.

Dans le cas des chais de vieillissement n° 1 et n° 2, les rétentions internes sont suffisantes pour éviter les éventuels débordements.

Les aires de dépotage d'alcool sont en rétention déportée soit sur un bassin de rétention de 30 m<sup>3</sup> soit sur des cuves enterrées de 30 m<sup>3</sup> ou 70 m<sup>3</sup>.

### **CHAUFFAGE**

Les chais ne sont pas chauffés. La distillerie est chauffée par les brûleurs des alambics. La température dans les chais fluctue entre 10 °C et 25 °C sur l'année.

### **TÉLÉCOMMUNICATION**

Le personnel travaillant sur site dispose de téléphones portables. Des téléphones fixes sont présents dans les bureaux et dans la distillerie.

## 6.4 DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION ET DE PROTECTION

### 6.4.1 MOYENS EN EAU

#### 6.4.1.1 RÉSERVES INCENDIES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'entreprise dispose d'une réserve d'eau de 120 m<sup>3</sup> à proximité du chai de distillation et à moins de 100 m de la distillerie. Cette réserve dispose d'une aire de pompage. Elle prévoit la création d'un bassin de 620 m<sup>3</sup> en deux parties :

- une partie supérieure non étanche de capacité 350 m<sup>3</sup> pour gérer ses eaux pluviales ;
- une partie inférieure étanche de 270 m<sup>3</sup> qui servira de réserve incendie.

Un repère de niveau permettra de s'assurer que la partie réserve incendie contient bien, en permanence au moins 270 m<sup>3</sup>. Ce bassin disposera de trois aires de pompage et le fond du bassin sera situé à moins de 5 m du sol de l'espace de stationnement. Il sera implanté à moins de 200 m des différents chais. L'entreprise a opté pour cette configuration pour limiter sa consommation d'espace associée au projet.

Bien qu'appartenant à l'exploitant, ces réserves seront destinées à l'usage exclusif du SDIS en cas d'incendie.

#### 6.4.1.2 MOYENS EXTÉRIEURS

Le centre chargé de l'intervention sera le centre de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE sous la supervision du SDIS16 de COGNAC.

Un poteau incendie identifié 16204002 est présent à proximité de l'atelier de distillation. L'entreprise l'a fait déplacer pour faciliter la circulation autour de sa distillerie. Un second poteau identifié 16204003 est présent à environ 230 m au nord des installations, le long de la route de CHEZ CHARBONNIER.

### 6.4.2 ROBINETS D'INCENDIE ARMES

Le réseau PIA du chai n° 1 sera étendu au nouveau chai. Il est alimenté par un surpresseur et une cuve d'eau de 10 m<sup>3</sup> dans un local attenant à la réserve climatique et au chai n° 5.

Ce réseau sera conforme à l'APSA R5.

Seuls les chais de vieillissement n° 1 et n° 2 seront pourvus de PIA, les autres chais disposent d'extincteurs sur roues de 50 kg.

### 6.4.3 EXTINCTEURS

Tous les bâtiments de stockage (chais, distillerie) seront pourvus d'au moins 2 extincteurs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice sera de 144 B.

Les locaux à risque incendie seront pourvus d'extincteurs vérifiés chaque année. L'entreprise disposera d'une liste d'extincteurs précisant leurs caractéristiques et localisation. Les vérifications feront l'objet d'une consignation.

Les chais existants, autres que le chai de vieillissement n° 1, seront pourvus d'extincteurs sur roue de 50 kg.

### 6.4.4 COLLECTE DES ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS

Le réseau de collecte des écoulements accidentels est représenté sur le plan de masse.

Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits antipollution.

Pour les écoulements plus importants, toutes les installations de stockage d'alcools de bouche seront en rétention interne grâce à des seuils disposés aux entrées. En cas de débordement, les écoulements seront canalisés vers la parcelle de vigne au sud.

Dans le cas des chais de vieillissement n° 1 et n° 2, les rétentions internes sont suffisantes pour éviter les éventuels débordements.

Les aires de dépotage d'alcool sont en rétention déportée soit sur un bassin de rétention de 30 m<sup>3</sup> soit sur des cuves enterrées de 30 m<sup>3</sup> ou 70 m<sup>3</sup>.

## 6.4.5 DISPOSITIFS DE DÉSENFUMAGE

Pour le nouveau chai de surface inférieur ou égale à 300 m<sup>2</sup>, la surface de désenfumage est de 1 m<sup>2</sup> minimum.

Pour les chais de moins de 300 m<sup>2</sup> antérieurs à 2008, aucun exutoire n'est obligatoire.

Pour la distillerie, la surface de désenfumage est définie à 2 % de la surface au sol, avec une surface active minimum de 1 m<sup>2</sup>.

Le tableau suivant synthétise les surfaces d'exutoires présentes dans les structures.

Désignation	Surface	Surface utile	Commande	Exigence réglementaire	Conformité
Local de distillation	75,6 m <sup>2</sup>	1 x 2 m <sup>2</sup> = 2 m <sup>2</sup>	Auto & manuelle	2 % de la surface au sol	Oui
Chai de distillation	285,93 m <sup>2</sup>	2 x 2 m <sup>2</sup> = 4 m <sup>2</sup>	Auto & manuelle	1 % de la surface au sol	Oui
Chai n° 5	158,26 m <sup>2</sup>	/	/	Pas d'exigence selon l'AP de 2008 chais existants à autorisation	Oui
Chai n° 8	120 m <sup>2</sup>	/	/	Pas d'exigence selon l'AP de 2008 chais existants à autorisation	Oui
Réserve climatique	60,91 m <sup>2</sup>	1 x 1 m <sup>2</sup> = 1 m <sup>2</sup>	Auto & manuelle	Pas d'exigence selon l'AP de 2008 chais existants à autorisation	Oui
Chai de vieillissement n° 1	299,81 m <sup>2</sup>	1 x 1 m <sup>2</sup> = 1 m <sup>2</sup>	Automatique	1/300 de la surface 1 m <sup>2</sup> minimum selon le cahier des charges des nouveaux chais soumis à autorisation	Oui
Chai de vieillissement n° 2	299,81 m <sup>2</sup>	1 x 1 m <sup>2</sup> = 1 m <sup>2</sup>	Automatique	1 m <sup>2</sup> minimum selon le cahier des charges des nouveaux chais soumis à autorisation	Oui

Tableau 5 : Surfaces d'exutoires existantes et projetées

## 6.4.6 PROTECTION Foudre

Une analyse du risque foudre et une étude technique ont été réalisées par la société BCM Foudre en février 2022. Les conclusions de l'analyse du risque foudre sont reprises dans le tableau suivant.

Structures	Niveau de protection — Analyse du risque foudre	
	Effets directs	Effets indirects
Distillerie	Structure ne nécessitant pas protection	Lignes externes ne nécessitant pas protection
Chai n° 5	Structure ne nécessitant pas protection	Lignes externes ne nécessitant pas protection
Chai n° 1 et n° 2	Structure ne nécessitant pas protection	Lignes externes ne nécessitant pas protection

Tableau 6 : Niveau de protection contre les effets directs et indirects

La centrale de détection incendie et intrusion ainsi que le surpresseur du réseau PIA devront être protégés par parafoudre. L'équipotentialité des masses métalliques sera réalisée.

L'entreprise mettra en place un système de prévention des situations orageuses interdisant :

- les travaux en toiture ou à l'extérieur,
- l'intervention sur le réseau électrique, les engins de manutention en extérieur.

D'après cette étude, la protection foudre du site ne nécessite pas d'installation extérieure.

## 6.4.7 PLAN D'OPÉRATION INTERNE

L'entreprise ne relevant pas du seuil Seveso Bas et aucune demande spécifique n'ayant été formulée par le Préfet, elle n'est pas soumise à la réalisation d'un plan d'opération interne.

## 6.4.8 SECOURS AUX BLESSÉS

Les moyens externes suivants peuvent être mobilisés sur le site en cas d'accident :

- SAMU 15 ;
- Pompiers : 18 ou 112 ;
- Gendarmerie : 17 ;
- Centre hospitalier du Pays de COGNAC (avenue d'ANGOULÊME) : 05 45 80 15 15 ;
- Centre hospitalier de COGNAC (rue MONTESQUIEU) : 05 45 35 13 13.



## 6.5 FLUX MATIÈRES

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux projetés de l'entreprise. Le projet vise à augmenter la durée de vieillissement, il ne modifiera pas les flux.

Matières sortantes	Quantité max en stock projetée	Flux max Annuel actuel et projeté
Alcools	1 040,1 m <sup>3</sup>	170 m <sup>3</sup> /an

Tableau 7 : Stocks et flux de matières projetés

## 6.6 DÉCHETS

L'activité de vieillissement d'alcool de bouche ne générera pas de déchet sur ce site. Les déchets ménagers seront évacués par le service de collecte des ordures ménagères.

Type de déchets	Code des déchets	Nature des déchets	Production annuelle	Filière hors site
Déchets non dangereux	02 07 01	Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières	195 m <sup>3</sup>	Stockage en bassins à vinasses puis épandage
	02 07 02	Déchets de la distillation de l'alcool	1 282,5 m <sup>3</sup>	
Déchets dangereux	02 01 08	Emballages souillés de produits phytosanitaires, big-bags engrais	5 sacs de 30 bidons	ADIVALOR
	13 05 02	Boue du séparateur d'hydrocarbures	<1 m <sup>3</sup> /an	ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICE

Tableau 8 : Estimation des quantités de déchets projetées

## 6.7 CONSOMMATIONS

Les tableaux suivants résument les consommations maximales projetées de l'entreprise.

Provenance	Usage	Consommations actuelles		Consommations projetées	
		Moyenne annuelle existante	Maximale journalière existante	Moyenne annuelle projetée	Maximale journalière projetée
Eau de ville	Sanitaire, Appoint réserve incendie, Nettoyage des installations...	1500 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup>	1550 m <sup>3</sup> /an	15 m <sup>3</sup> /j

Utilités	Consommations actuelles	Projection consommation
Électricité	40 000 kWh/an	40 000 kWh/an
Gaz	65 t/an	65 t/an

Tableau 9 : Consommations

## 7. CLASSEMENT PROJETÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS

La société projette d'augmenter la capacité de stockage en :

- construisant un chai de 299,81 m<sup>2</sup> et de QSP 408 m<sup>3</sup> ;
- augmentant à 408 m<sup>3</sup> la capacité de son chai de vieillissement n° 1 ;

L'entreprise profite de ce projet pour régulariser la situation de ses stockages de vins. Une cuve de vin de 515 hl supplémentaire a été installée depuis l'arrêté préfectoral de 2019.

Les autres installations du site ne seront pas modifiées.

N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
2250-2	<b>Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole</b> , la capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j	2 alambics x 17,5 1 alambic de 20 hl = 55 hl de capacité de charge soit <b>33 hl d'AP/j</b>	E
2251-B.2	<b>Préparation, conditionnement de vins.</b> B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant 2. Supérieure à 500 hl/an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/an	<b>9 466 hl/an</b>	D
4755-2. a	<b>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</b> 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m <sup>3</sup> .	Chai de distillation 14,8 m <sup>3</sup> Chai climatique : 77,7 m <sup>3</sup> Chai n° 5 : 83,3 m <sup>3</sup> Chai n° 8 : 48,3 m <sup>3</sup> Nouveau chai 1 : 408 m <sup>3</sup> Nouveau chai 2 : 408 m <sup>3</sup> <b>Total : 1040,1 m<sup>3</sup></b>	A (2 km)
4755-1	<b>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</b> <b>1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t.</b>	QSP TOTALE SITE : 1040,1 m <sup>3</sup> x 0,947 = <b>985 t</b>	NC
4718-2. b.	<b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2</b> (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). 2. Pour les autres installations b. Supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 50 t.	3 x 1,65 t <b>4,95 t</b>	NC

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 10 : Classement ICPE projeté du site

Selon la nomenclature loi sur l'eau mentionnée à l'article R214-14 du Code de l'Environnement, le site est classé au titre de la rubrique suivante :

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha — (D)	Les installations existantes et projetées occupent une surface de 2,4 ha environ. Les eaux pluviales issues des parcelles du projet seront rejetées à un débit régulé de 2 l/s vers le réseau d'eaux pluviales longeant l'accès au site. Un système de récupération des eaux pluviales des toitures de la distillerie et du bâtiment attenant sera mis en place. Les eaux pluviales issues des bassins versants amont seront déconnectées par des fossés longeant le site.	D

Tableau 11 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau

Cependant, suivant l'article D181-15-1 du Code de l'environnement, dans le cadre de la rubrique 2150 de la loi sur l'eau, il n'est pas demandé d'éléments complémentaires à l'autorisation environnementale. D'autre part, le dossier comportera une partie « Eau » en réponse aux éléments exigés par l'article R181-14 du Code de l'Environnement et vaut donc document d'incidences.

L'inventaire qualitatif et quantitatif des produits présents sur le site au regard des règles de classement SEVESO est présenté dans le tableau suivant.

Nom	Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme			Seuil bas associé	Poids de la somme			
			(a)	(b)	(c)		(a)	(b)	(c)	
Alcools de bouche	985 t	4755	50 000 t	0	0,019 70	0	5000 t	0	0,197 0	0
Propane	4,95 t	4718	200 t	0	0,024 75	0	50 t	0	0,099	0
Total par somme	-	-	-	0	0,004 44	0	-	0	0,295 0	0

Tableau 12 : Application de la règle de cumul au site

Le seuil SEVESO BAS n'est pas franchi directement par l'application de la règle de cumul.

**Le site n'est pas classé comme SEVESO BAS.**

Au regard du tableau précédent, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- BELLEVIGNE ;
- BONNEUIL ;
- BIRAC,
- Et CHATEAUNEUF SUR CHARENTE.

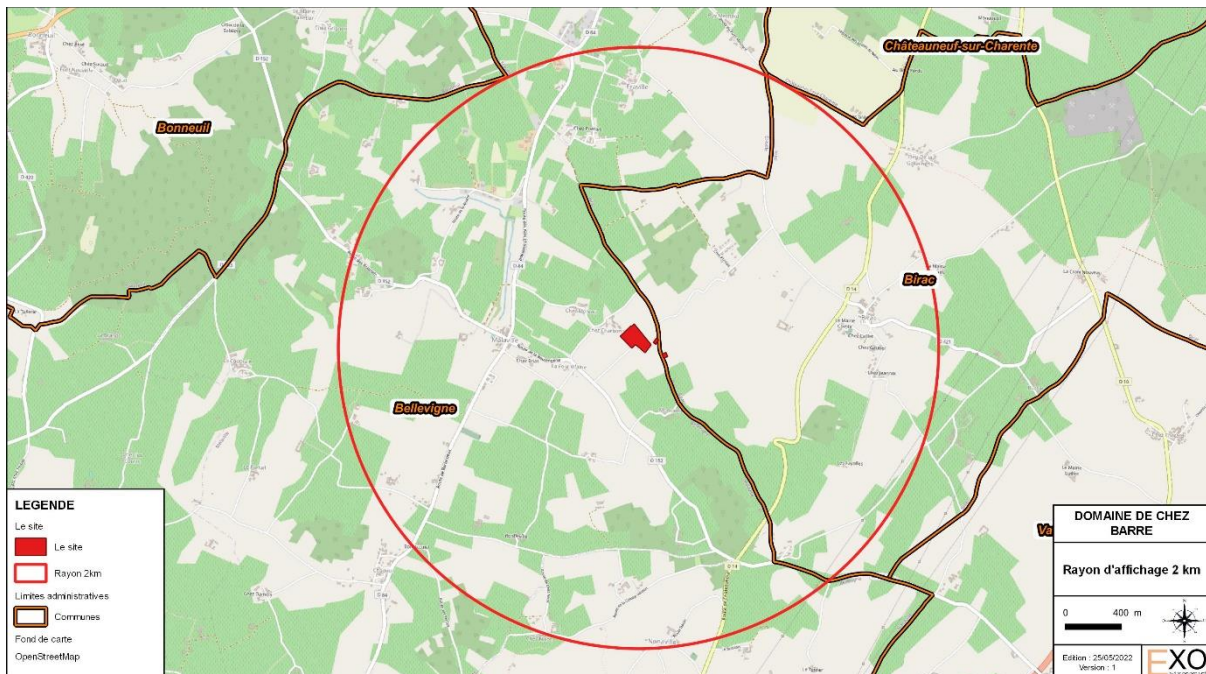


Figure 4 : Rayon d'affichage

Un plan présentant le rayon d'affichage et les communes concernées est présenté en annexe. Les plans sont joints en annexes.

## 8. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Le montant total du projet est estimé à 558 700 € hors taxes.

Les travaux seront autofinancés.

Le tableau suivant présente les capacités d'autofinancement et les chiffres d'affaires réalisés sur les 3 dernières années.

Année	Capacité d'autofinancement	Chiffre d'affaires
2018	582 951 €	1 249 363,62 €
2019	842 189 €	1 653 351,98 €
2020	746 867 €	1 614 427,79 €

Tableau 13 : CA et CAF de la société

Le montant global du projet de chais de l'entreprise représente un coût approximatif de 558 700 € HT financé à 100 % par emprunt bancaire.

La répartition des investissements sur ce projet sera la suivante, avec des travaux d'une durée de 6 mois :

Lot	Montant H. T	Date de travaux
01 — lot VRD	136 200 € HT	Juin — Décembre 2023
02 — lot gros-œuvre	158 000 € HT	Juin — Octobre 2023
03 — lot charpente bois	16 000 € HT	Juillet 2023
04 — lot couverture	25 000 € HT	Septembre 2023
05 — lot serrurerie	8 500 € HT	Septembre — Octobre 2023
06 — lot structure racks	108 000 € HT	Novembre — Décembre 2023
07 — lot plâtrerie	14 000 € HT	Octobre — Novembre 2023
08 — lot électricité/plomberie	17 000 € HT	Juin — Novembre 2023
09 — lot peinture	6 000 € HT	Novembre 2023
10 — lot ria	70 000 € HT	Novembre 2023
Total	498 700 € HT	Décembre 2023

Tableau 14 : Synthèse des coûts associés au projet

La distillerie et l'activité de stockage d'alcools de bouche sont gérées par M. RIVIÈRE, bouilleur de cru, exerçant ce métier depuis plus de 25 ans et disposant d'un savoir-faire reconnu dans la distillation.

## 9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES

En tant qu'installation non classée SEVESO, la société n'est pas soumise à l'obligation de constitution des garanties financières pour les événements accidentels.

## 10. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

### 10.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX

Définition :

- **Sensibilité**

La sensibilité traduit les risques d'altération, de dégradation ou de destruction d'une composante de l'environnement, de perdre tout ou partie d'un enjeu, du fait de la réalisation du projet. La sensibilité se définit donc thème par thème et par rapport à la nature du projet envisagé. Les sensibilités peuvent se décliner selon un gradient de nul à très fort.

- **Enjeu**

Un espace, une ressource, un bien, une fonction sont porteurs d'enjeux lorsqu'ils présentent, pour un territoire, une valeur au regard de préoccupations environnementales, patrimoniales, culturelles, etc., ou lorsqu'ils conditionnent l'existence, le bon fonctionnement, l'équilibre, le dynamisme et l'avenir de ce territoire. L'enjeu est indépendant de la nature du projet, il se rattache au territoire.

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les impacts potentiels du projet susceptible de les impacter.

Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
<b>1. Localisation et caractérisation du site</b>			
Contexte géographique général	Le site du DOMAINE DE CHEZ BARRE, objet du présent dossier, est localisé au lieu-dit "CHEZ BARRE" à MALAVILLE, au sud de la commune de BELLEVIGNE. La commune de BELLEVIGNE est située dans l'ouest du département de la CHARENTE, à 5 km au sud de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE et à 20 km au sud-ouest d'ANGOULÊME. L'accès au site se fait par l'ouest par la D152.	Nulle	Fort Positionnement géographique en lien avec l'activité économique des entreprises locales.
Localisation cadastrale	Section B du cadastre sur les parcelles de la commune de BELLEVIGNE et A sur la parcelle de la commune de BIRAC.	Nulle	Nul
<b>2. Documents de planification</b>			
Communauté de commune	BELLEVIGNE fait partie du Canton de Charente-Champagne et de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac.	Nulle	Nul
SCoT	La commune de BELLEVIGNE est incluse dans le SCOT du COGNAÇAIS.	Modérée	Modéré Définit les orientations à venir
Document d'urbanisme	Le site est en zone N de la carte communale de MALAVILLE.	Nulle	Fort Fixe les règles d'aménagement
Servitudes d'urbanisme	Le site est soumis aux servitudes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la servitude AS1 liée au périmètre de protection du captage de COULONGE,</li> <li>• la servitude aéronautique T5 liée à l'aéroport de COGNAC-CHATEAUBERNARD,</li> <li>• la servitude I4 relative aux lignes électriques.</li> </ul>	Faible	Fort Impose des contraintes d'aménagement
<b>3. Paysages</b>			
Ambiance générale	Site au sein de l'entité paysagère "CHAMPAGNE CHARENTAISE"	Nulle	Nul
Ambiance communale	Le paysage de la commune de BELLEVIGNE est principalement composé de terres agricoles et d'installations liées à l'activité de production du COGNAC.	Nulle	Nul
Ambiance locale	Les environs présentent principalement des cultures, des vignes et des installations liées aux activités viticoles (hangars agricoles, distillerie, chais de vieillissement, chai de vinification...)	Faible Existence d'installations similaires à proximité	Faible Agrandissement d'un site existant

Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
Ambiance parcellaire	Les abords immédiats présentent : des vignes, des cultures, des bois et au nord, une entreprise exerçant également des activités en lien avec la production de Cognac et des habitations.	Faible Site déjà existant	Faible Agrandissement d'un site existant
Visibilité	Le site est visible depuis la départementale D152, depuis la route des GRANDES COMBES et depuis la route de CHEZ CHARBONNIER.	Faible Visibilité proche uniquement	Faible Agrandissement d'un site existant
<b>4. Environnement humain et industriel</b>			
Population et habitat	En décroissance démographique	Nulle	Fort Favoriser les emplois
Contexte économique	Activité principalement agricole et commerciale au niveau de la commune.	Nulle	Fort Développement économique
Voisinage immédiat	L'environnement proche est constitué : <ul style="list-style-type: none"> <li>d'habitations en limite nord — ouest ;</li> <li>de cultures et de vignes ;</li> <li>de parcelles boisées.</li> </ul>	Faible Zone où les activités liées à la production de cognac sont déjà fortement présentes.	Fort Entreprise travaillant avec le porteur de projet.
ERP et zones de fréquentation du public	L'ERP le plus proche est une salle des fêtes à 800 m à l'ouest.	Nulle	Nul
Risques technologiques	Présence de la DISTILLERIE CHARBONNIER à 780 mètres à l'ouest. Le site n'est pas inclus dans un PPRT.	Faible, activités similaires environnantes	Fort Maîtrise des risques
<b>5. Biens matériels, patrimoines culturels et archéologiques</b>			
Biens matériels et patrimoine culturel	Site en dehors d'un périmètre de protection d'un monument historique. Absence de patrimoine recensé sur la commune.	Nulle	Nul
Archéologie	Site en zone de présomption de prescriptions archéologiques. Le projet n'est pas de nature à affecter les éléments du patrimoine archéologique.	Faible Aucune découverte lors de travaux réalisés à proximité (1 <sup>er</sup> chai)	Fort Influence importante sur faisabilité du projet
<b>6. Infrastructures</b>			
Réseaux routiers et accès au site	Le site se trouve au lieu-dit "CHEZ BARRE" sur la commune de BELLEVIGNE. Il est accessible par la D152 et par la route communale des "GRANDES COMBES".	Faible Accès sécurisé et trafic relativement faible	Modéré Assurer la compatibilité avec les infrastructures
Réseau ferroviaire	La gare la plus proche est à Chateaufort-de-Charente.	Nulle	Nul
Aéroport — aérodrome	L'aéroport le plus proche est celui de COGNAC-CHATEAUBERNARD.	Nulle	Nul
Réseau fluvial	La voie navigable la plus proche est la CHARENTE.	Nulle	Nul
<b>7. Niveau sonore et vibrations</b>			
Niveau sonore	Mesure en dessous des valeurs limites réglementaires.	Très faible	Modéré Cadre de vie à maintenir
Vibrations	Pas de sources de vibrations sur le site	Nulle	Nul
<b>8. Émissions lumineuses</b>			
Émissions lumineuses	Aucun éclairage au droit du site	Très faible	Nul
<b>9. Données physiques et climatiques</b>			
Topographie	La pente moyenne est de l'ordre de 0,056 m/m. Le site est traversé par un talweg traversant le projet et drainant un bassin versant amont de 2,76 ha.	Nulle	Modéré, Le projet devra comprendre la gestion des eaux pluviales de parcelles imperméabilisées.
Climatologie	La commune est sous l'influence d'un climat océanique. Ce climat, appartenant à la zone tempérée, se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides	Nulle	Nul



Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
Contexte pédologique, géologique et hydrogéologique	<b>Géologie</b> Le site est sur la feuille géologique n° 708 — COGNAC Le site repose sur une couche géologique C6. Campanien	Nulle	Nul
	<b>Hydrogéologie</b> Une source est présente sur le site D'après l'Agence de l'Eau, les masses d'eau rencontrées au droit du site sont, dans l'ordre : FRFG094, FRFG073A, FRFG075A et FRFG078A. L'entreprise est située au sein du périmètre de protection rapproché du captage de SAINT-SAVINIEN-COULONGE.	Fortes Nappes vulnérables	Faible Du fait de l'absence de sources de pollution sur le site.
	<b>Pédologie</b> 1. des formations de couverture (terre végétale) sur une épaisseur variant de 0,10 m à 0,60 m au droit des sondages. 2. des alternances de calcaires marneux blancs et marnes blanches à jaunes ± altérées jusqu'à une profondeur supérieure à celle atteinte par les sondages. Le substratum calcaire présente une altération importante marquée par des intercalations de faciès marneux plus ou moins tendres. » Aucune arrivée d'eau pendant les sondages ; risque de ruissellement gravitaire ; Perméabilité mesurée des marnes et calcaires de l'ordre de 40 mm/h à 588 mm/h L'infiltration des eaux pluviales ne sera pas possible.	Nulle	Fortes Influence sur les fondations du nouveau chai et sur les dimensions du bassin de régulation des eaux pluviales.
Eaux de surface, SDAGE, Sage et Contrats de milieux	Le site appartient au bassin de la masse d'eau codifiée FRFR18_5. Gestion actuelle des eaux pluviales issues de la toiture : ruissellement vers les fossés communaux	Fort Eaux de surface vulnérables (source sur site et fossé en aval)	Fort Maîtrise des écoulements
Qualité de l'air	Pas de données pour le site	Nulle	Faible Cadre de vie à maintenir
Risques naturels	<b>Risque sismique</b> Le site est sis en zone de sismicité 2, c'est-à-dire dans la zone de sismicité faible	Faible Risque sismique faible	Modéré Incidence à maîtriser sur les risques (inondation principalement) Protection contre les risques
	<b>Aléa et retrait gonflement des argiles</b> Le site est dans une zone fortement sujette au phénomène de retrait et de gonflement des argiles	Faible Risque de mouvement souterrain des argiles	
<b>10. Zones agricoles, AOC, espaces forestiers et maritimes</b>			
Zones agricoles	L'emplacement du projet est actuellement et partiellement occupé par une pelouse engazonnée. Le reste du site est occupé par des voiries calcaires, des bâtiments, des vignes et une pelouse entretenue.	Faible Zone dédiée aux activités agricoles	Faible Caractère agricole du projet
AOP-AOPC-IGP	L'INAO recense 56 AOC – AOP et IGP au niveau de la commune de BELLEVIGNE.	Nulle	Nul
Espaces forestiers	Quelques espaces forestiers aux environs des installations	Nulle	Nul
Zones de pêche	Le premier cours d'eau se trouve à 400 m à l'ouest.	Faible	Nul
<b>11. Faune, végétation et milieux naturels</b>			
ZNIEFF	La ZNIEFF la plus proche se situe au sud-est à 2 km, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 n° 540003210.	Nulle	Nul
Zones NATURA 2000	La zone NATURA 2000 la plus proche se trouve au nord, à environ 2,9 km. Il s'agit de la ZSC-Habitats référencée FR5400410.	Nulle	Nul
Zones humides	Absence de zones humides sur le site. La zone humide la plus proche est à 350 m.	Nulle	Faible Du fait de l'absence de sources de pollution sur le site.
Continuité écologique et trames vertes et bleues	Le site choisi pour le projet et l'implantation du nouveau chai n'est pas couvert par la trame verte et bleu.	Faible Le site existant est déjà fortement anthropisé.	Faible Le projet devra prendre en compte la création d'espaces verts permettant la continuité écologique
Réserves de biosphère	Il n'y a pas de réserve de biosphère à proximité	Nulle	Nul

Thème	Description	Sensibilité	Enjeux
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope	Il n'y a pas de zones couvertes par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope à proximité.	Nulle	Nul
Réserves naturelles	Il n'y a pas de réserves naturelles à proximité	Nulle	Nul
Parc Naturel Régional et National	Il n'y a pas de Parcs Naturels Régional et/ou National à proximité.	Nulle	Nul
Espaces Naturels Sensibles	Il n'y a pas d'ENS à proximité	Nulle	Nul

Tableau 15 : Synthèse de la sensibilité des milieux

## 10.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PRÉVUES

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont les suivantes :

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
<b>Phase chantier</b>	Augmentation du trafic de poids lourds Nuisances de type bruit, poussières... Production de déchets Risques de déversement accidentel, pollution	Respect de la réglementation pour les engins Gestion des déchets Présence d'un kit anti-pollution pour une intervention en cas d'épandage accidentel. Horaires de travaux de jour et hors week-end et jours fériés	<b>Faible</b> Les nuisances sonores seront limitées pour les tiers. Les incidences liées à la phase travaux seront négligeables.
<b>Intégration dans le paysage</b>	Pas de modification significative du paysage.	Les installations seront implantées dans la continuité des installations existantes. Site du projet attenant au site existant ou l'entreprise exerce déjà ces activités. Une haie paysagère sera implantée en limite sud des parcelles.	<b>Légèrement négatif, mais acceptable</b> L'impact visuel du projet se cumulera visuellement aux bâtiments existants de l'entreprise. Le chai et les aménagements envisagés seront en concordance avec la destination de la zone et ne constitueront pas une modification significative du paysage actuel.
<b>Eaux superficielles</b>	Pas de modification sur la production d'eaux sanitaires. Augmentation des surfaces de voiries et de toiture. Écoulements accidentels actuellement collectés.	<u>Eaux sanitaires :</u> Les eaux sanitaires sont gérées par des dispositifs d'assainissement autonomes qui feront l'objet d'une vérification par le SPANC et seront mis en conformité si besoin. <u>Eaux de process :</u> Les eaux de process (lavage, vinasses...) feront l'objet d'un stockage puis d'un épandage sur les terres agricoles suivant un plan d'épandage. <u>Eaux pluviales :</u> Les eaux pluviales issues du bassin versant amont, au niveau des parcelles du projet, seront déconnectées par un fossé longeant les limites du site. Les eaux pluviales des parcelles du projet seront collectées dans un bassin de rétention de 620 m³ possédant un débit de fuite régulé de 2 l/s vers le fossé longeant la route d'accès au site. Ce bassin servira également de réserve incendie et 270 m³ seront étanche et non concernés par le débit de fuite. Un repère de niveau permettra de s'assurer que ces 270 m³ sont toujours disponibles. Les eaux pluviales issues de l'aire de dépotage du chai n° 1 seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet vers le bassin de rétention des eaux pluviales. Le traitement des eaux pluviales des autres parcelles du site ne sera pas modifié :	<b>Faible</b> La réalisation du projet ne s'accompagnera pas d'une augmentation de la consommation d'eau. La mise en rétention interne de toutes les zones de stockage est aussi une continuité au regard de la situation actuelle. La mise en place d'un réseau de gestion des eaux pluviales constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
		<p>Les eaux des toitures seront collectées et utilisées pour le lavage des engins agricoles ou l'appoint de la réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>.</p> <p>Les eaux de voiries et les eaux de toitures excédentaires s'écoulent naturellement vers le fossé longeant la route au sud des installations.</p> <p>Les eaux pluviales de l'aire de lavage sont évacuées vers une noue paysagère au nord.</p> <p>Les eaux pluviales au niveau des vignes ne sont pas canalisées, elle s'infiltraient ou ruissellent selon les pentes. Lors des épisodes pluvieux importants, des écoulements provenant du bassin versant amont étaient présents. Ces écoulements seront limités par le projet.</p> <p><u>Écoulements accidentels</u> :</p> <p>Les zones à risque seront toutes mises en rétention. La mise en place de procédures réduira les risques de pollution.</p> <p>Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE ADOUR-GARONNE.</p>	
<b>Eaux souterraines, sols et sous-sols</b>	<p>Modification du traitement des eaux pluviales.</p> <p>Augmentation des volumes d'eaux pluviales de voiries et risques de pollution accrus.</p>	<p>Les effluents font l'objet d'un plan d'épandage. L'entreprise s'assurera de disposer des surfaces d'épandage et d'un plan d'épandage à jour.</p> <p>Les eaux pluviales issues des parcelles du projet seront évacuées vers le fossé longeant l'accès au site à un débit régulé. Les eaux pluviales issues de l'aire de dépotage du chai n° 1 seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet vers le bassin de rétention.</p> <p>Les installations existantes et projetées sont en rétention avec une gestion de débordement éventuel dans une zone sans dangers pour les tiers.</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Le projet comprend la création d'un réseau de gestion des eaux pluviales pour les parcelles modifiées par le projet</p> <p>Les mesures ci-contre ont toutes pour objet la limitation des pollutions des eaux souterraines, du sol et du sous-sols en fonctionnement normal et accidentel.</p>
<b>Air</b>	Envois de poussières	<p>Le trafic sur le site sera limité à trois camions maximum par jours.</p> <p>Les installations de combustion sont contrôlées annuellement.</p> <p>Le transport des vinasses par réseau de refoulement limite les transports par voie terrestre.</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Aucune incidence significative n'est attendue.</p>
<b>Déchets</b>	Pas de variation de la production de déchets.	<p>Collecte séparative et tri des déchets y compris durant la phase travaux.</p> <p>Gestion des déchets sur site conforme aux réglementations.</p> <p>Valorisation des vinasses et des eaux de lavage par épandage.</p>	<b>Faible</b>
<b>Nuisances sonores</b>	Pas d'impact significatif	L'entreprise respectera les valeurs d'émissions réglementaires. Aucune mesure complémentaire n'est envisagée en l'absence d'incidence notable.	<p><b>Faible</b></p> <p>Respect des niveaux sonores réglementaires</p>
<b>Énergie Climat</b>	Consommations énergétiques et émission de gaz à effets de serre.	<p>Elles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée ;</li> <li>• la mise à l'arrêt des moteurs de camions lors des transferts d'alcools, si le pompage ne nécessite pas d'énergie du camion ;</li> <li>• le suivi des consommations ;</li> <li>• le réglage annuel des installations de combustion ;</li> <li>• la prévention et la réparation des installations techniques ;</li> <li>• l'isolation des bâtiments si possible ;</li> <li>• la sensibilisation des opérateurs aux économies d'énergie.</li> </ul> <p>L'impact de l'entreprise sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie.</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>La réalisation s'accompagnera d'une augmentation de la consommation d'énergie.</p> <p>La sensibilisation des personnels aux économies d'énergies, l'arrêt des véhicules en attente de chargement déchargement, le contrôle et l'entretien des installations contribuent à la limitation des consommations énergétiques sur le site.</p>
<b>Émissions lumineuses</b>	Pas d'impact significatif	L'entreprise n'envisage pas de mesures complémentaires. Le projet n'induit pas d'augmentation des émissions lumineuses sur le site	<b>Faible.</b>
<b>Transports</b>	Pas d'augmentation du trafic	<p>Les vinasses sont transportées vers le bassin à vinasses par le réseau de refoulement ce qui limite le transport par voie terrestre.</p> <p>La création d'un chai à proximité de la distillerie limitera le recours aux camions pour le stockage en extérieur.</p>	<p><b>Nulle</b></p> <p>L'impact sur la circulation routière uniquement en période de travaux.</p>

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
<b>Espaces agricoles</b>	Consommation d'espaces agricoles	La consommation d'espaces agricoles est limitée par rapport à la création d'un nouveau site. La fusion des ouvrages de rétention des eaux pluviales et de la réserve incendie limite l'espace agricole consommé. L'urbanisme est compatible avec les activités existantes et projetées de l'entreprise.	<b>Faible</b> par rapport à la création d'un nouveau site.
<b>Milieu naturel</b>	Site hors zones protégées et zone de corridors de la Trame verte.	Aucune mesure de suppression de réduction ou de compensation n'est envisagée en l'absence d'impact.	<b>Faible.</b>
<b>Risque sanitaire</b>	Émissions de gaz d'échappement négligeables	Pas de mesures complémentaires	-

Tableau 16 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

Parmi les projets environnants, les deux projets pouvant avoir une incidence cumulée avec le présent projet sont ceux également réalisés sur le site. Le projet d'augmentation des capacités de distillation de l'entreprise est terminé. Les incidences de la création du chai n° 1 ont été intégrées dans le calcul des effets du site. Il n'y a pas de projet extérieur au site dont les effets sont susceptibles de se cumuler à ceux du présent projet.

### 10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- pour les émissions atmosphériques, le contrôle annuel de combustion de ses chaudières ;
- la qualité des vinasses destinées à l'épandage par des analyses, un plan d'épandage spécifique et un cahier de suivi ;
- l'absence de fuite sur son installation froid par un contrôle annuel par un organisme agréé ;
- le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches ;
- l'analyse de ses eaux pluviales rejetées ;
- le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre et du plan d'épandage.

## 11. ÉTUDE DE DANGERS

### 11.1 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude de dangers porte sur les chais de stockage d'alcools, les trois aires de dépotage, l'atelier de distillation, le stockage de vinasses et les stockages de vin.

Les autres installations du site sont des canalisations de transferts fixes, des locaux administratifs ou agricoles et des cuves de gaz. Les canalisations fixes sont aérienne et empêchent la communication des liquides entre la distilleire et le chai de distillation en cas de sinistre. Le point de traversée des chais en aérien par les canalisations sera réalisé au-dessus du seuil de rétention. Ces canalisations sont utilisées ponctuellement et font l'objet de contrôles réguliers de leur état. Elles ne feront donc pas partie du périmètre de l'étude. Les locaux administratifs ou agricoles présentent des risques ordinaires et ne feront pas partie du périmètre de l'étude. Les cuves de gaz font l'objet de vérification régulière de la part d'organismes externes et respectent la réglementation. Le phénomène d'UVCE ne sera donc pas étudié.

### 11.2 POTENTIELS DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

Système	Potentiel de danger	ERC	Phénomène dangereux
Chai de distillation	Cuve de 14,8 m <sup>3</sup> d'alcools + 474 m <sup>3</sup> de vin en cuiviers béton	Fuite ; nappe ; ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai de vieillissement n° 1	408 m <sup>3</sup> d'alcools dont une cuve de 300 hl	Fuite ; nappe, ignition	
Chai de vieillissement n° 2	408 m <sup>3</sup> d'alcools dont une cuve de 300 hl	Fuite ; nappe, ignition	
Chai n° 5	83,3 m <sup>3</sup> d'alcools en fûts	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Pollution
Chai n° 8	48,3 m <sup>3</sup> d'alcools en fûts	Fuite ; nappe, ignition	
Réserve climatique	77,7 m <sup>3</sup> d'alcools + cuve d'alcool	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Atelier de distillation	3 Alambics — alcools	Fuite ; nappe ; ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Cuverie vin	4 526 hl en cuves inox La plus grosse cuve 515 hl	Fuite ; nappe	Pollution
Postes de dépotage alcools	Camion-citerne de 30 m <sup>3</sup>	Fuite	Incendie, explosion, pollution
Bassins à vinasses	Vinasses	Fuite	Pollution
Cuves de propane	3 x 1,65 tonnes	Fuite, montée en pression	UVCE, BLEVE
Local pour produits phytosanitaires et phytobacs	Produits agropharmaceutiques en faibles quantités	Fuite	Pollution

Tableau 17 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

Le plan suivant présente la localisation des potentiels de dangers associés aux installations

### 11.3 SÉLECTION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

Type	N° PhD	Phénomène dangereux
Effets thermiques	A1	Incendie du chai de vieillissement n° 1
Effets thermiques	A2	Incendie du chai de vieillissement n° 2
Effets thermiques	A3	Incendie de la réserve climatique
Effets thermiques	A4	Incendie du chai de distillation
Effets thermiques	A5	Incendie du chai n° 5
Effets thermiques	A6	Incendie généralisé du chai n° 5 et de la réserve climatique
Effets thermiques	A8	Incendie du chai n° 8
Effets thermiques	B1	Incendie de la distillerie
Effets thermiques	B2	Incendie généralisé de la distillerie et du chai de distillation
Explosion	C1	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 1

Type	N° PhD	Phénomène dangereux
Explosion	C2	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 2
Explosion	C3	Explosion de bac atmosphérique dans la réserve climatique
Explosion	C4	Explosion de bac atmosphérique dans le chai de distillation
Effets thermiques	D1	Pressurisation de bac pris dans un incendie du chai n° 1
Effets thermiques	D2	Pressurisation de bac pris dans un incendie du chai n° 2
Effets thermiques	D3	Pressurisation de bac pris dans un incendie de la réserve climatique
Effets thermiques	D4	Pressurisation de bac pris dans un incendie du chai de distillation
Explosion	E1	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne — Aire de dépotage du chai n° 1
Explosion	E2	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne — Aire de dépotage du chai n° 5
Explosion	E3	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne — Aire de dépotage de la distillerie
Explosion	F	UVCE — Explosion de vapeurs dans la distillerie ou dans la distillerie
Explosion	G	BLEVE de la cuve de gaz
Incendie	H	Incendie de bureaux, locaux techniques...

Tableau 18 : Phénomènes dangereux retenus

Les phénomènes dangereux non susceptibles d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site, sont écartés :

- le phénomène F : d'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0 ;
- le phénomène H : d'incendie de locaux de type bureaux, local technique, local électrique, vestiaires.

Le BLEVE est écarté du fait de la conformité du réseau d'alimentation aux normes en vigueur.

Le mémo technique « UVCE dans un dépôt de liquides inflammables » du GTLI (Groupe de Travail Dépôt Liquide Inflammables) de mai 2007 précise que dans le cas de l'éthanol, le taux d'évaporation naturel est insuffisant pour former des nuages inflammables de volume important susceptible d'engendrer des explosions aux effets significatifs. Le phénomène F sera donc écarté.

La présence de surfaces d'évents convenablement dimensionnés sur les cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossible le phénomène D de pressurisation de bac pris dans un incendie.

## 11.4 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES

### 11.4.1 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site ont été décrites au chapitre 9.3 de la « PARTIE 5 : ÉTUDE DE DANGERS ». Elles regroupent :

- des mesures de prévention opérant en amont de l'évènement redouté,
- des mesures de protection intervenant en aval de l'évènement redouté central et visant à réduire ou supprimer les effets des phénomènes dangereux sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Elles peuvent être techniques et/ou organisationnelles. Ces mesures sont reprises par phénomène dangereux ci-après.

### 11.4.2 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- une accessibilité des stockages et des réserves d'eau aux engins du SDIS ;
- des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Le dimensionnement des moyens en eau a été présenté au chapitre 4.5.1.1 de l'étude de dangers. Les besoins en eau ont été estimés à 2 250 l/min, sur la base de l'incendie généralisé d'un chai de 299 m<sup>3</sup>. Ces besoins seront couverts par les réserves incendie de 270 m<sup>3</sup> et 120 m<sup>3</sup> du site ;
- une implantation du chai n° 2 à un éloignement des limites de propriétés conforme aux prescriptions du cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools à autorisation ;
- les caractéristiques du chai n° 2 ont été présentées dans la « partie n° 3 — Description des installations existantes et projetées » aux chapitres 3.5 et 4.5 et dans l'étude de dangers au chapitre 4.3.5 ;



- la mise en place d'un réseau PIA conforme à la règle APSAD dans le chai n° 2,
- des extincteurs de puissance 144 B en nombre suffisant par chai ;
- la protection foudre de toutes les structures à risques ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- la conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n° 88-1056...);
- une détection incendie sur tous les stockages d'alcools et dans la distillerie.

### 11.4.3 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- mise à jour de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX ;
- conformité de la protection foudre ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- des prises de terre à tous les postes de dépotage d'alcools,
- l'inertage des cuves d'alcools lorsqu'elles sont non utilisées,

La délimitation des zones ATEX est réalisée conformément aux directives 94/9/CE et 1999/92/CE ainsi qu'à l'arrêté du 8 juillet 2003. Le zonage ATEX est réalisé conformément aux zones suivantes :

- Zone de type 0 : mélange explosif présent en permanence ;
- Zone de type 1 : mélange explosif pouvant apparaître en fonctionnement normal ;
- Zone de type 2 : mélange explosif pouvant apparaître dans des conditions anormales de fonctionnement et de courte durée.

Ces zones ATEX font l'objet d'un affichage et de consignes spécifiques.

### 11.4.4 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie :

- les cuves inox sont toutes dotées de surfaces d'évents convenablement dimensionnés (ou trappes de trou d'homme déverrouillées) ;
- elle prévoit de doter toute nouvelle cuve d'alcools d'une surface d'évent adéquate pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

### 11.4.5 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION

L'entreprise dispose ou disposera :

- de rétentions internes des chais n° 1 et n° 2 dont le volume sera suffisant pour éviter les débordements ;
- de rétentions internes pour les chais n° 5, n° 8 et la réserve climatique avec gestion des débordements par le réseau d'eaux pluviales dans une zone sans danger pour les tiers, un réseau souterrain public, une autre installation de stockage ou un point d'eau ;
- de rétentions déportées pour la distillerie et le chai de distillation grâce à une cuve métallique enterrée de 70 m<sup>3</sup> avec gestion des débordements vers le réseau d'eaux pluviales existant et les parcelles agricoles au sud-ouest, dans une zone sans dangers pour les tiers, un réseau souterrain public, une autre installation de stockage ou un point d'eau ;
- de rétentions déportées pour les aires de dépotages ;
- d'un système de gestion des eaux de lavages de l'aire de lavage en fonction de leur composition :
  - lors des opérations de dépotage et de nettoyage de matériel agricole, les écoulements sont dirigés vers deux cuves enterrées de 30 m<sup>3</sup> ;
  - lors du nettoyage de matériel agricole comportant des produits phytosanitaires, les écoulements sont dirigés vers 3 cuves de récupération des produits phytosanitaires ;
  - en l'absence de véhicule, les écoulements liés aux eaux pluviales sont dirigés vers une noue paysagère ;
- d'un séparateur d'hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales issues de son aire de dépotage du chai n° 1 avant évacuation vers le bassin de rétention ;

- d'un bassin à vinasses étanche de 1 560 m<sup>3</sup> ;
- de matériel d'intervention d'urgence comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage... pour faire face à tout déversement accidentel de faible ampleur.

#### **11.4.6 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION**

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- l'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools ;
- l'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques ;
- la mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail ;
- l'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant ;
- des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel ;
- l'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation »... ;
- la vérification périodique par des organismes agréés :
  - des installations électriques, y compris par thermographie ;
  - des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, fermetures des portes coupe-feu... ;
  - la vérification des installations de protection contre la foudre ;
  - la vérification des installations gaz par des organismes agréés ;
- la vérification tous les 15 jours du niveau d'eau dans les regards siphoniques ;
- le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente ;
- la formation du personnel à la première intervention ;
- ...

L'entreprise tient à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

#### **11.4.7 MOYENS DE LUTTE EXTERNE**

Le centre chargé de l'intervention sera le centre de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE sous la supervision du SDIS16 de COGNAC.

### **11.5 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT**

Les distances d'effets dominos sont données aux chapitres 8.3.3.2, 8.4.4 et 8.5.2 de la « PARTIE 5 — ÉTUDE DE DANGERS ». L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- il n'y a pas d'effet dominos à attendre en cas d'incendie des chais existants et projetés ;
- l'incendie majorant correspond au phénomène A1, pour l'incendie du chai 1 de 299,81 m<sup>2</sup>. Les moyens en eau du site intègrent ces besoins de protection ;
- en cas d'explosion de cuve dans un chai, la surpression est supposée s'évacuer par la toiture.

### **11.6 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES**

À notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site du projet ou d'être impacté par celui-ci.

En cas d'accident, l'arrêt de la circulation sur la route traversant le site est à prévoir.

## 11.7 ÉLÉMENTS RELATIFS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Pour chaque scénario d'accident majeur potentiel, une estimation de la gravité des conséquences est conduite selon l'échelle de cotation donnée par l'arrêté du 29 septembre 2005 précité et en application de la fiche n° 1 de la circulaire du 10 mai 2010 dénommée « Éléments pour la détermination de la gravité des accidents ». Il s'agit ici de décrire dans chaque enveloppe d'effets (SEI, SEL et SELS) le nombre de personnes susceptibles d'être impactées.

Niveau de gravité des conséquences	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs (SELS)	Zone délimitée par le seuil des effets létaux (SEL)	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine (SEI)
Désastreux	Plus de 10 personnes exposées <sup>(1)</sup>	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
Modéré	Pas de zone de léthalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne »
(1) Personne exposée : en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et la propagation de ses effets le permettent.			

Tableau 19 : Échelle de cotation de la gravité pour l'étude détaillée des risques

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005 [R4] relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation :

« La probabilité peut être déterminée selon trois types de méthodes : de type qualitatif, semi-quantitatif ou quantitatif. Ces méthodes permettent d'inscrire des phénomènes dangereux et accidents potentiels sur l'échelle de probabilité à cinq classes définie en annexe 1 de l'arrêté ».

Type d'échelle	Classe de probabilité				
	E	D	C	B	A
<b>Qualitative</b>  (les définitions entre guillemets ne sont valables que le nombre d'installations et le retour d'expérience sont suffisants)	« Événement possible, mais extrêmement peu probable » :  <i>N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'installations et d'années</i>	« Événement très improbable » :  <i>S'est déjà produit dans ce secteur d'activité, mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</i>	« Événement improbable » :  <i>Un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité</i>	« Événement probable » :  <i>C'est produit et/ou peut se produire durant la durée de vie de l'installation</i>	« Événement courant » :  <i>C'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie des installations malgré d'éventuelles mesures correctives</i>
<b>Semi-quantitative</b>	Cette échelle est intermédiaire entre les échelles qualitative et quantitative et permet de tenir compte des mesures de maîtrises des risques en place, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 29/09/2005				
<b>Quantitative</b>  (par unité et par an)		10 <sup>-5</sup>	10 <sup>-4</sup>	10 <sup>-3</sup>	10 <sup>-2</sup>

Tableau 20 : Classes de probabilité selon l'arrêté du 29 septembre 2005

La caractérisation de la probabilité est ici abordée de manière semi-quantitative sur la combinaison d'arbres de défaillances et d'arbres d'événements (nœuds papillon).

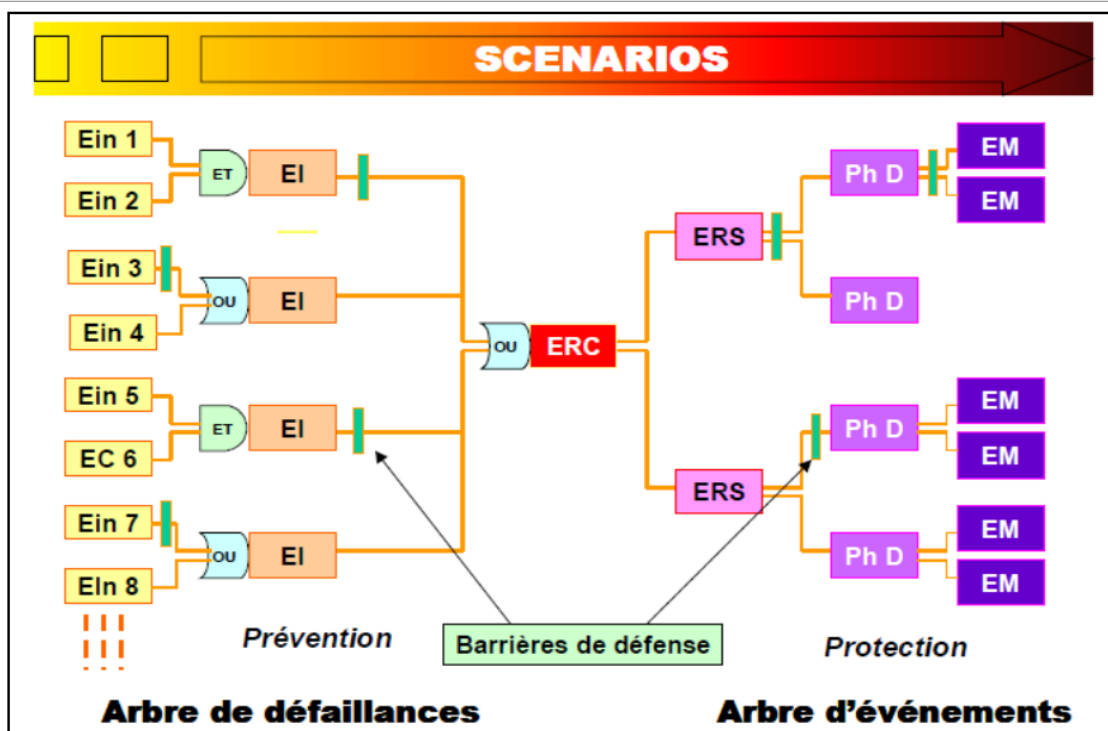


Figure 5 : Approche nœud papillon

La cotation de la fréquence des événements initiateurs est réalisée les classes suivantes :

Fréquence	Classe de fréquence	Correspondance
$10^{-1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-2} \text{ an}^{-1}$	-2	10 à 100 fois par an
$1 \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-1} \text{ an}^{-1}$	-1	1 à 10 fois par an
$10^{-1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 1 \text{ an}^{-1}$	0	1 fois tous les 1 à 10 ans
$10^{-2} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-1} \text{ an}^{-1}$	1	1 fois tous les 1 à 100 ans
$10^{-2} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-2} \text{ an}^{-1}$	2	1 fois tous les 100 à 1000 ans
$10^{-x+1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-x} \text{ an}^{-1}$	x	..

Tableau 21 : Échelle de classe de fréquence utilisée par l'INERIS pour les EI

L'indice de probabilité global de l'événement majeur est déterminé grâce aux arbres de causes et d'événements par prise en compte des portes « ou » et « et ».

Dans le cas d'un traitement semi-quantitatif, des classes de fréquence annuelles sont utilisées plutôt que des valeurs. La correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence est donnée par le tableau suivant :

Échelle quantitative	10 <sup>-5</sup>		10 <sup>-4</sup>		10 <sup>-3</sup>		10 <sup>-2</sup>	
Classes de fréquence	F5	F4	F3	F2	F1			
Classes de probabilité	E	D	C	B	A			

Tableau 22 : Correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie, d'explosion et de pressurisation, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille MMR. Les scénarios conservés sont ceux avec effondrement des murs lorsque les quantités d'alcools présentes sont suffisantes pour générer des incendies de durée supérieurs à la tenue au feu des murs où lorsqu'une cuve inox est présente.

Structure	Zone d'effets	Distance avec tenue des murs (m)			Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
		SELS (8 kW/m <sup>2</sup> )	SEL (5 kW/m <sup>2</sup> )	SEI (3 kW/m <sup>2</sup> )				
A1 – Incendie du chai de vieillissement n° 1	Nord	11	15	20	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	7	11	15				
	Sud	11	15	20				
	Ouest	7	11	15				
A2 – Incendie du chai de vieillissement n° 2	Nord	11	15	20	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	7	11	15				
	Sud	11	15	20				
	Ouest	7	11	15				
A3 – Incendie de la réserve climatique	Nord	7	9	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	4	6	8				
	Sud	7	9	10				
	Ouest	4	6	8				
A4 – Incendie du chai de distillation	Nord	7	11	13	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	7	11	13				
	Sud	7	11	13				
	Ouest	7	11	13				
A5 – Incendie du chai n° 5	Nord	9	12	15	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	6	8	12				
	Sud	9	12	15				
	Ouest	6	8	12				
A6 – Incendie généralisé du chai n° 5 et de la réserve climatique	Nord	7	11	15	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	8	10	12				
	Sud	9	13	17				
	Ouest	8	10	13				
A8 – Incendie du chai n° 8	Nord	6	8	12	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	5	5	7				
	Sud	6	8	12				
	Ouest	5	5	7				
	Nord	Na	Na	4	Rapide	4		Non Classé

B1 — Incendie de la distillerie	Est	Na	Na	Na			Pas d'effets à l'extérieur	
	Sud	Na	Na	4				
	Ouest	3	3	5				
B2 – Incendie généralisé de la distillerie et du chai de distillation	Nord	5	6	12	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	6	12	13				
	Sud	7	9	14				
	Ouest	6	12	13				
D1 — Pressurisation de bac pris dans un incendie du chai n° 1	300	14	11	11	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
D2 — Pressurisation de bac pris dans un incendie du chai n° 2	300	14	11	11	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
D3 — Pressurisation de bac pris dans un incendie de la réserve climatique	300	14	11	11	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	177	10	9	9	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
D4 — Pressurisation de bac pris dans un incendie du chai de distillation	148	9	9	9	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé

Na : non atteint — Np : Non pertinent

Tableau 23 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

\* Le scénario de pressurisation peut être rendu physiquement impossible en dotant les cuves d'une surface d'évent suffisante. **Toutes les cuves des chais seront pourvues de surfaces d'évent suffisantes.**

Phénomène	PhD	V (en hl)	Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure)				Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
			20 mbar	50 mbar	140 mbar	200 mbar				
C1 Explosion de bac atmosphérique dans le chai n° 1		300	50	25	10	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
C2 Explosion de bac atmosphérique dans le chai n° 2		300	50	25	10	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
C3 Explosion de bac atmosphérique dans la réserve climatique		300	50	25	10	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
		177	40	20	10	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
C3 Explosion de bac atmosphérique dans le chai de distillation		148	40	20	10	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
E1 — Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne — Aire de dépotage du chai n° 1	Camions-citernes	300	45	25	10	10	45	25	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
E2 — Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne — Aire de dépotage du chai n° 5	Camions-citernes	300	45	25	10	10	45	25	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
E3 — Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne — Aire de dépotage de la distillerie	Camions-citernes	300	45	25	10	10	45	25	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé

Tableau 24 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR



## 11.8 TRACES DES PÉRIMÈTRES D'EFFETS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

### 11.8.1 EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME AVEC TENUE DES MURS

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°1 avec tenue des murs.

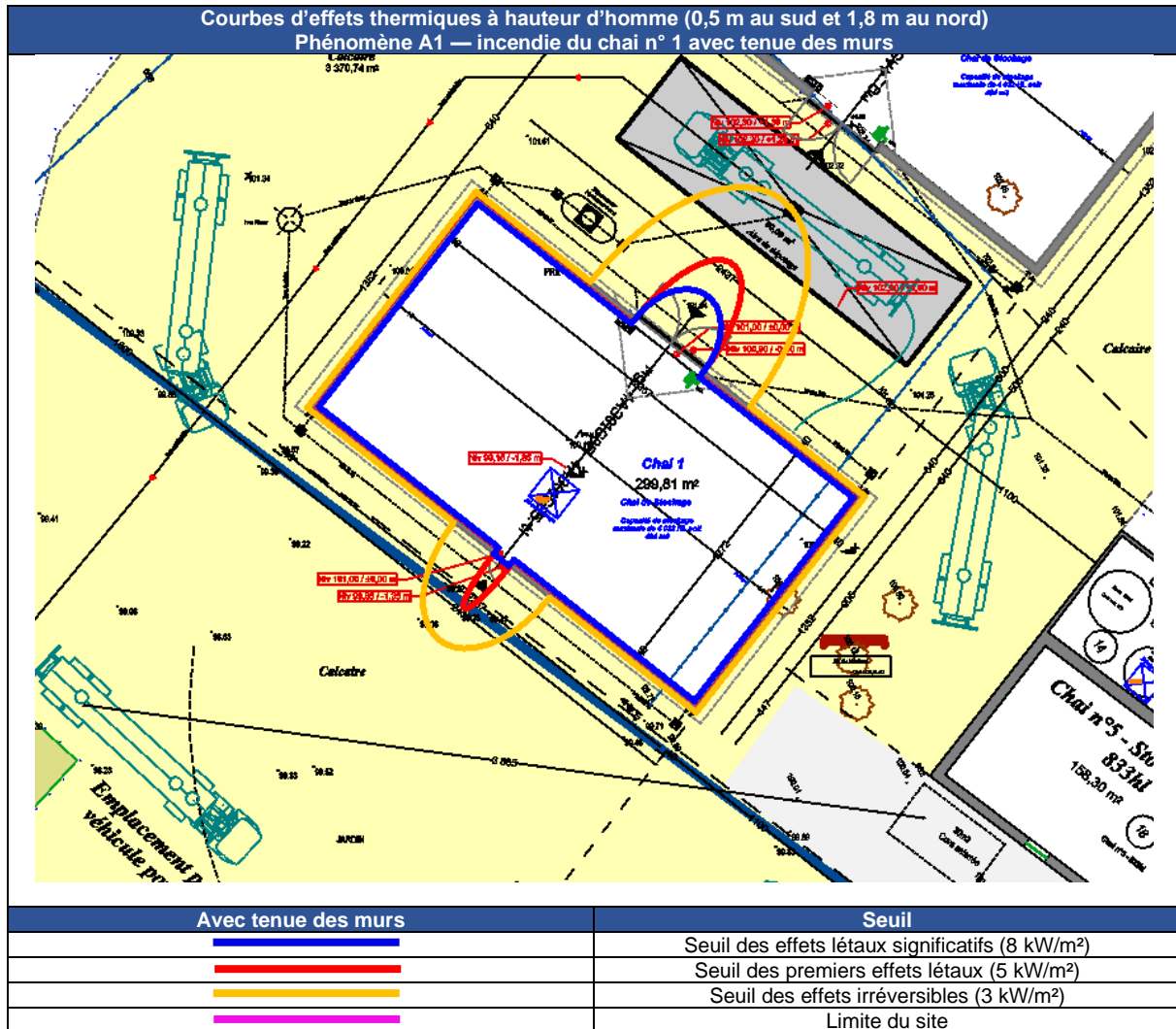


Figure 6 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 1, des effets thermiques sont présents face aux ouvertures. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°2 avec tenue des murs.

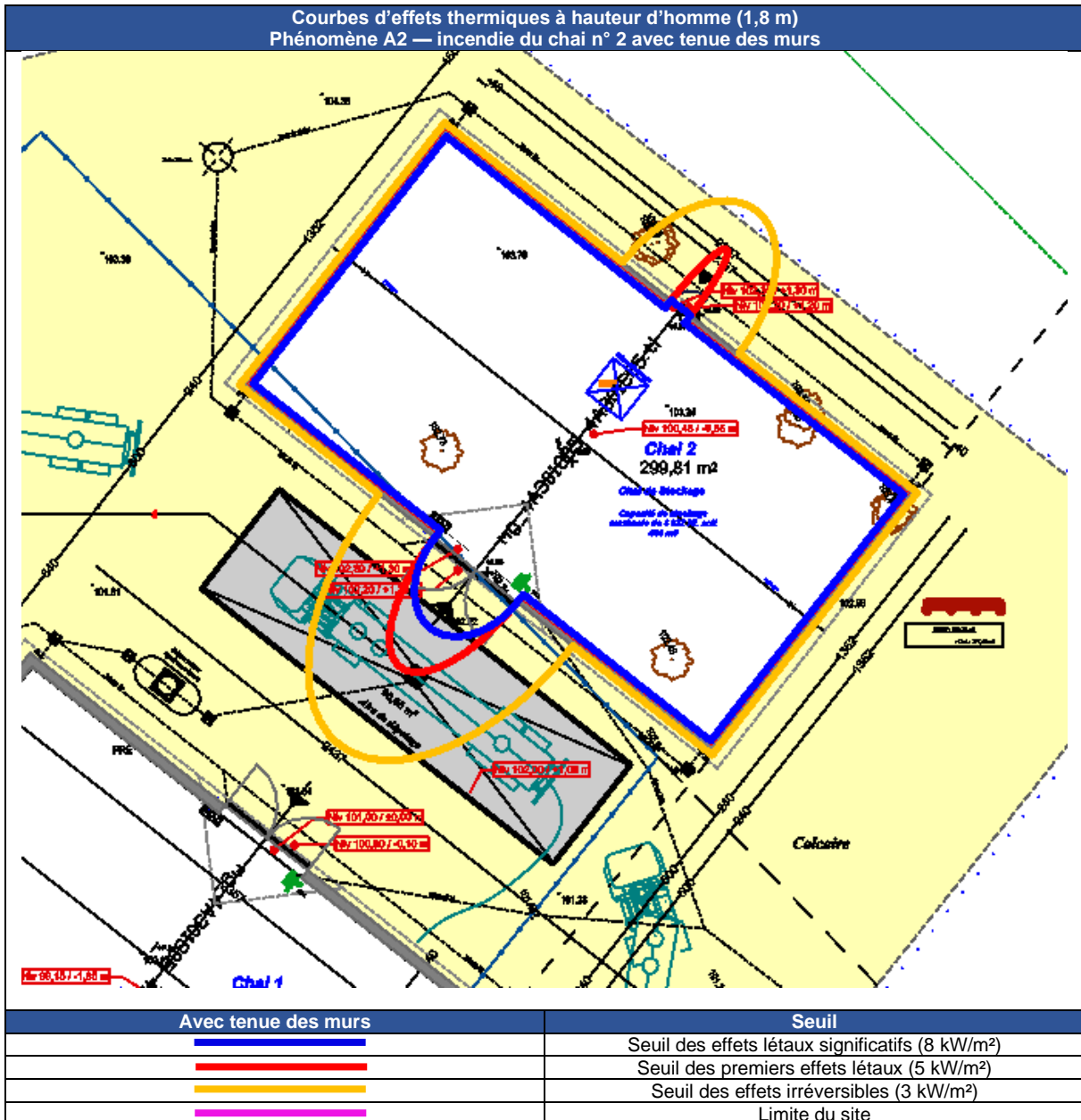


Figure 7 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 2, des effets thermiques sont présents face aux ouvertures. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie de la réserve climatique n°2 avec tenue des murs.

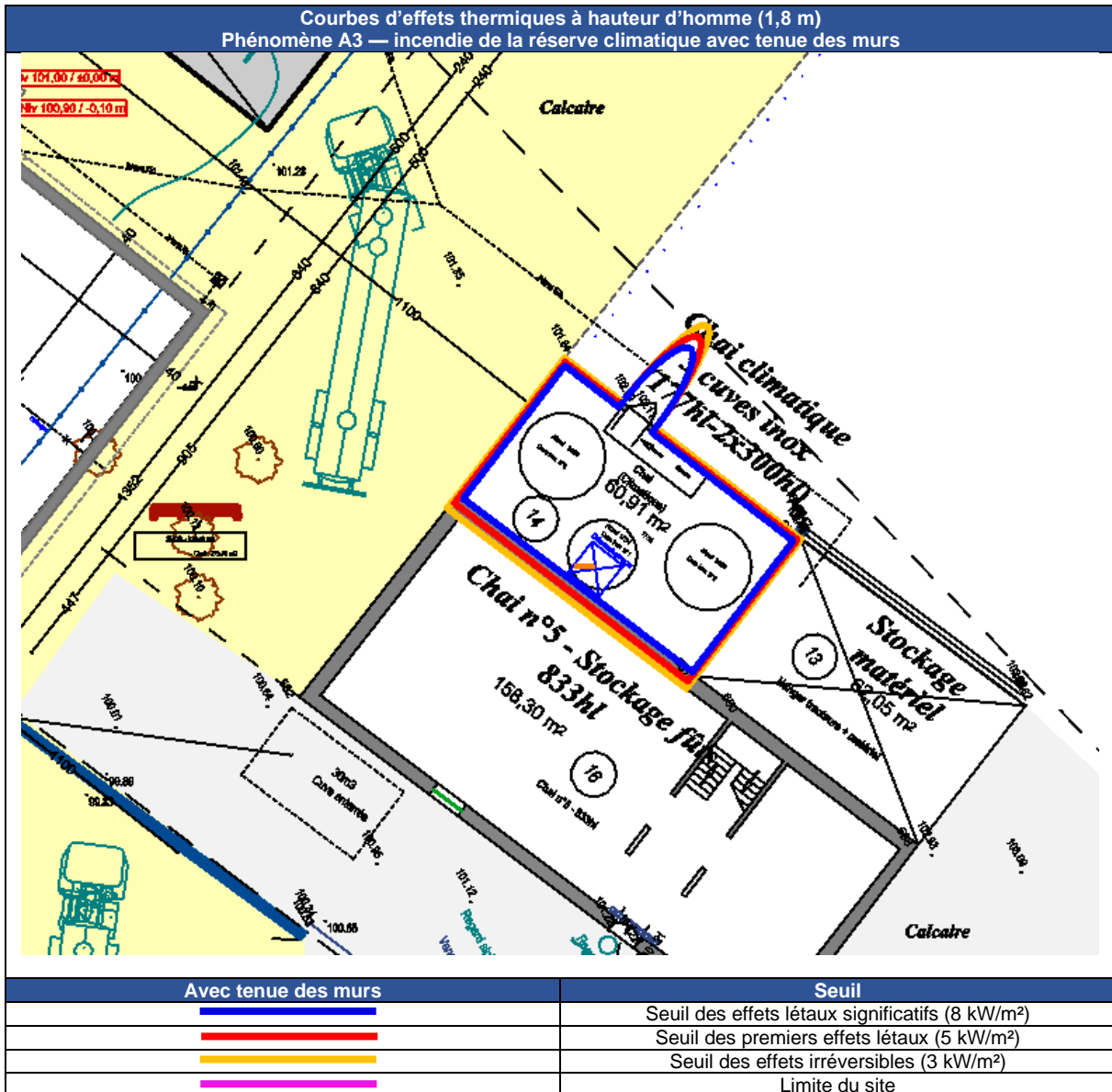


Figure 8 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie de la réserve climatique, des effets thermiques sont présents face à l'ouverture. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai de distillation avec tenue des murs.

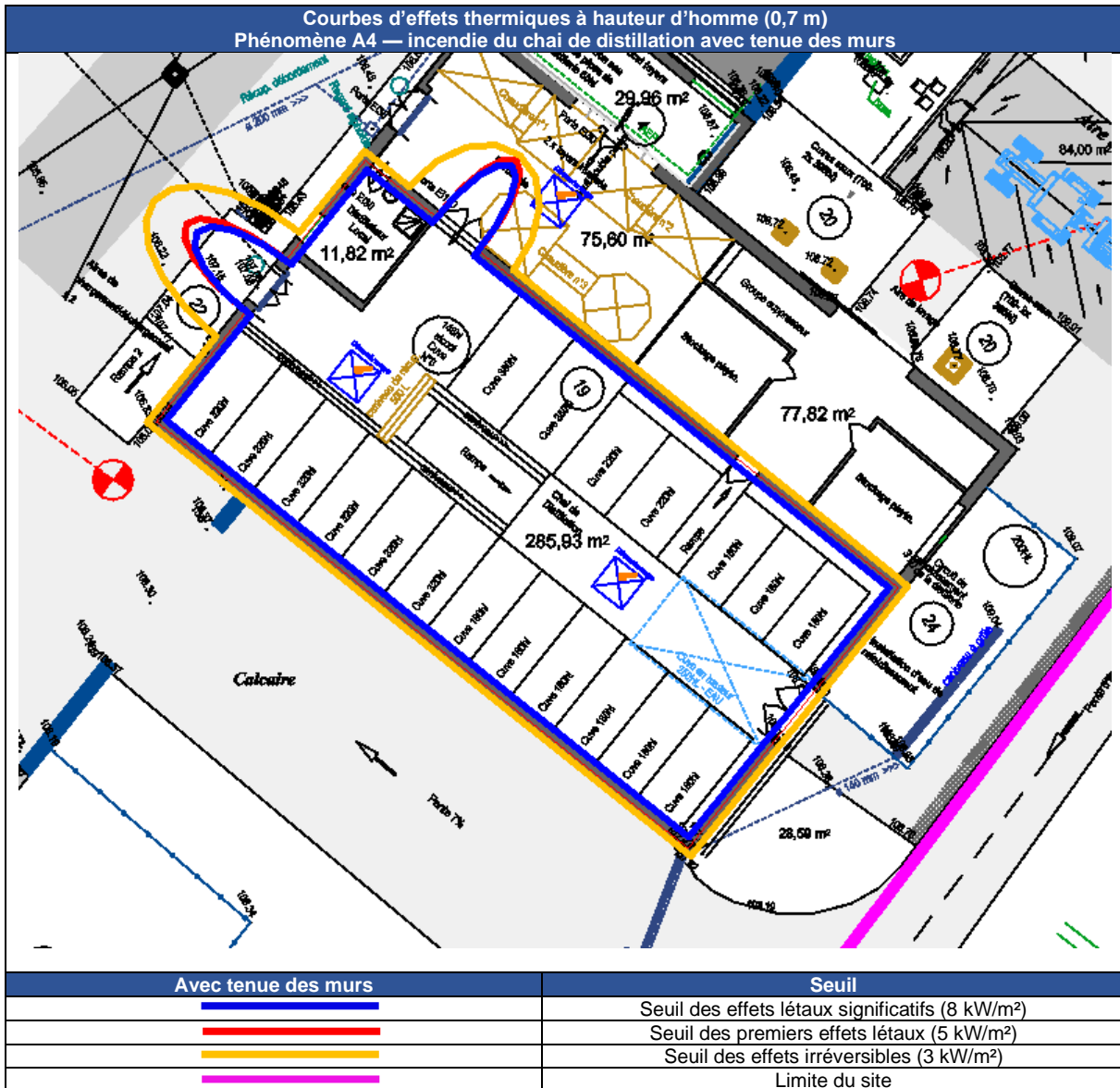


Figure 9 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets à hauteur d'homme

**Remarque : la modélisation a été réalisée uniquement sur la partie du bâtiment comportant la cuve de réception des alcools distillés.**

En cas d'incendie du chai de distillation, des effets thermiques sont présents face aux ouvertures et dans la partie vinaire du chai. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°5 avec tenue des murs.

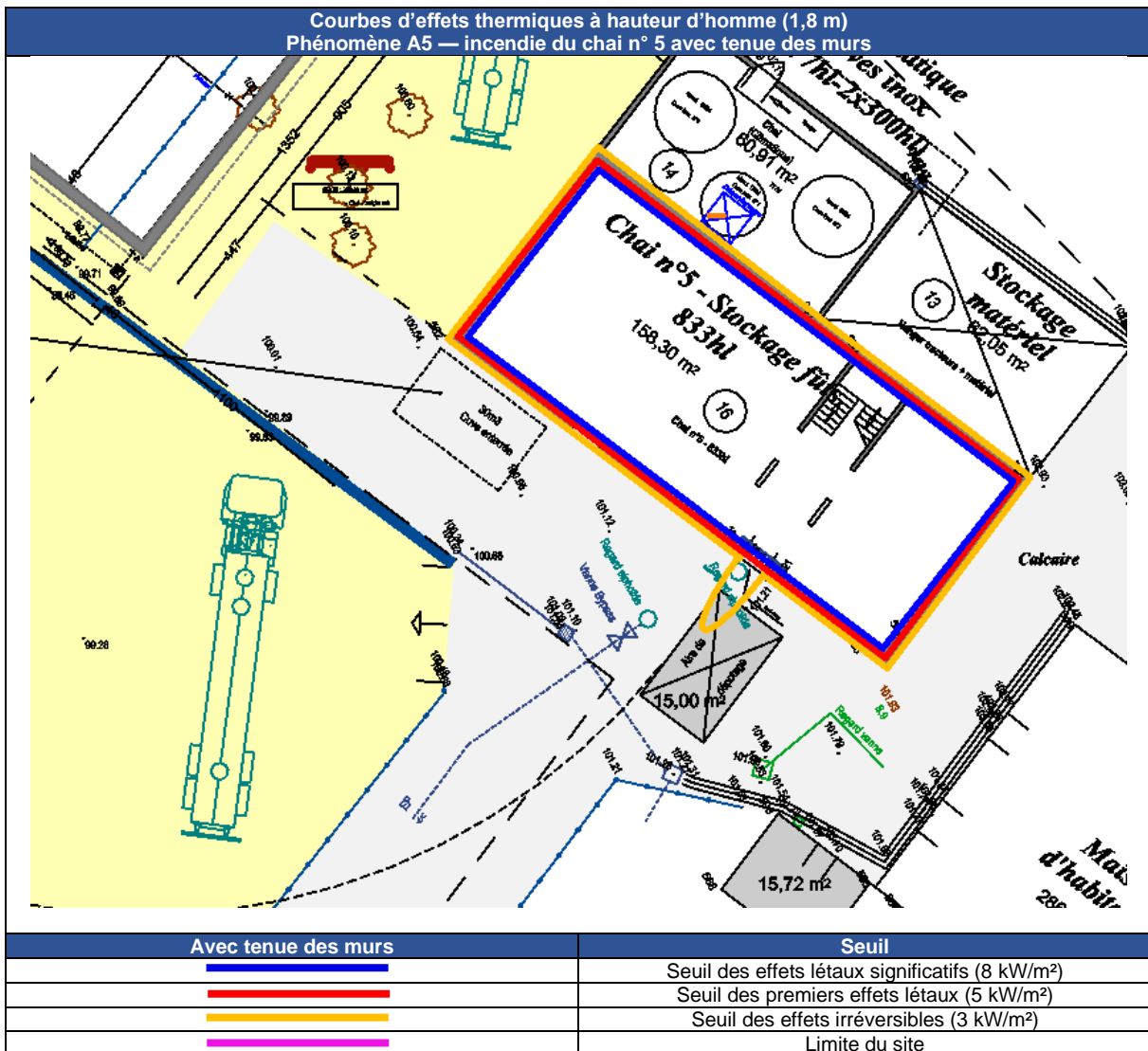


Figure 10 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5, des effets thermiques sont présents face à l'ouverture. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.



La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie généralisé du chai n°5 et de la réserve climatique avec tenue des murs.

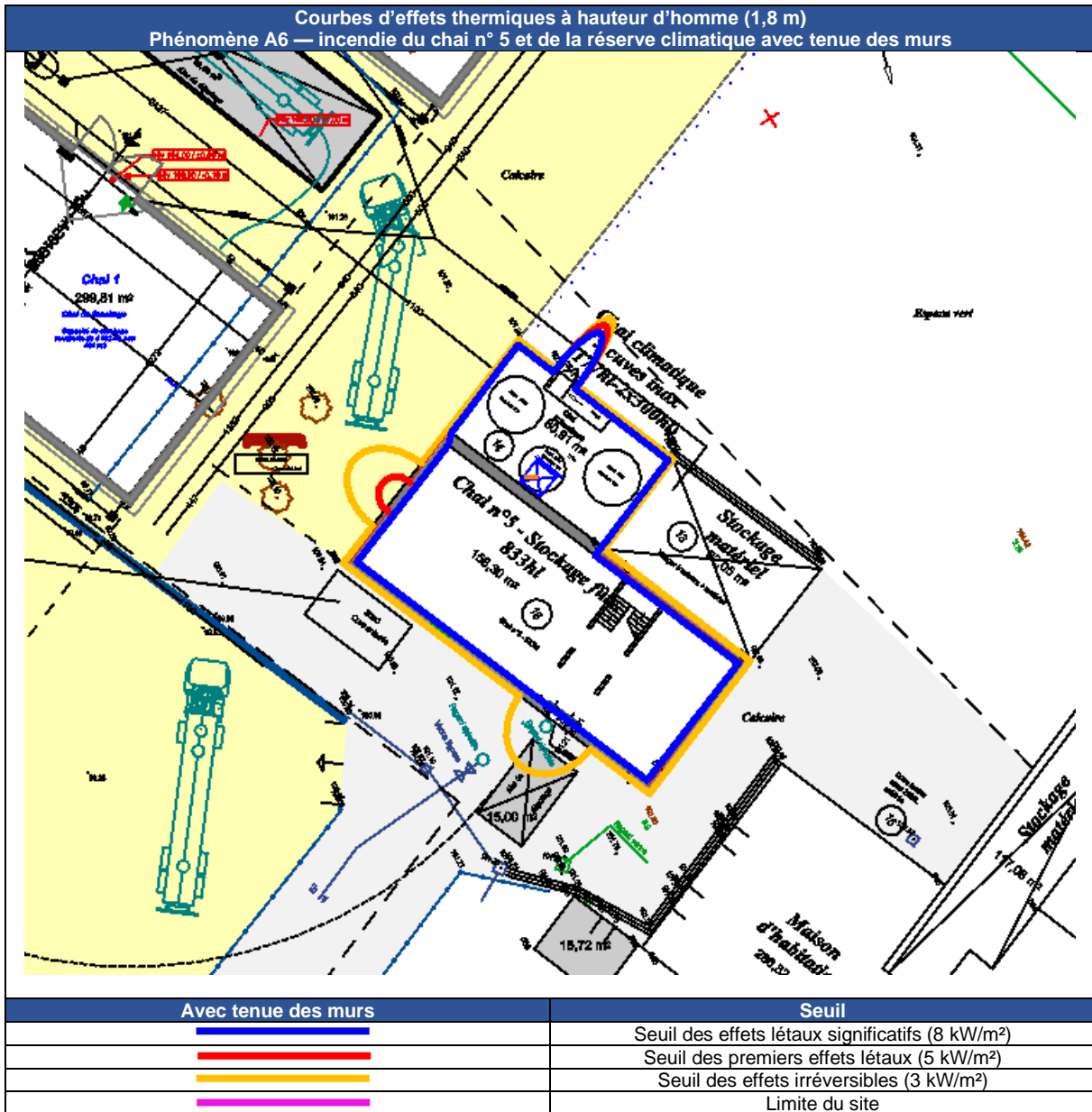


Figure 11 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ces chais est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique, des effets thermiques sont présents face aux ouvertures. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.



La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°8 avec tenue des murs.

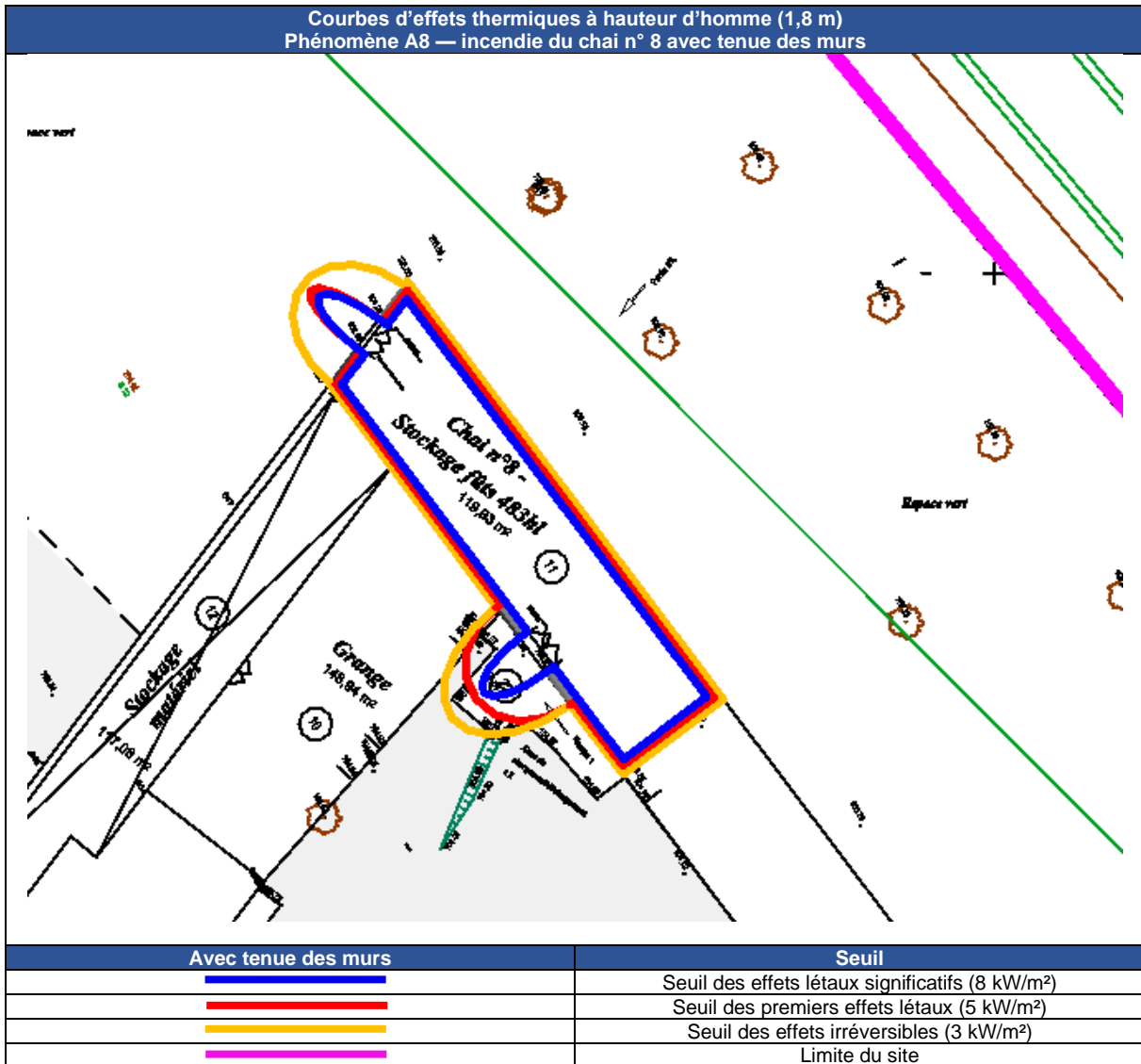


Figure 12 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 8, des effets thermiques sont présents face aux ouvertures. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie de la distillerie avec tenue des murs.

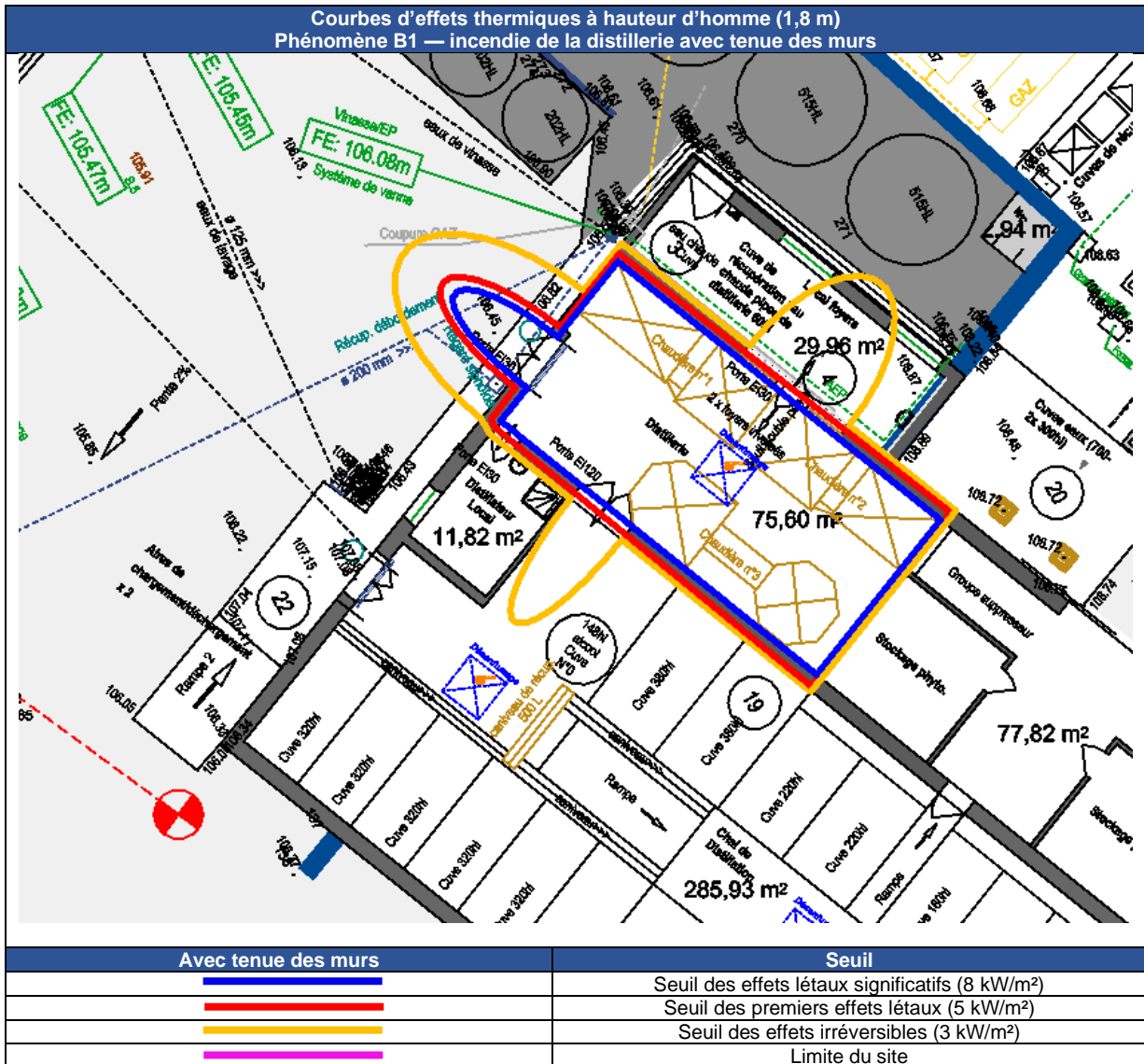


Figure 13 : Phénomène B1 — incendie de la distillerie – effets à hauteur d'homme

En cas d'incendie de la distillerie, des effets thermiques sont présents face aux ouvertures. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.



## 11.8.2 EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME AVEC EFFONDREMENT DES MURS

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°1 avec effondrement des murs.

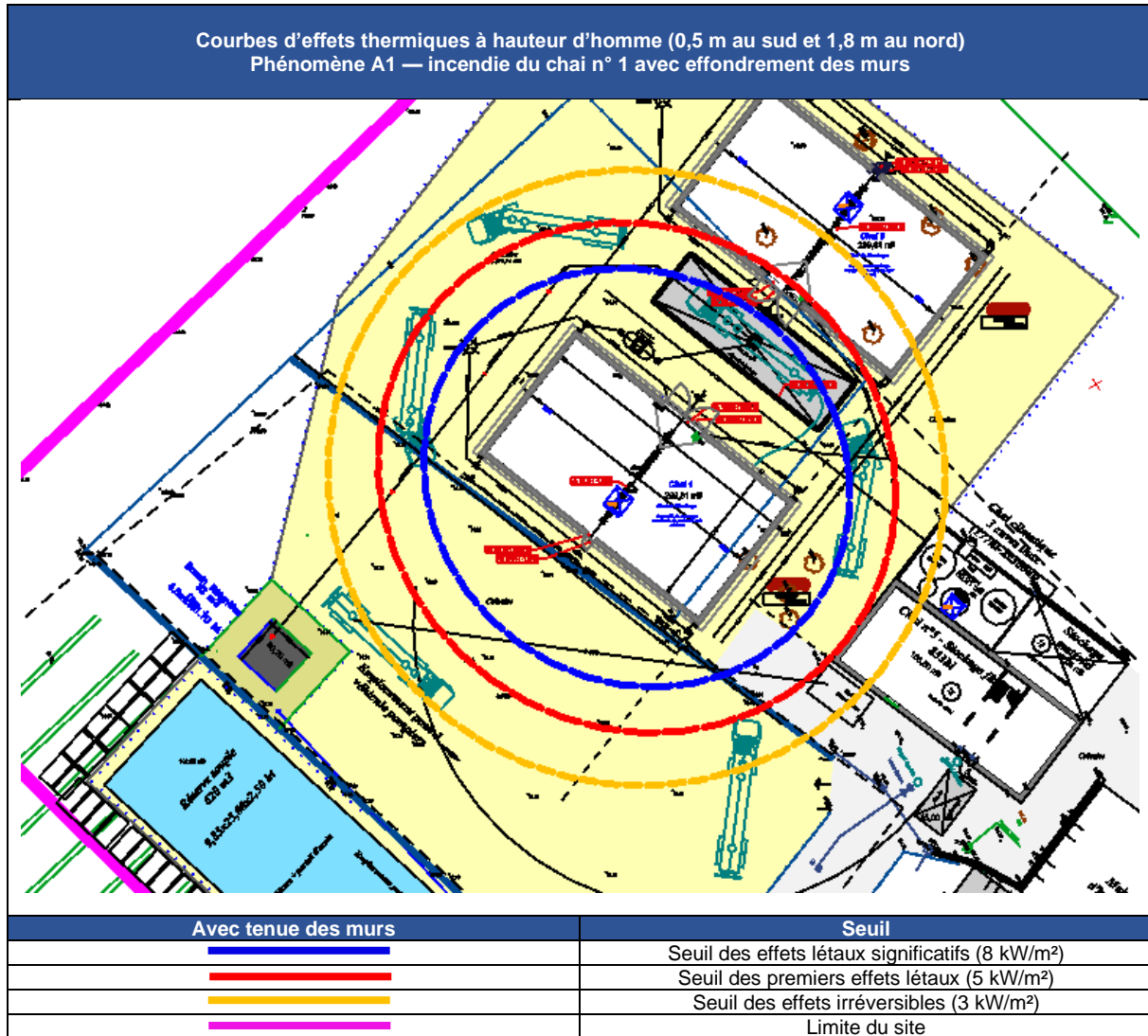


Figure 15 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 1 avec effondrement des murs, des effets thermiques létaux atteignent les structures environnantes. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°2 avec effondrement des murs.

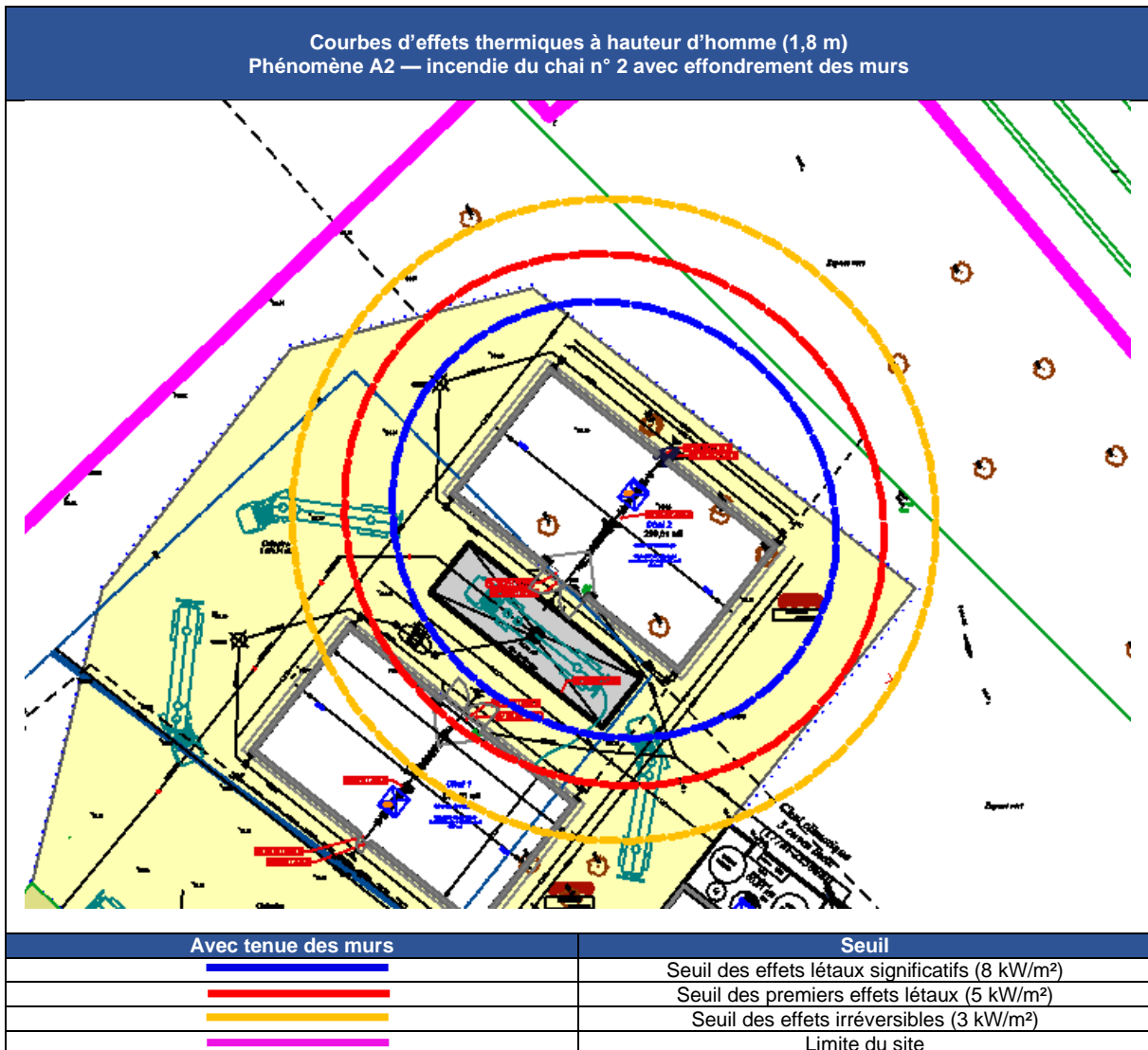


Figure 16 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 2 avec effondrement des murs, des effets thermiques létaux atteignent le chai n°1 mais ne sortent pas du site. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.



La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie de la réserve climatique avec effondrement des murs.

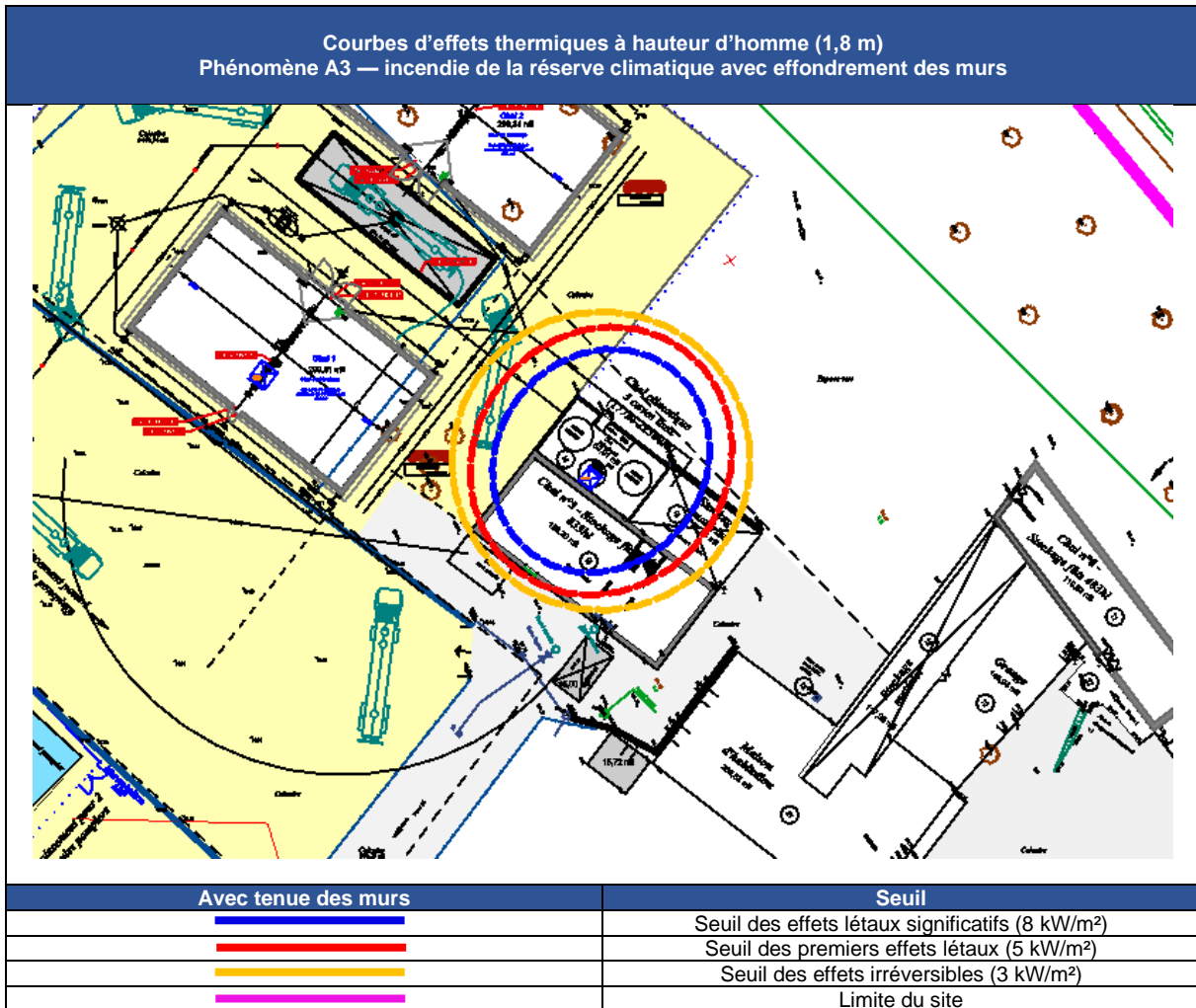


Figure 17 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie de la réserve climatique avec effondrement des murs, des effets thermiques atteignent le chai n°5. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.



**Les quantités d'alcools maximales présentes dans le chai de distillation sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. Cependant la présence d'une cuve inox peut causer une explosion susceptible de menacer l'intégrité des murs.**

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai de distillation avec effondrement des murs.

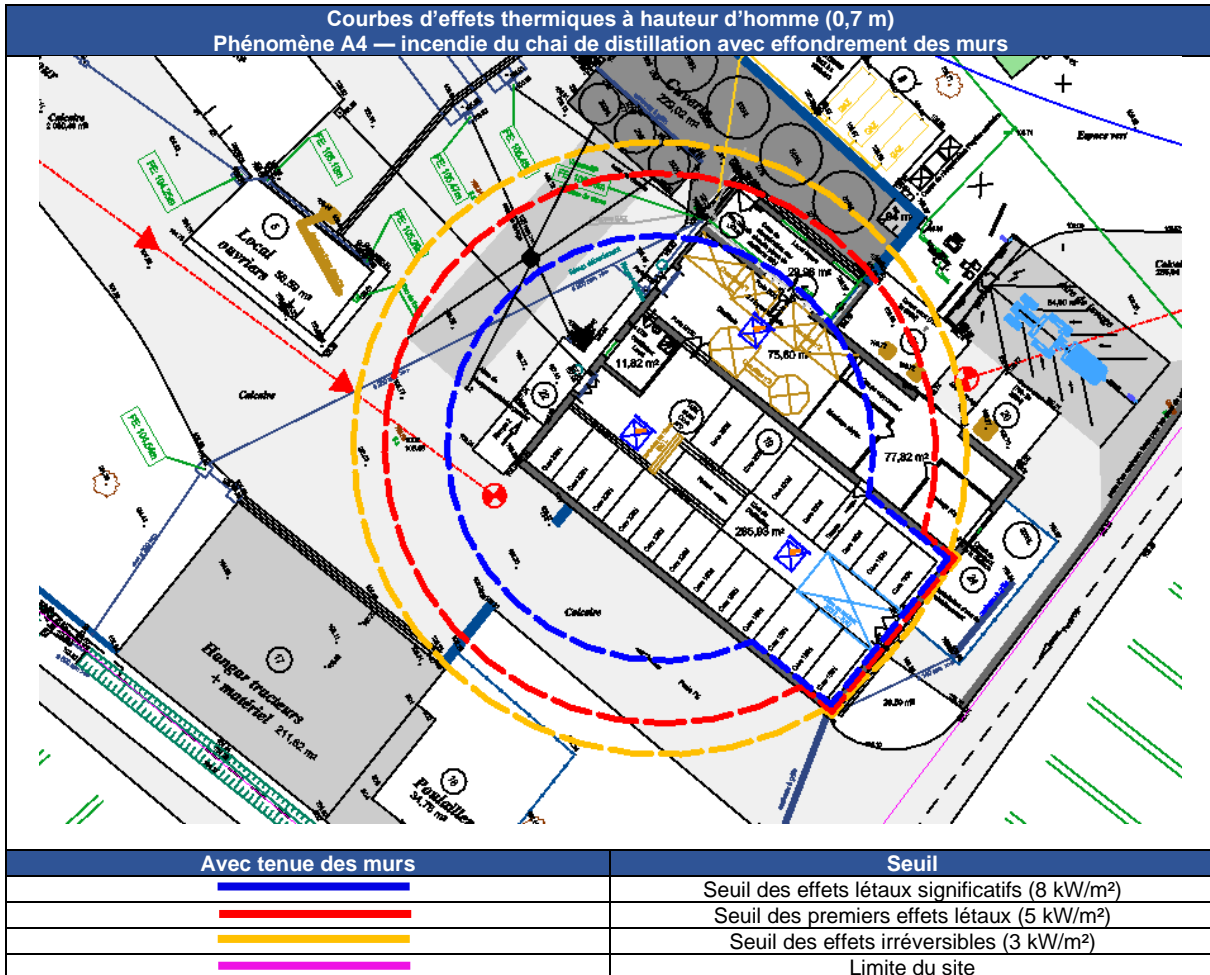


Figure 18 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets à hauteur d'homme

En cas d'incendie du chai de distillation avec effondrement des murs, des effets thermiques atteignent la distillerie. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°5 avec effondrement des murs.

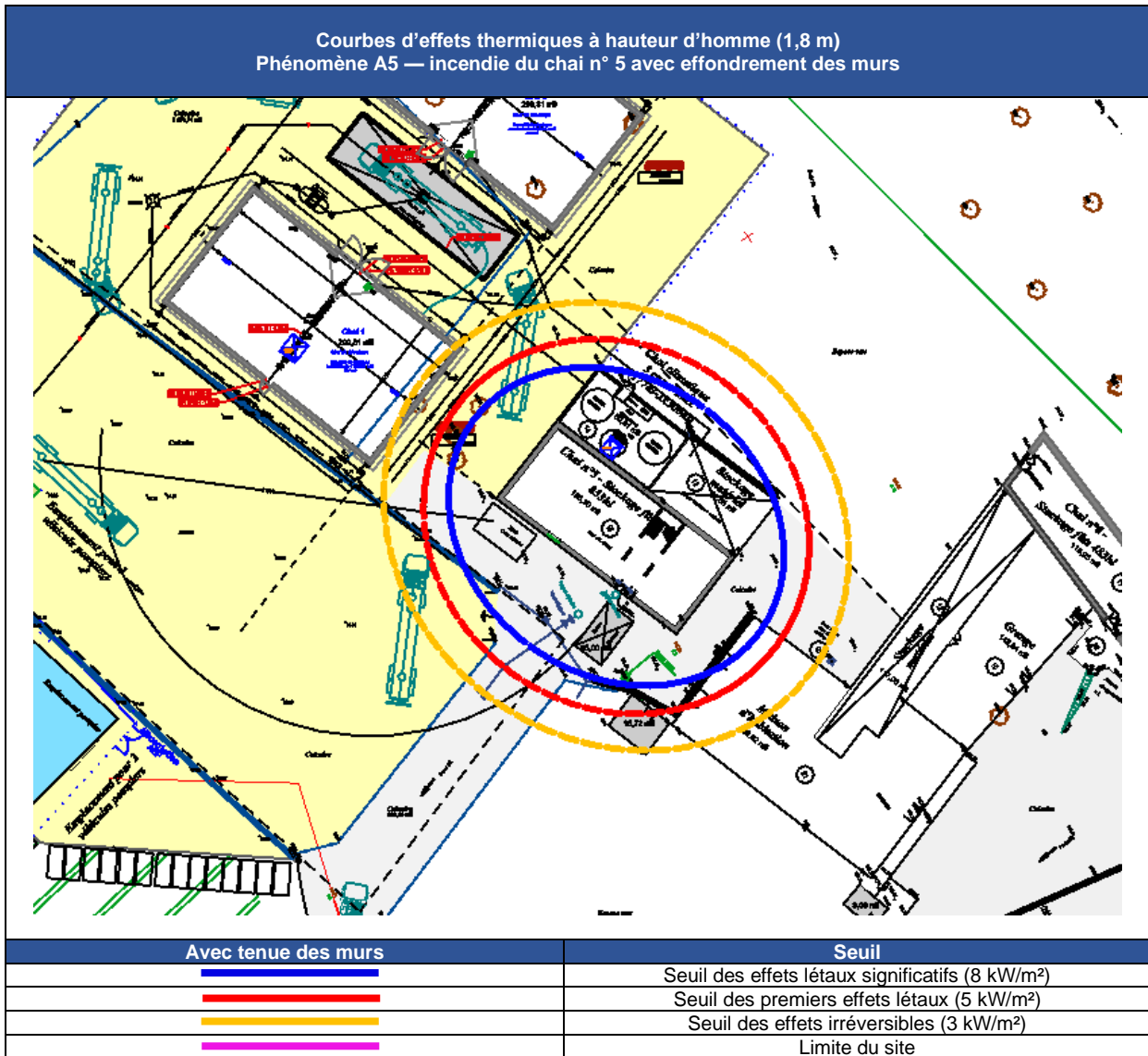


Figure 19 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5 avec effondrement des murs, des effets létaux significatifs atteignent la réserve climatique et l'habitation de l'exploitant. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie généralisé des chais n°5 et de la réserve climatique avec effondrement des murs.

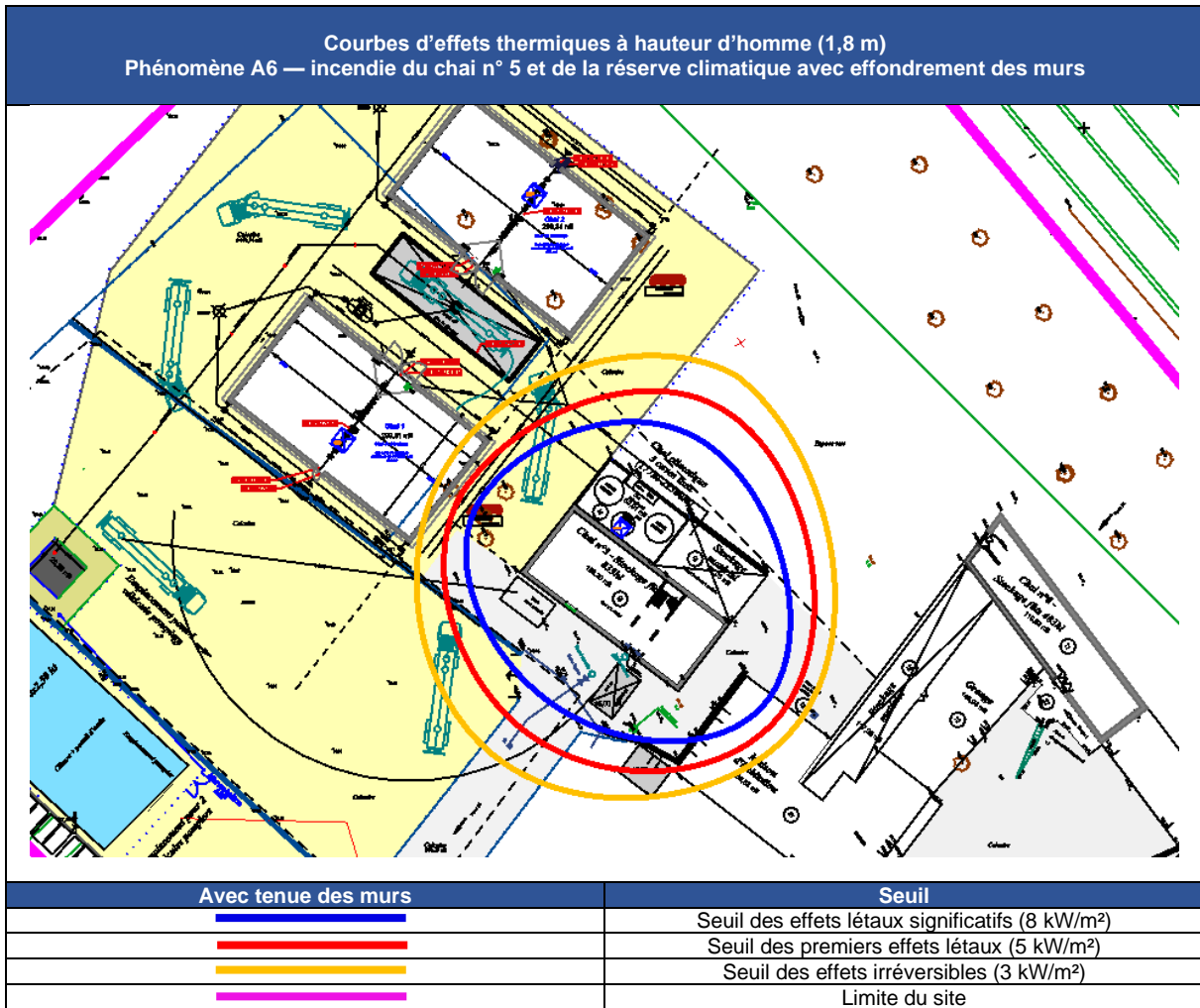


Figure 20 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ces chais est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique avec effondrement des murs, des effets thermiques sont présents face aux ouvertures. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai n°8 avec effondrement des murs.

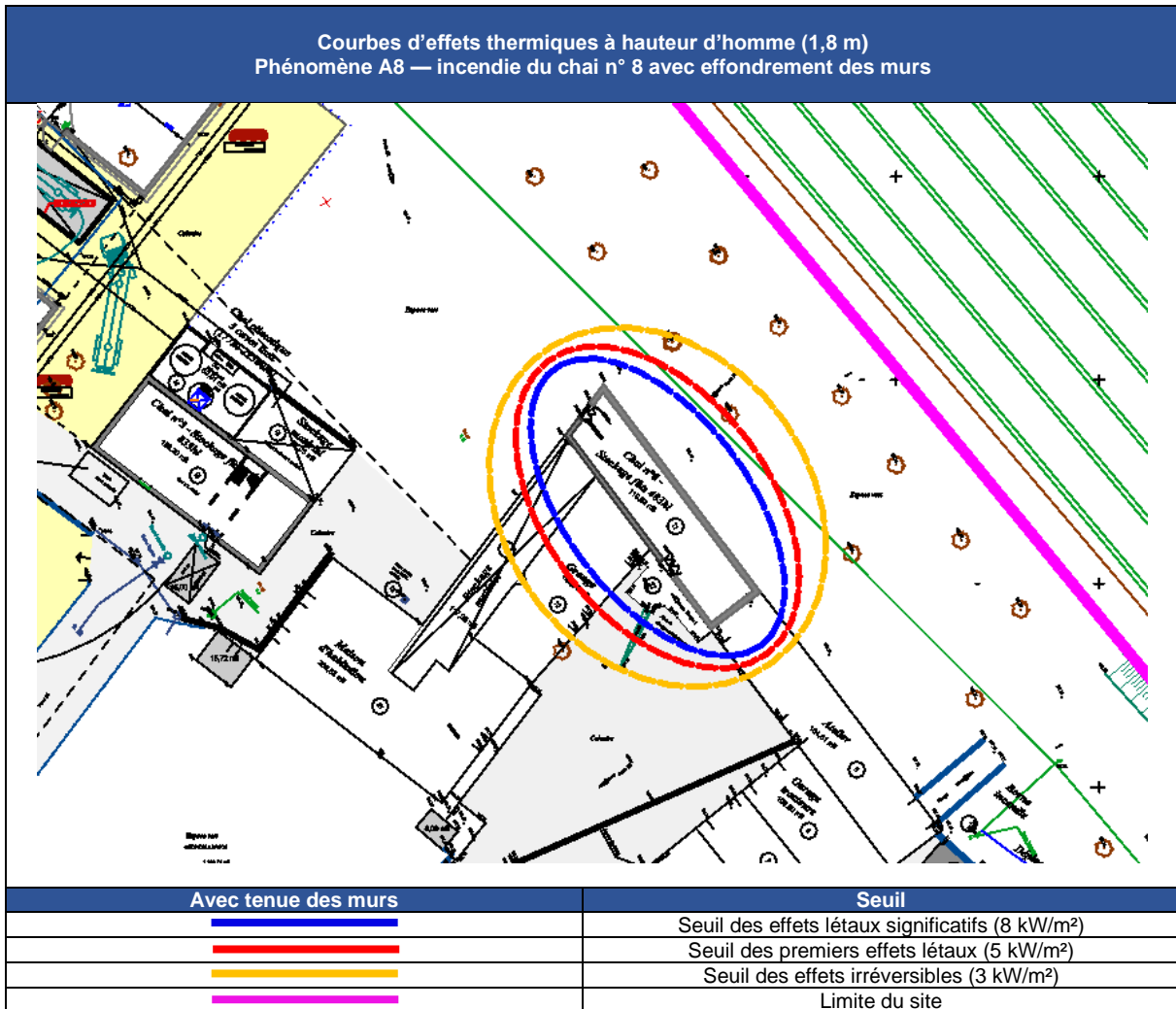


Figure 21 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 — effets à hauteur d'homme

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 8 avec effondrement des murs, des effets thermiques létaux significatifs atteignent les bâtiments environnants. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.

Les quantités d'alcools maximales présentes dans la distillerie et dans le chai de distillation sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieur à la tenue au feu des murs. Cependant la présence d'une cuve inox peut causer une explosion susceptible de menacer l'intégrité des murs.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques à hauteur d'homme en cas d'incendie du chai de distillation et de la distillerie avec effondrement des murs du chai de distillation.

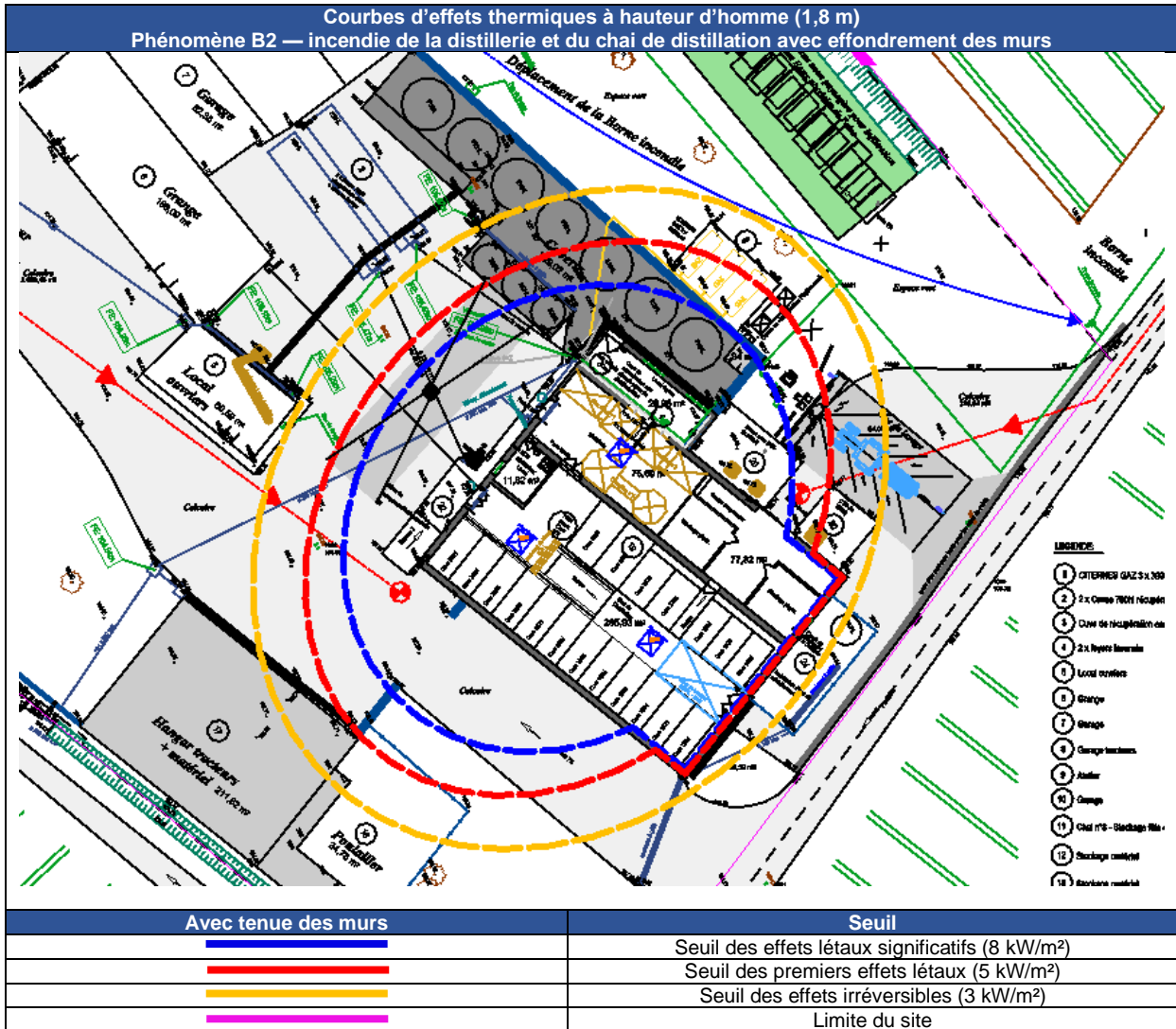


Figure 22 : Phénomène A6 — incendie de la distillerie et du chai de distillation – effets à hauteur d'homme

En cas d'incendie de la distillerie et du chai de distillation avec effondrement des murs du chai de distillation, des effets thermiques atteignent les structures environnantes. Les effets thermiques à hauteur d'homme ne sortent pas des limites du site.



### 11.8.3 EFFETS THERMIQUES DOMINOS SUR LES STRUCTURES AVEC TENUE DES MURS

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n°1 avec tenue des murs.

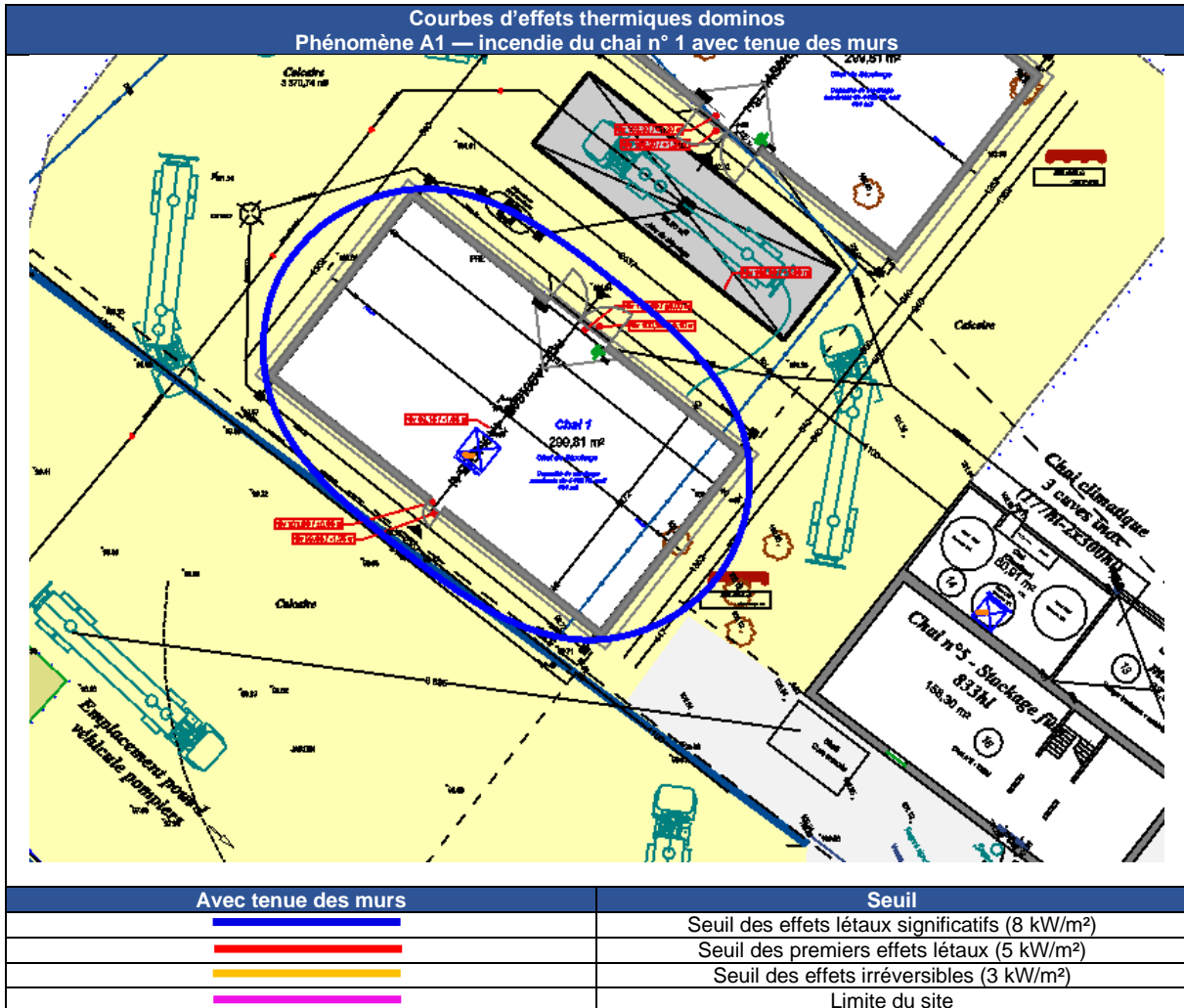


Figure 23 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 1, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.



La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n°2 avec tenue des murs.

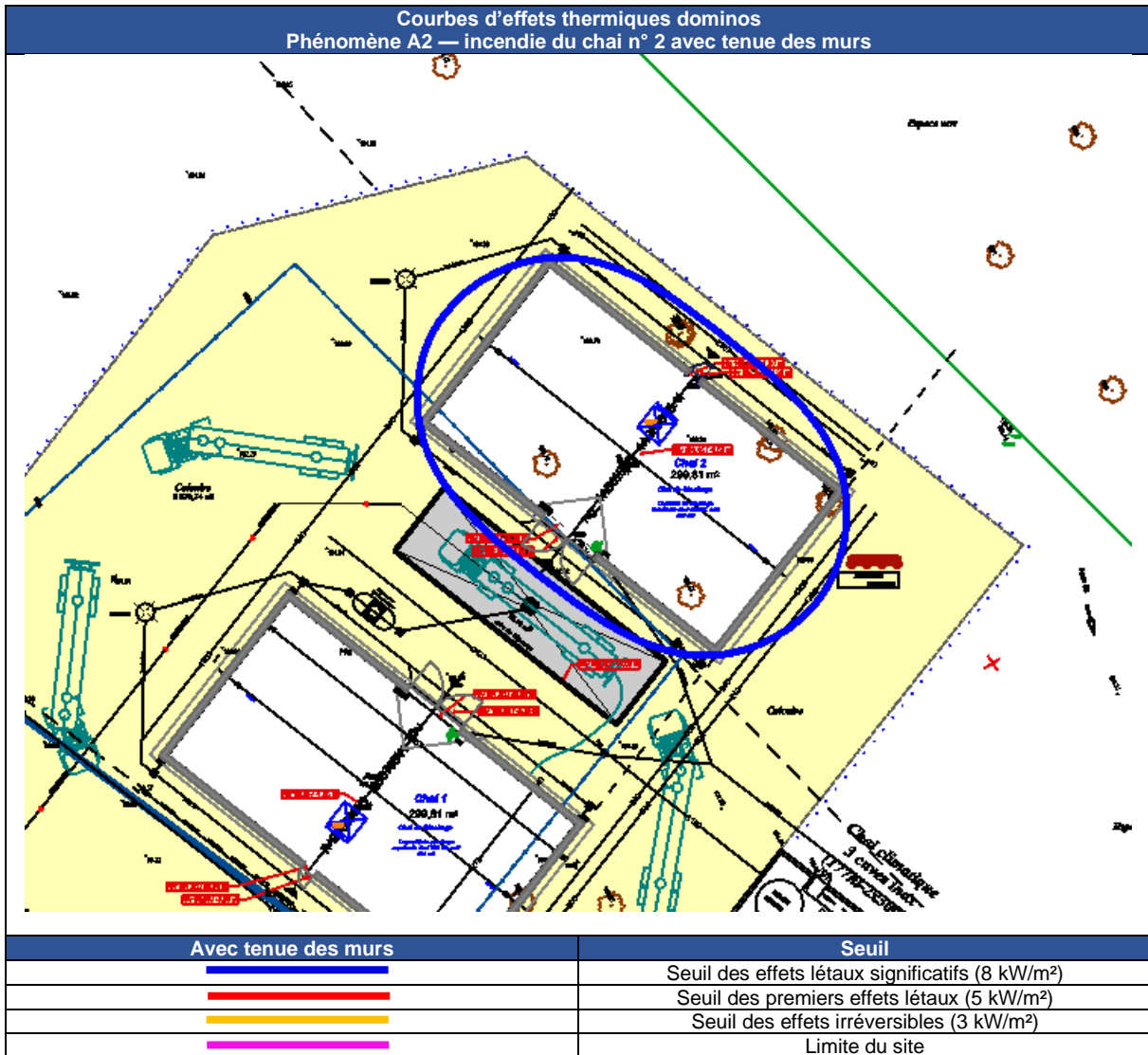


Figure 24 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 2, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie de la réserve climatique avec tenue des murs.

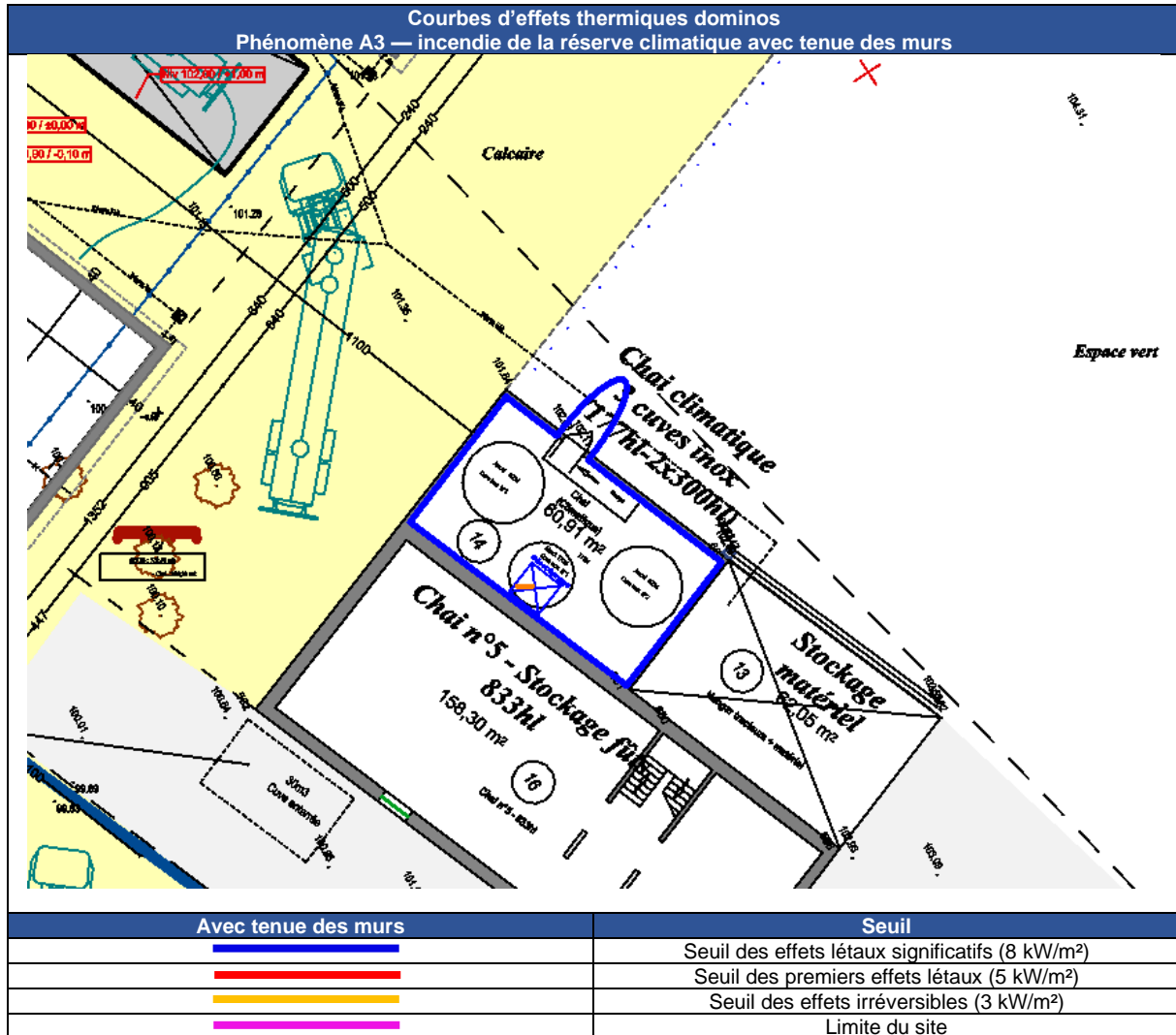


Figure 25 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie de la réserve climatique, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai de distillation avec tenue des murs.

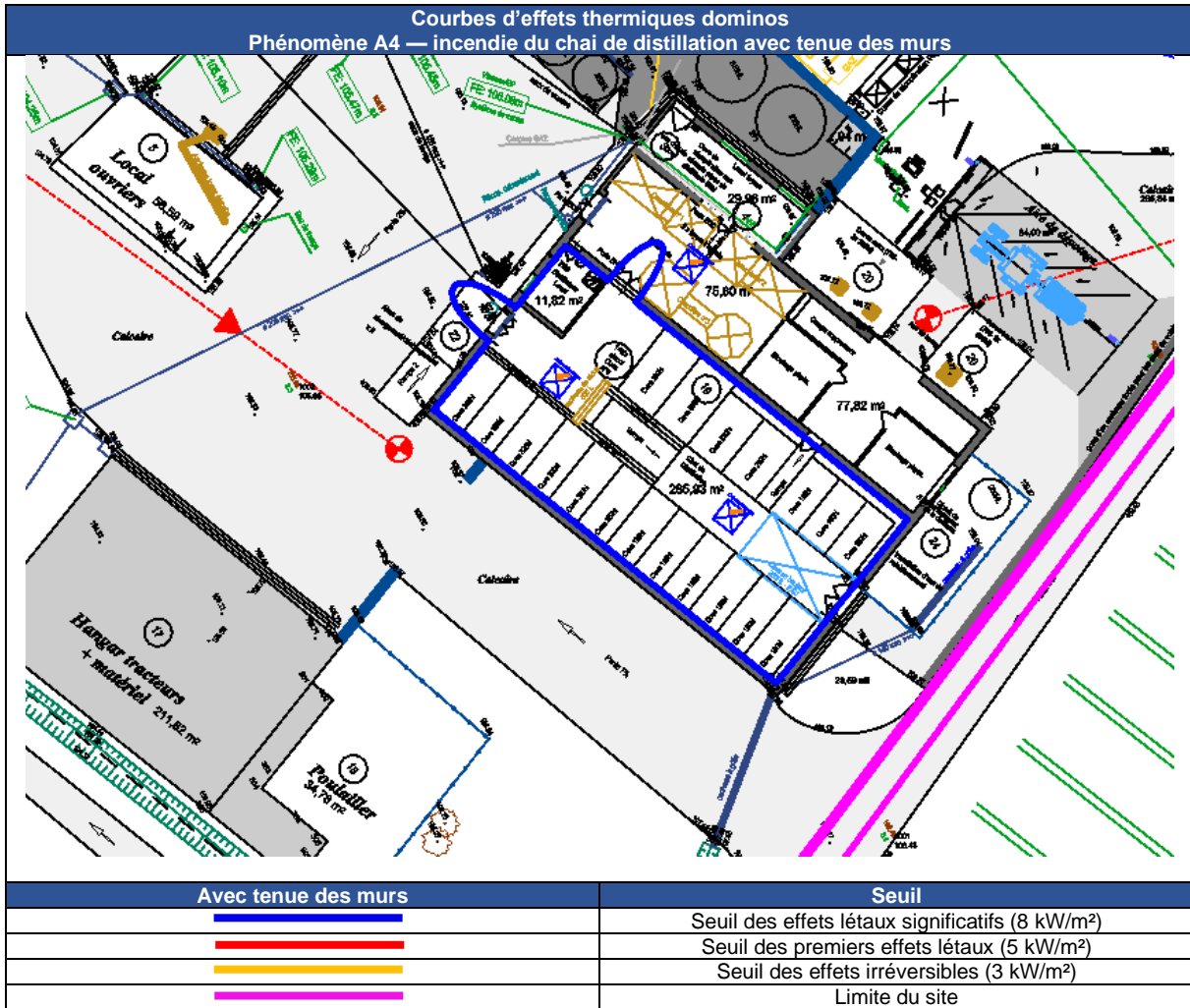


Figure 26 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets dominos

**Remarque : la modélisation a été réalisée uniquement sur la partie du bâtiment comportant la cuve de réception des alcools distillés.**

En cas d'incendie du chai de distillation, les effets dominos vers la distillerie sont présents au niveau de l'ouverture, mais ne sortent pas des limites du site.

La porte entre le chai de distillation et la distillerie présente un caractère EI 120, mais n'a pas été considérée dans la modélisation réalisée. Sa résistance au feu est supérieure à la durée d'incendie du local. Il n'y a pas d'effets dominos à attendre entre les structures.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n°5 avec tenue des murs.

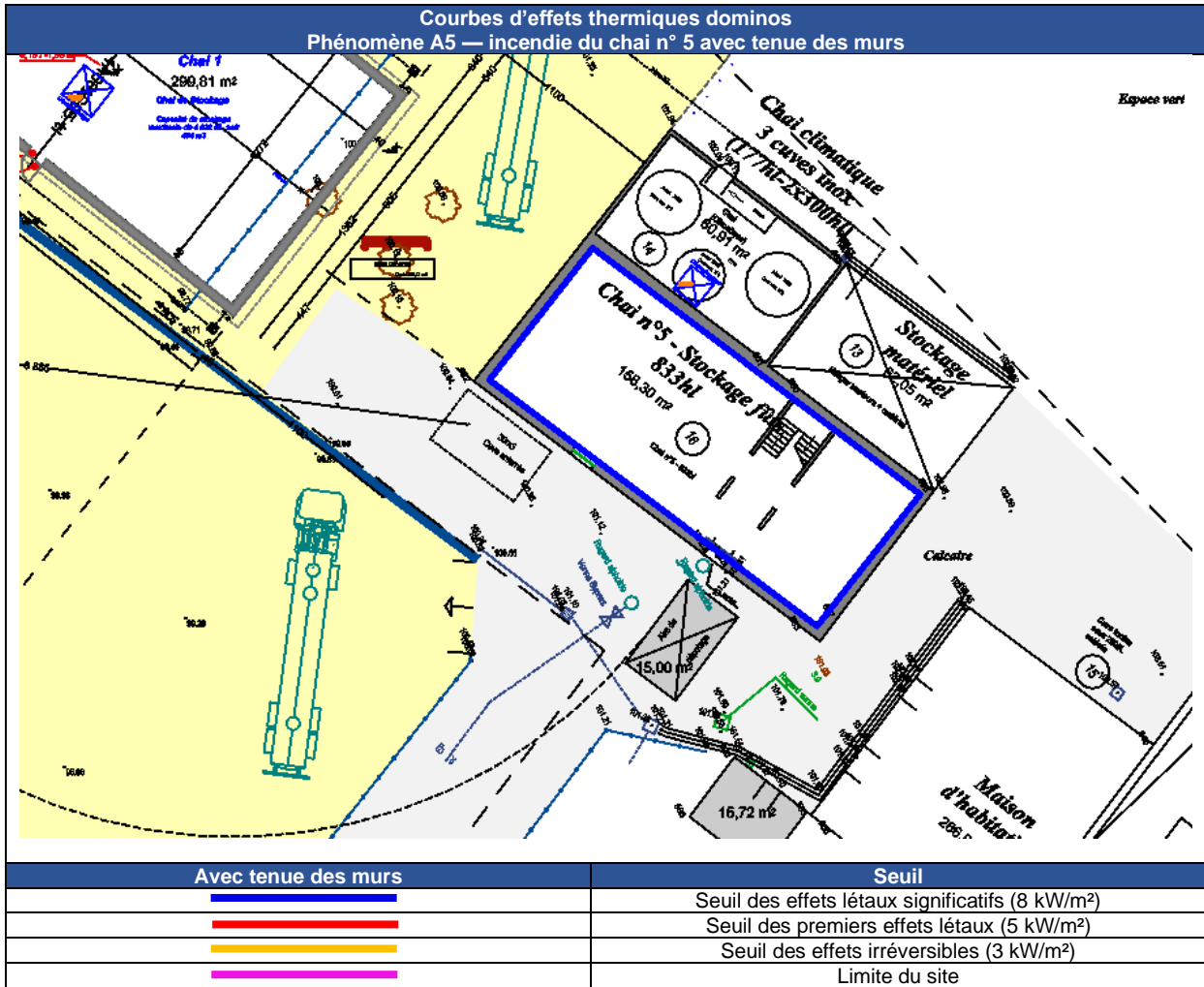


Figure 27 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie généralisé du chai n°5 et de la réserve climatique avec tenue des murs.

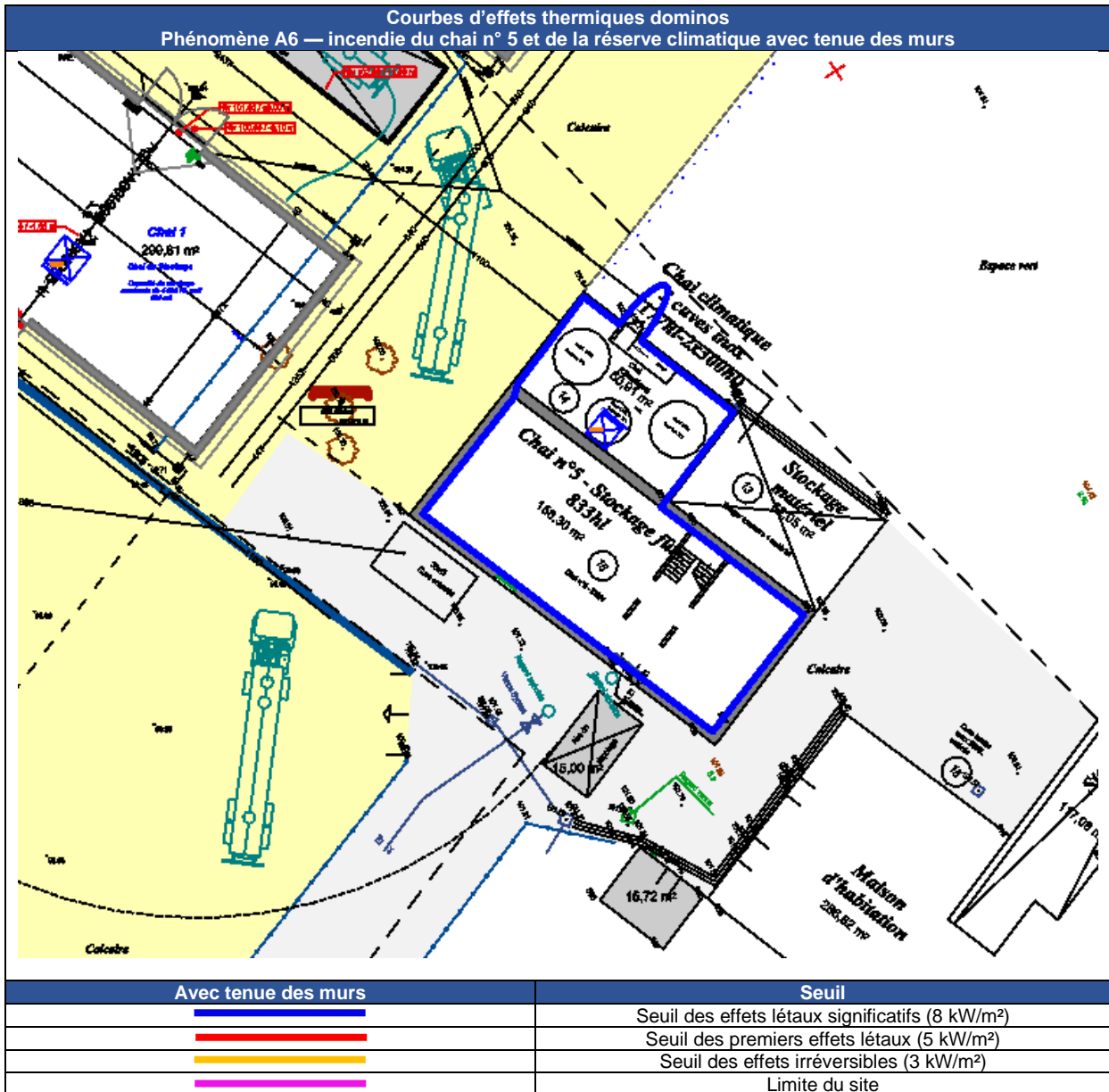


Figure 28 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n°8 avec tenue des murs.

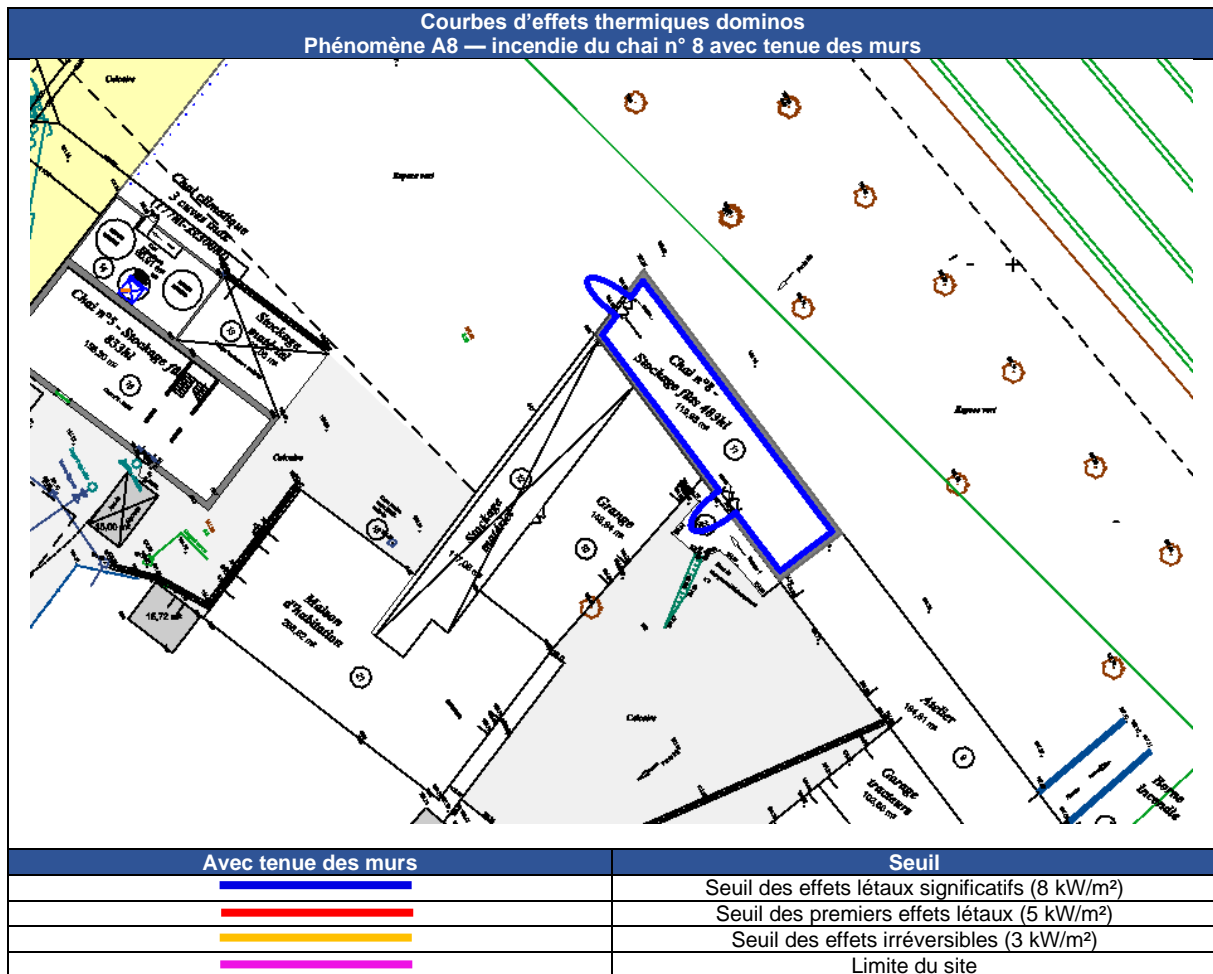


Figure 29 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 et de la réserve climatique — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 8, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.



La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie de la distillerie avec tenue des murs.

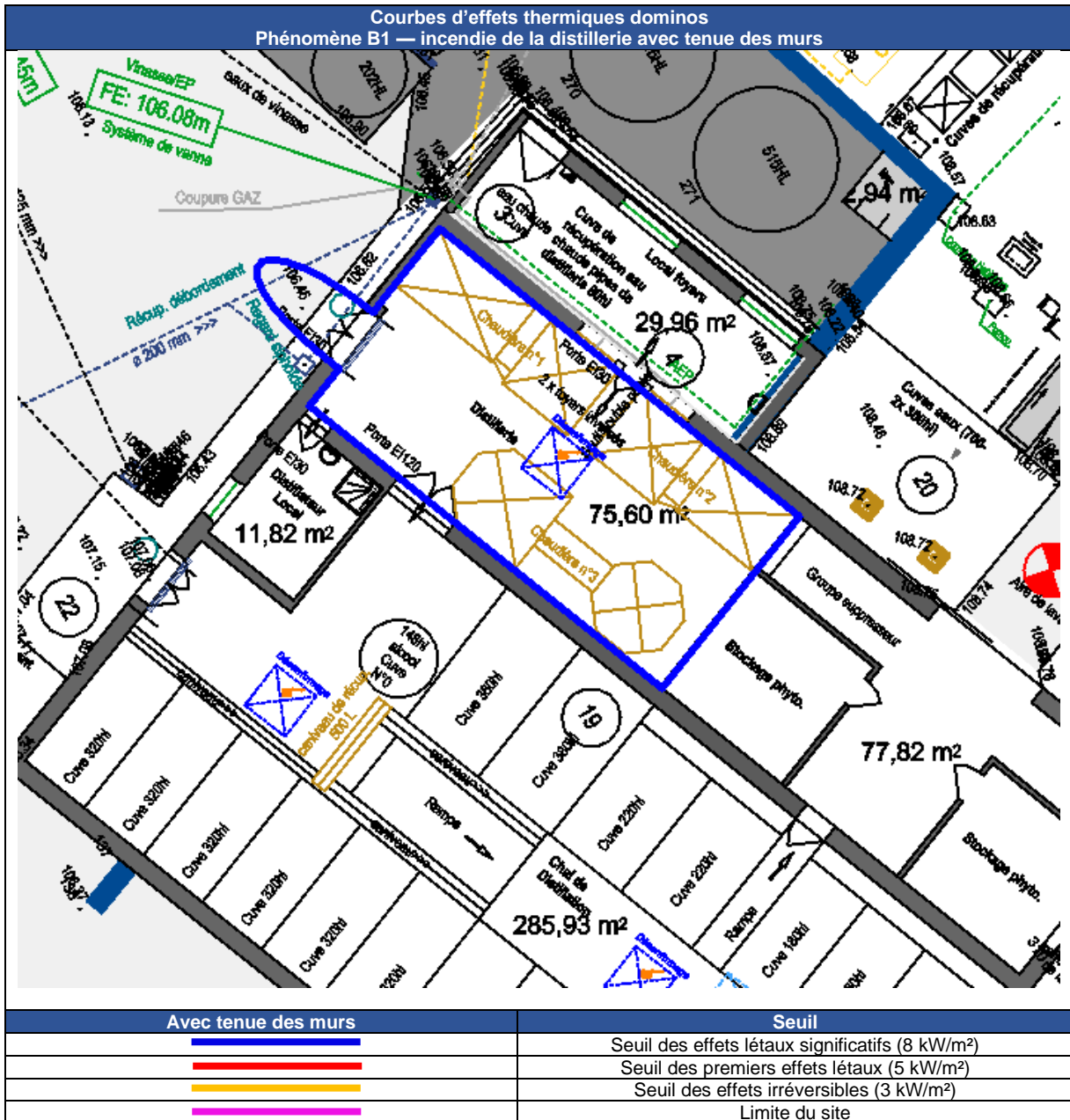


Figure 30 : Phénomène B1 — incendie de la distillerie – effets dominos

En cas d'incendie de la distillerie, les effets dominos ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie généralisé de la distillerie et du chai de distillation avec tenue des murs.

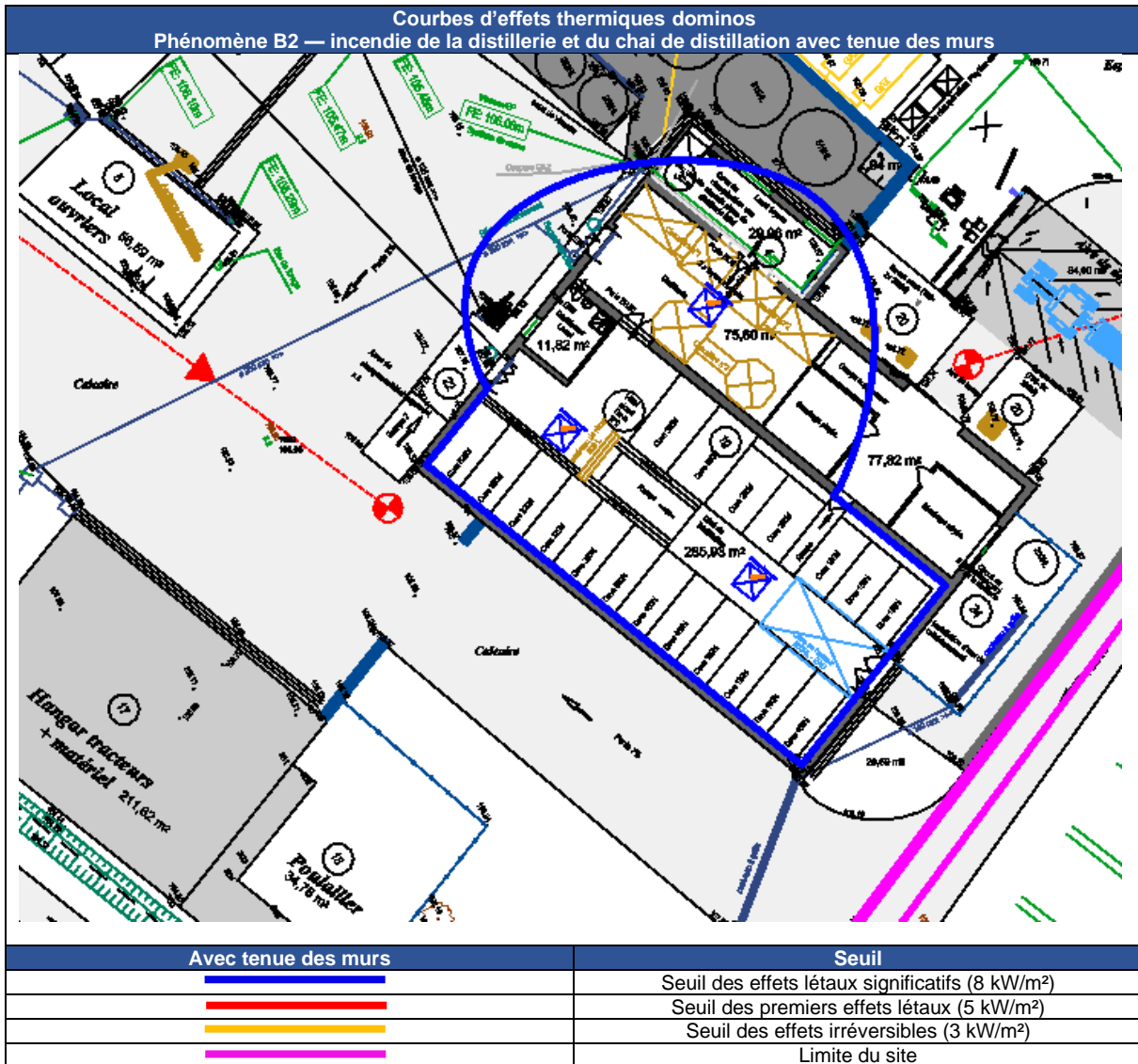


Figure 31 : Phénomène A6 — incendie de la distillerie et du chai de distillation – effets dominos

**Remarque : la modélisation a été réalisée uniquement sur la partie du bâtiment comportant la cuve de réception des alcools distillés.**

En cas d'incendie de la distillerie et du chai de distillation, des effets dominos sont présents avec le local des produits phytosanitaires, mais ne sortent pas des limites du site.

## 11.8.4 EFFETS THERMIQUES DOMINOS SUR LES STRUCTURES AVEC EFFONDREMENT DES MURS

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n°1 avec effondrement des murs.

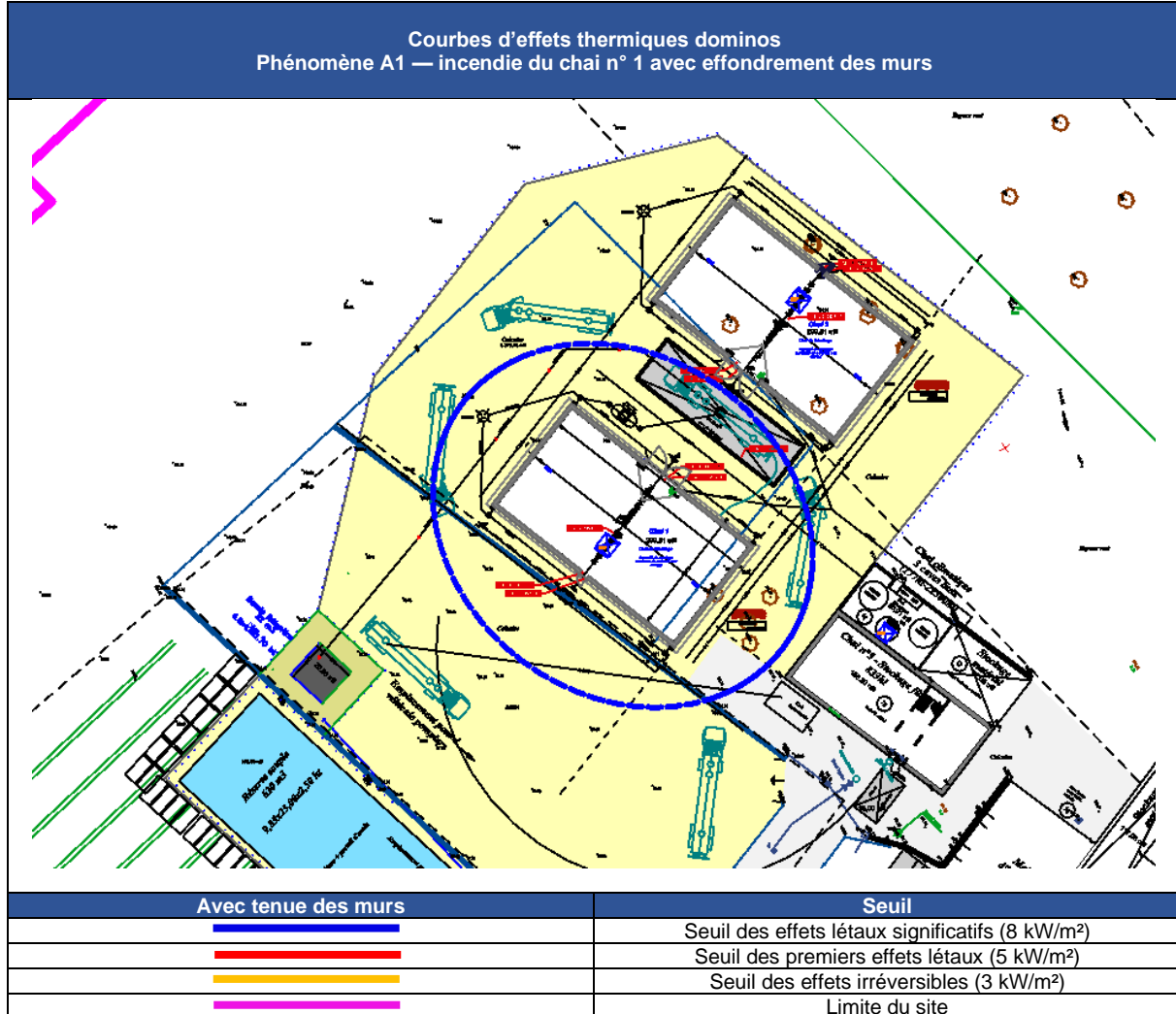


Figure 32 : Phénomène A1 — incendie du chai n° 1 — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 1 avec effondrement des murs, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n°2 avec effondrement des murs.

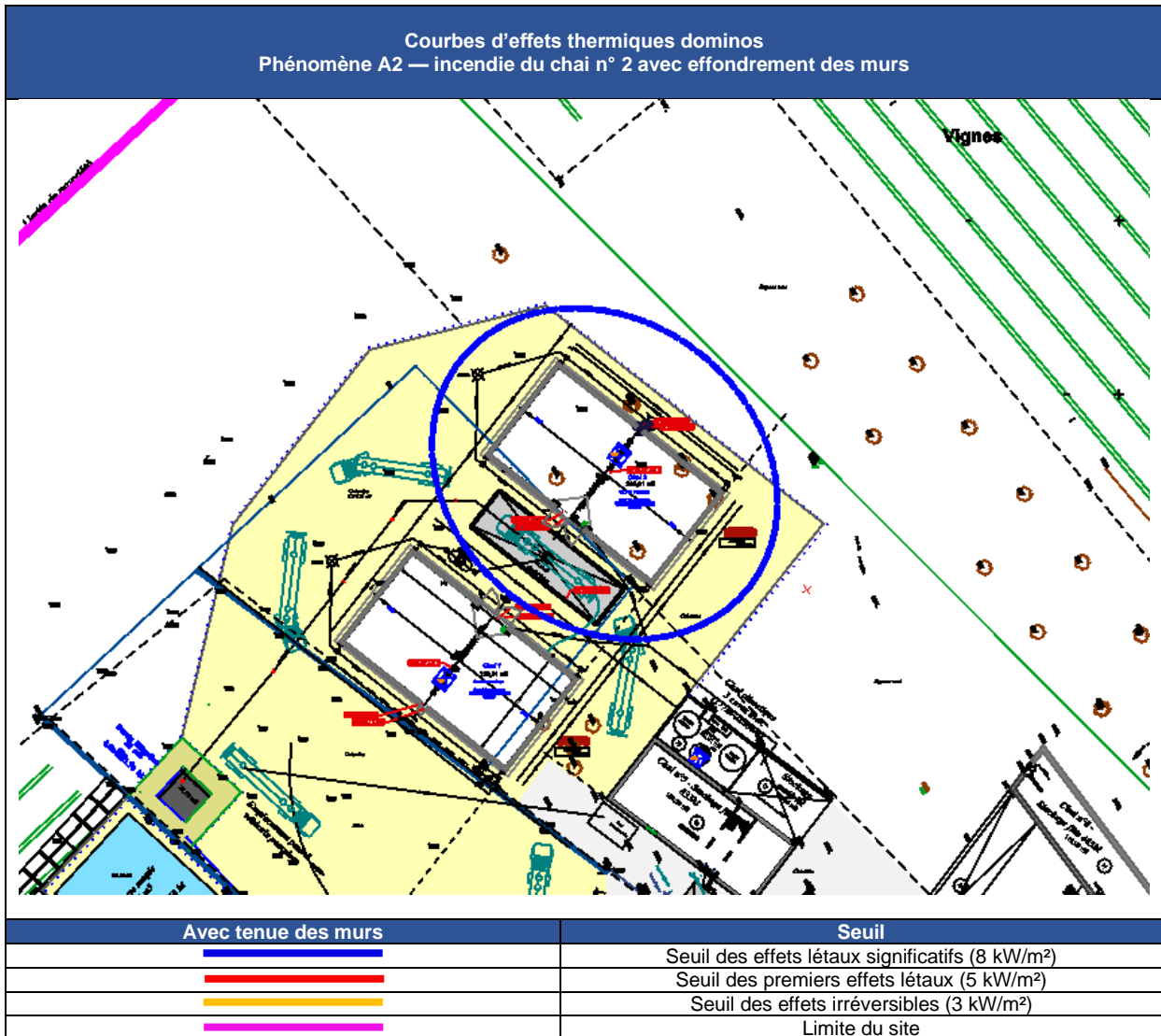


Figure 33 : Phénomène A2 — incendie du chai n° 2 — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 2 avec effondrement des murs, les effets dominos n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie de la réserve climatique avec effondrement des murs.

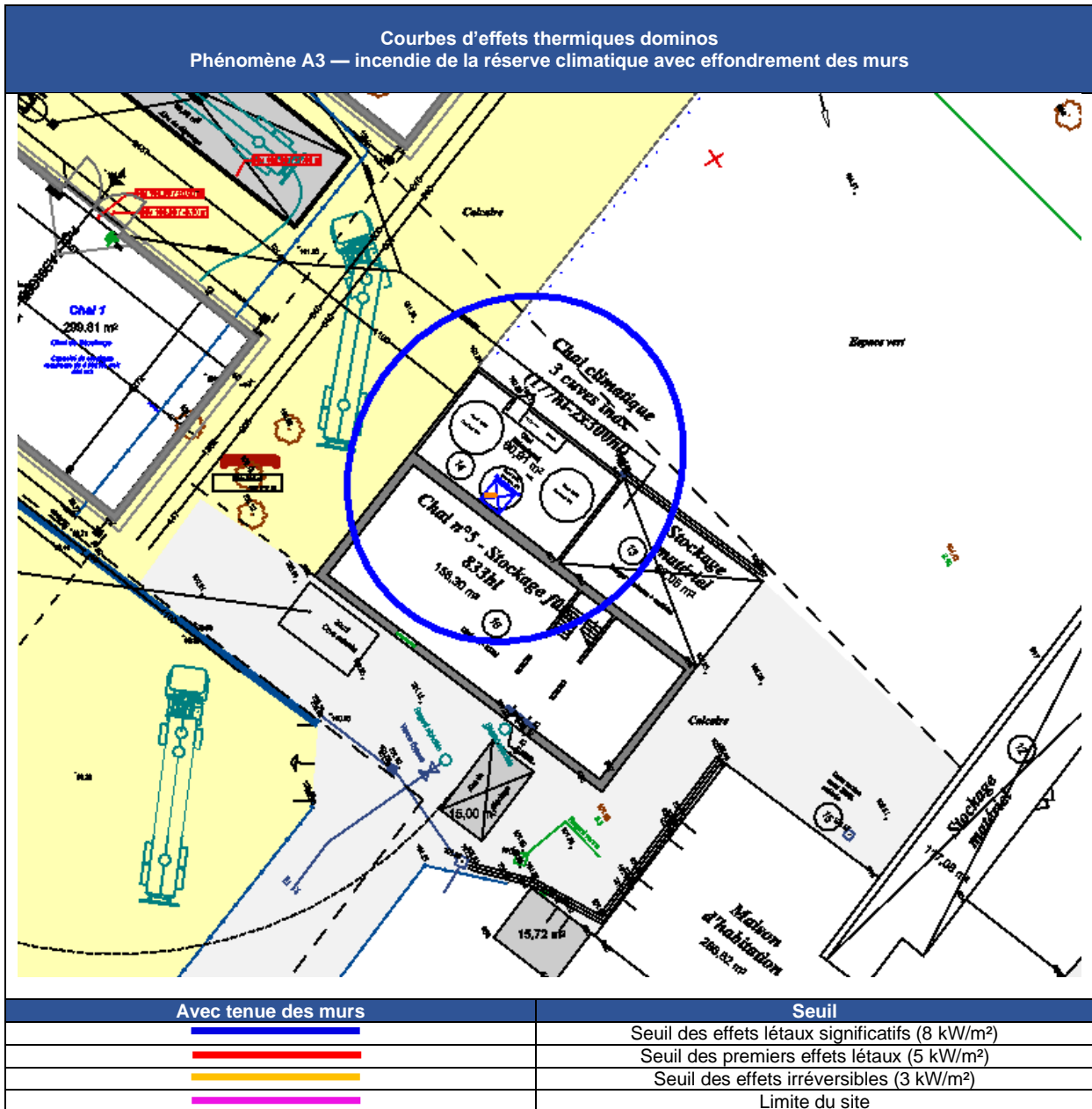


Figure 34 : Phénomène A3 — incendie de la réserve climatique — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie de la réserve climatique avec effondrement des murs, les effets dominos atteignent le chai n° 5, mais ne sortent pas des limites du site.



La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai de distillation avec effondrement des murs.

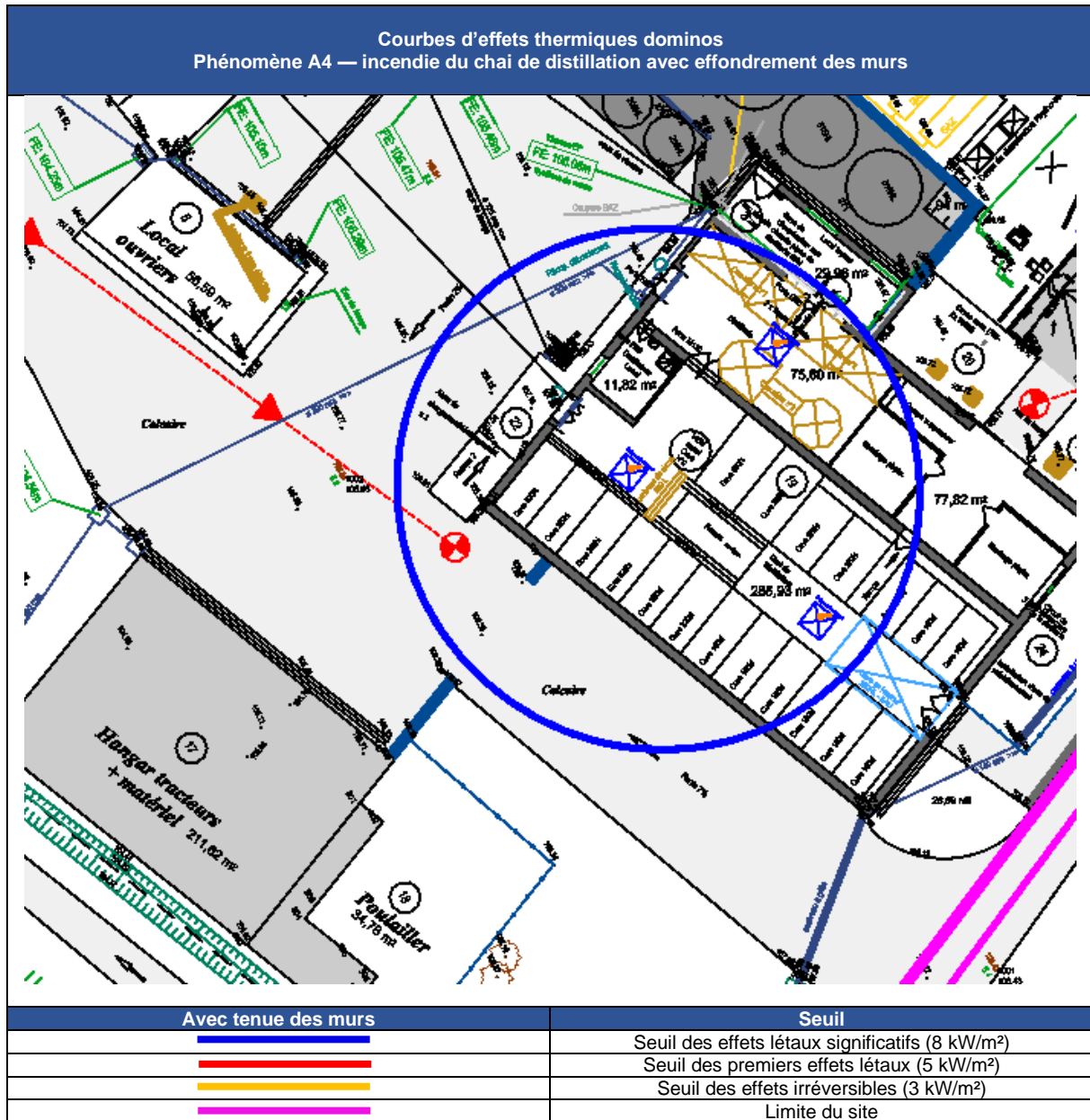


Figure 35 : Phénomène A4 — incendie du chai de distillation – effets dominos

**Remarques :** la modélisation a été réalisée uniquement sur la partie du bâtiment comportant la cuve de réception des alcools distillés. Les quantités d'alcools maximales présentes dans le chai de distillation sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

En cas d'incendie du chai de distillation avec effondrement des murs, les effets dominos vers la distillerie sont présents, mais ne sortent pas des limites du site.



La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n°5 avec effondrement des murs.

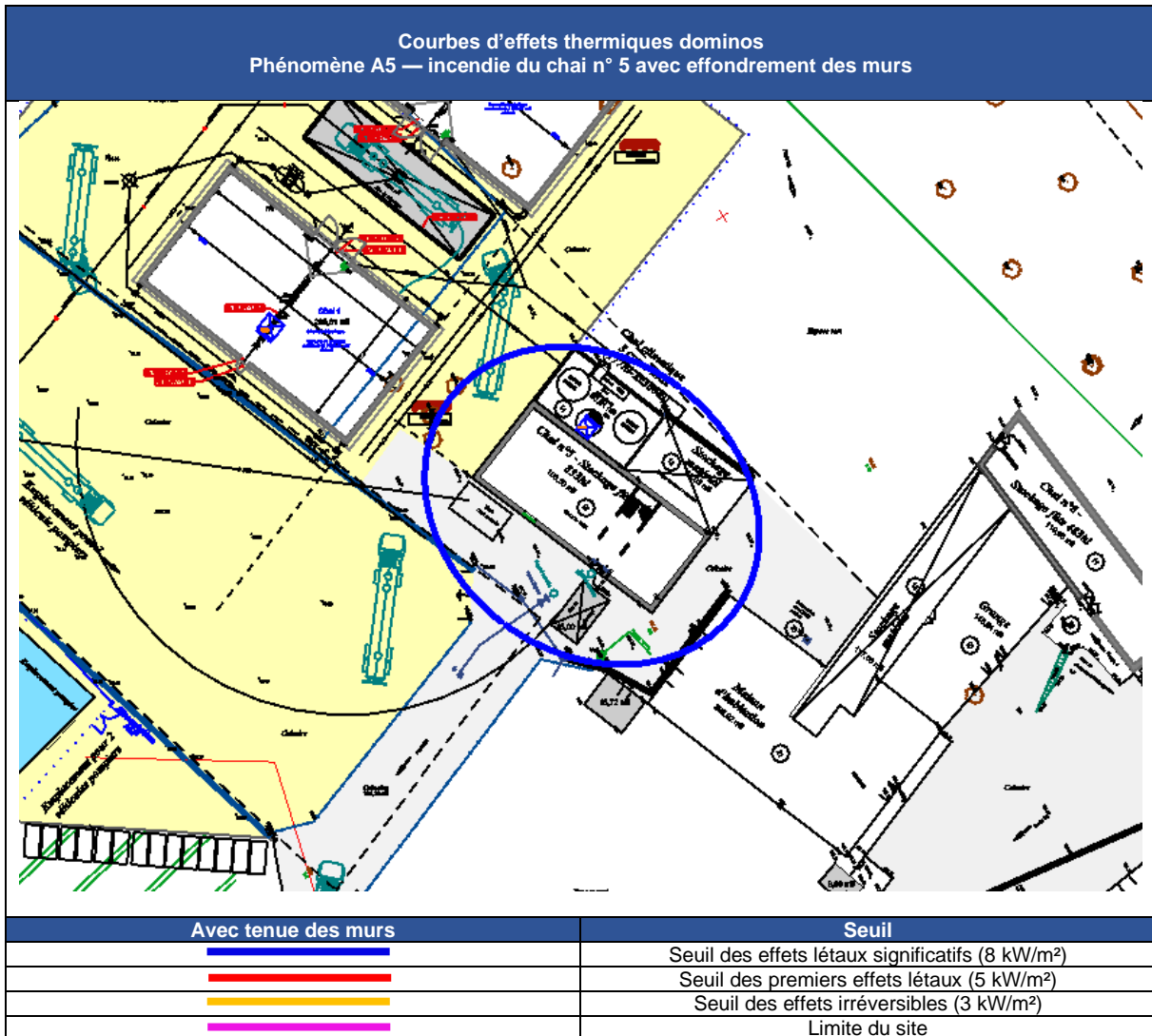


Figure 36 : Phénomène A5 — incendie du chai n° 5 — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5 avec effondrement des murs, les effets dominos atteignent la réserve climatique et l'habitation de l'exploitant. Ils n'atteignent pas les chais n° 1 et n° 2 et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie généralisé du chai n° 5 et de la réserve climatique avec effondrement des murs.

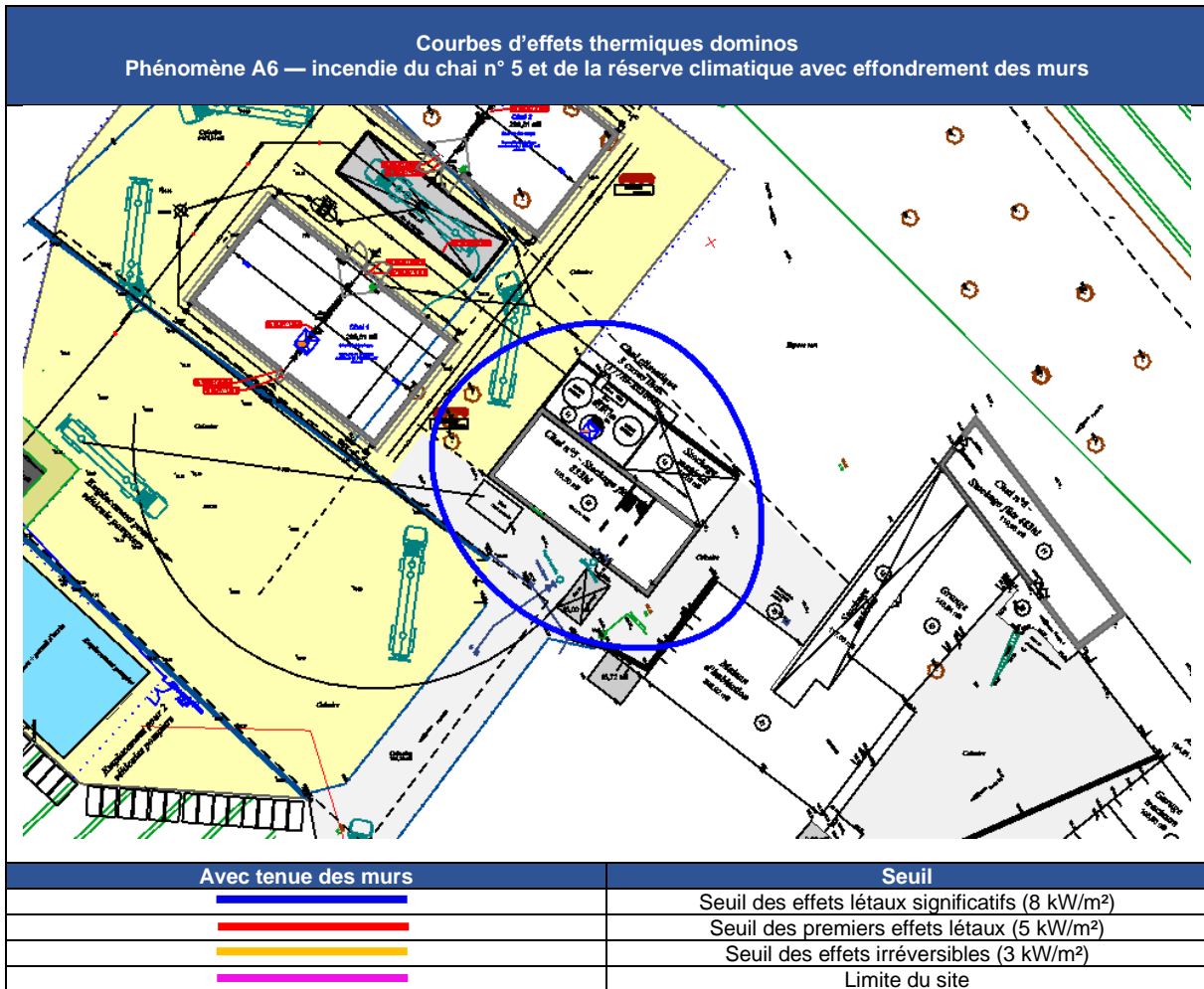


Figure 37 : Phénomène A6 — incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ces chais est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 5 et de la réserve climatique avec effondrement des murs, les effets dominos atteignent l'habitation de l'exploitant. Ils n'atteignent pas les chais n° 1 et n° 2 et ne sortent pas des limites du site.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du chai n° 8 avec effondrement des murs.

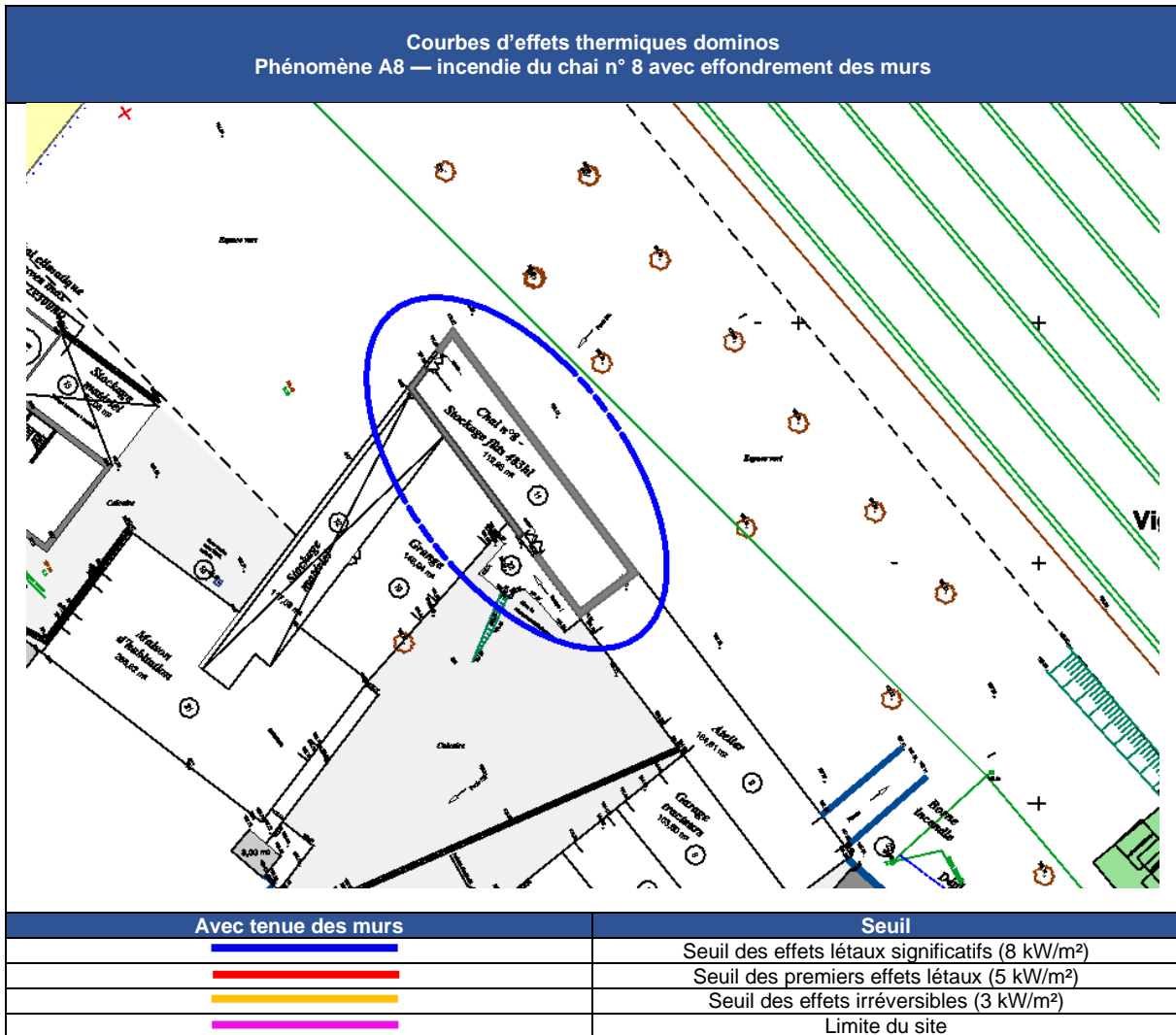


Figure 38 : Phénomène A8 — incendie du chai n° 8 et de la réserve climatique — effets dominos

**Remarque : le volume d'alcool présent dans ce chai est susceptible de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.**

En cas d'incendie du chai n° 8 avec effondrement des murs, les effets dominos atteignent les structures environnantes, mais ne sortent pas des limites du site.

La distillerie ne comporte pas de cuve en inox et la quantité d'alcools présente n'est pas suffisant pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. La modélisation d'un incendie de la distillerie avec effondrement des murs n'a donc pas été réalisé.

La figure ci-dessous représente le tracé des courbes d'effets thermiques dominos en cas d'incendie du généralisé du chai de distillation et de la distillerie avec effondrement des murs du chai de distillation.

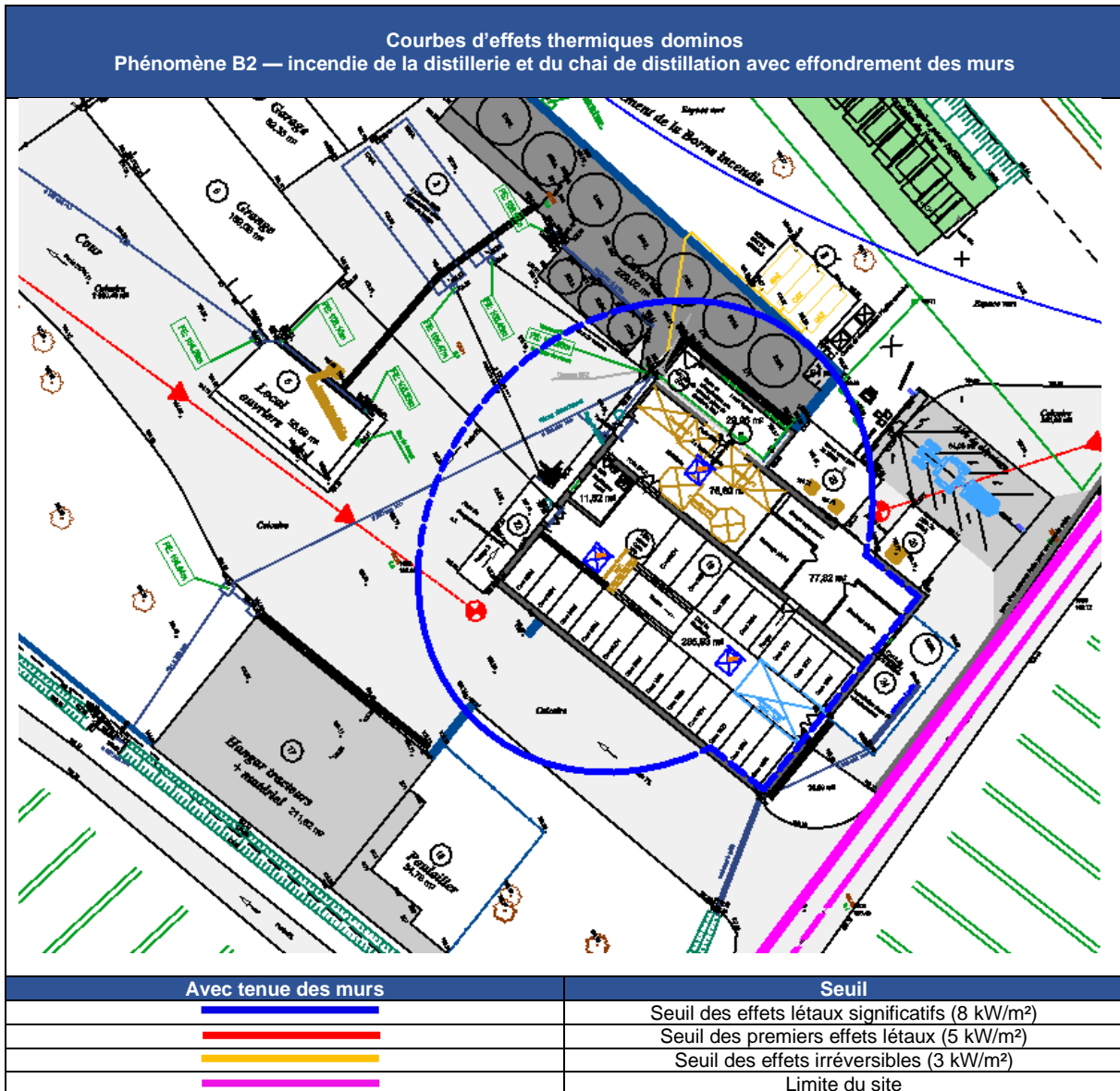


Figure 39 : Phénomène A6 — incendie de la distillerie et du chai de distillation – effets dominos

**Remarques :** la modélisation a été réalisée uniquement sur la partie du bâtiment comportant la cuve de réception des alcools distillés. Les quantités d'alcools maximales présentes dans le chai de distillation et la distillerie sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. Cependant, le chai de distillation comporte une cuve d'alcools en inox dont l'explosion pourrait endommager les murs.

En cas d'incendie de la distillerie et du chai de distillation avec effondrement des murs, des effets dominos sont présents avec le local des produits phytosanitaires, mais ne sortent pas des limites du site.

### 11.8.5 EFFETS DE SURPRESSION AVEC TENUE DES MURS

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve inox dans le chai n°1.

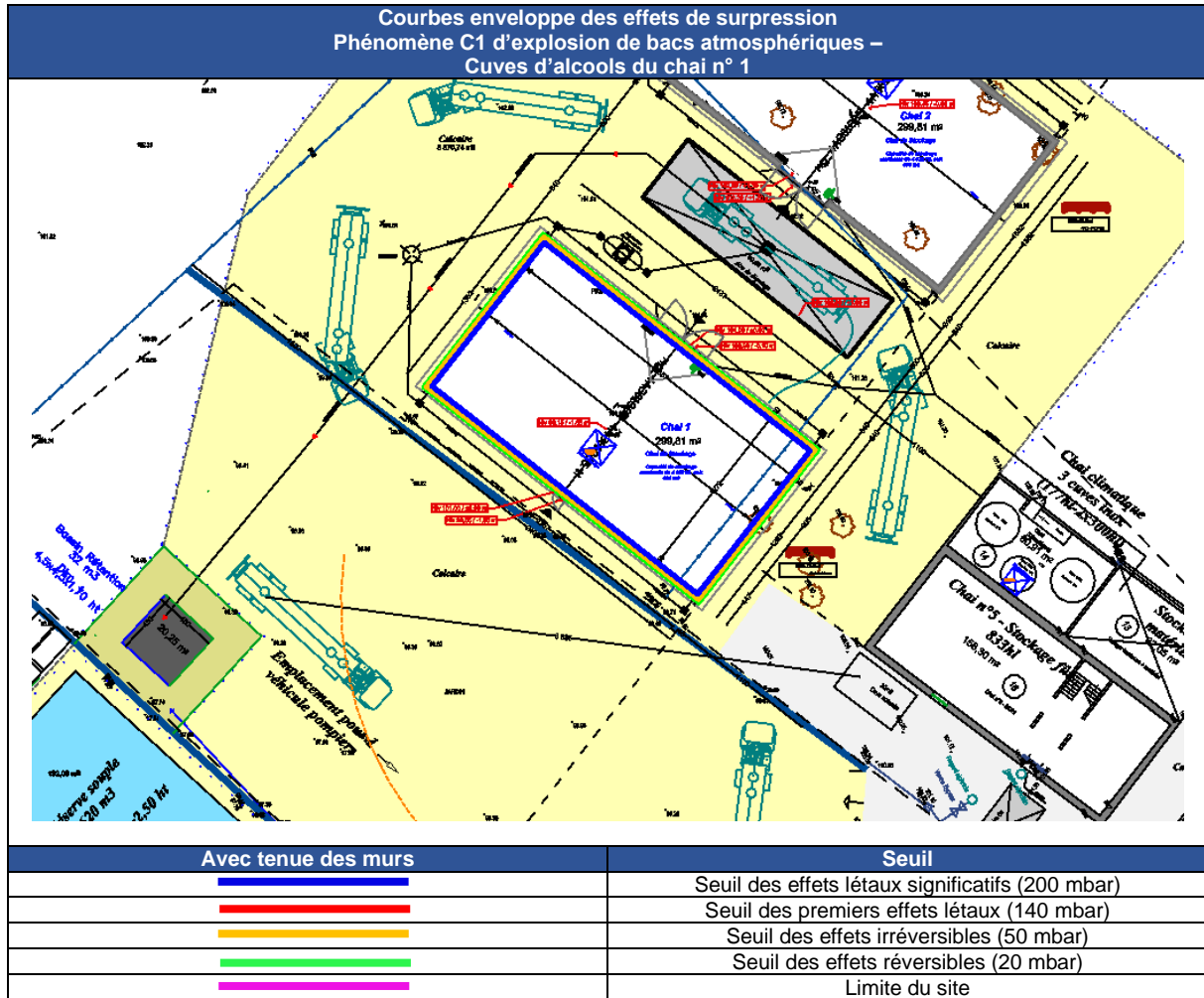


Figure 40 : Phénomène C1 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 1

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai.



La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve inox dans le chai n°2.

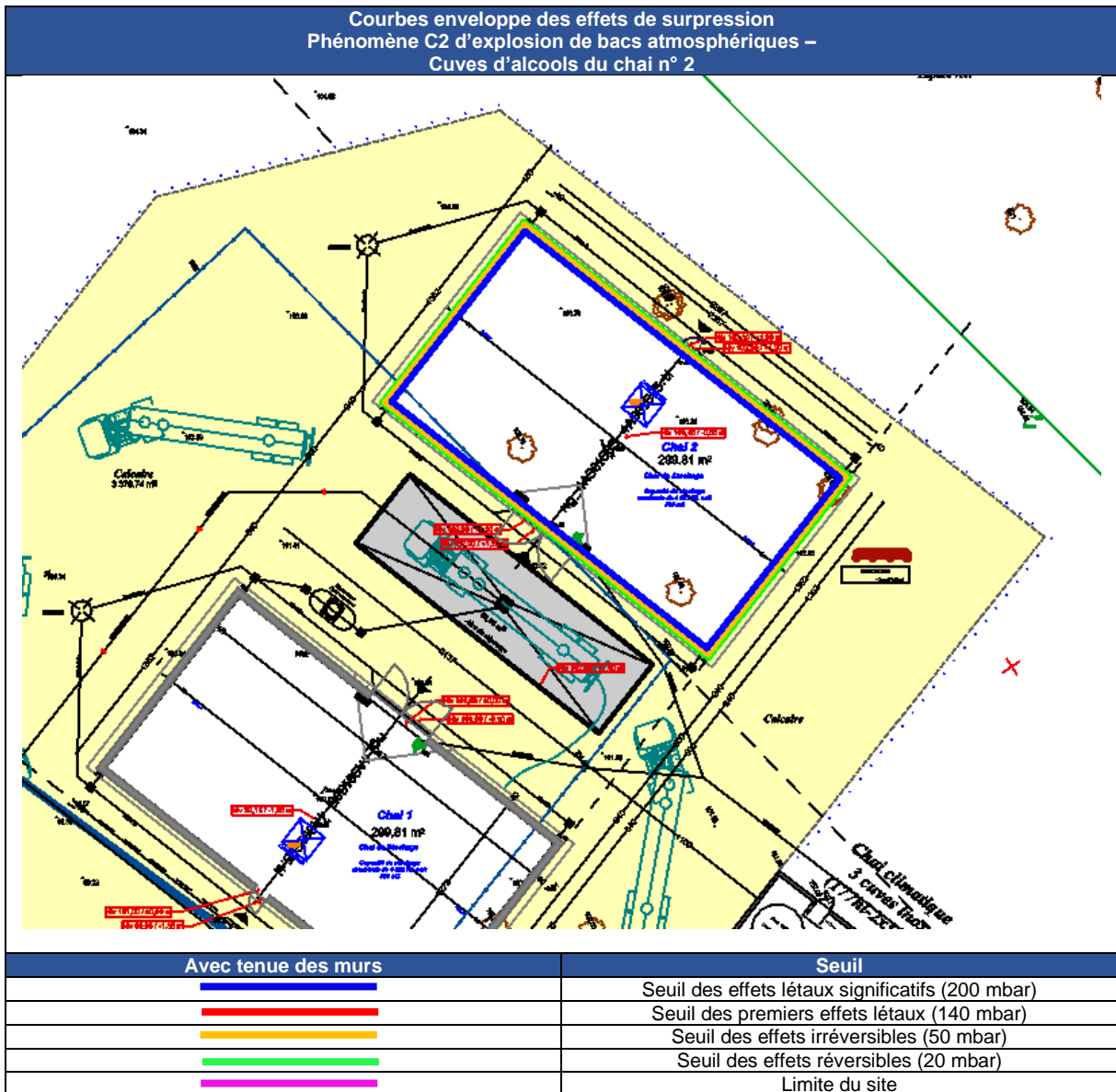


Figure 41 : Phénomène C2 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 2

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai.



La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve inox dans la réserve climatique.

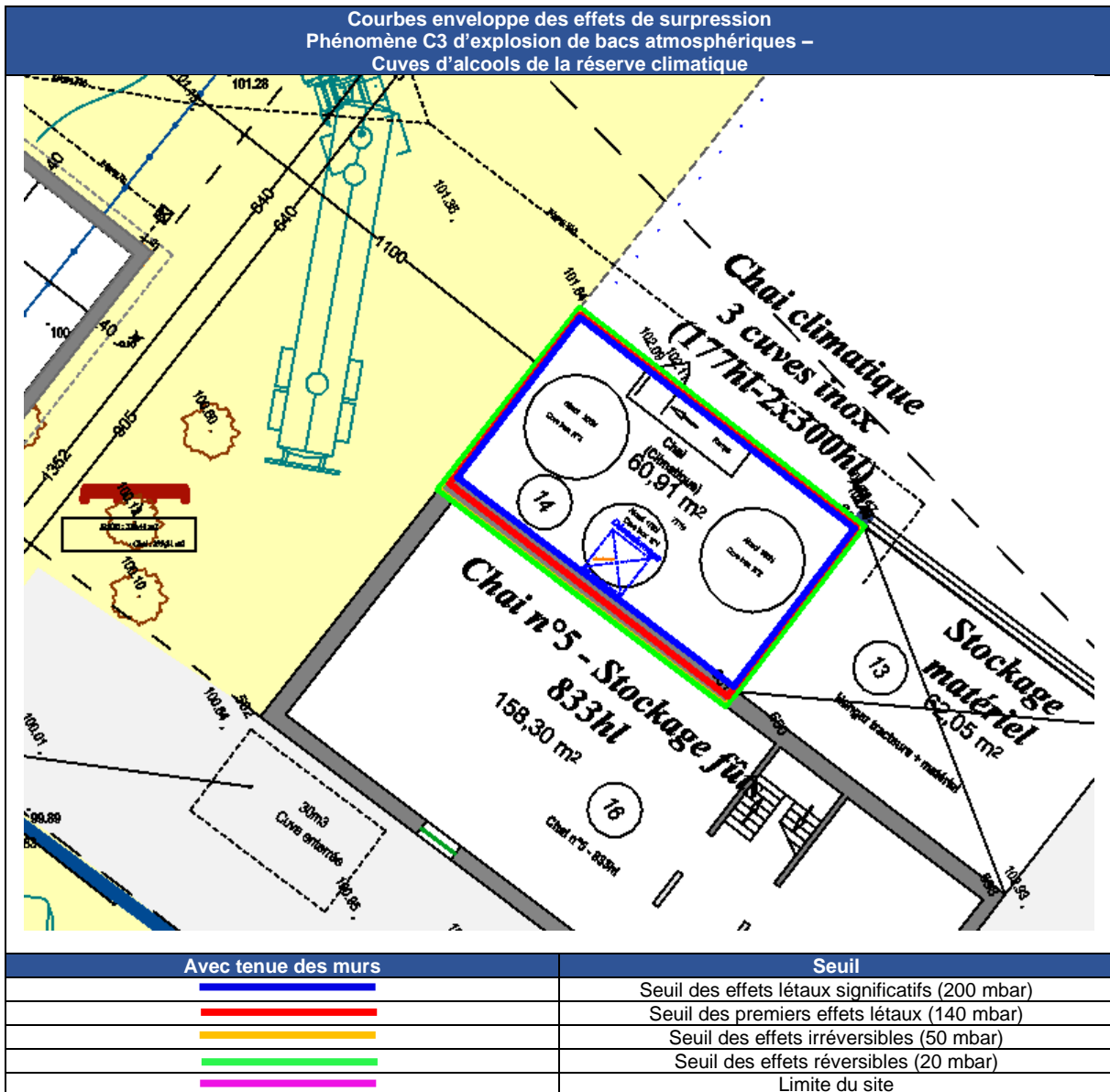


Figure 42 : Phénomène C3 — explosion de bacs atmosphériques dans la réserve climatique

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve inox dans le chai de distillation.

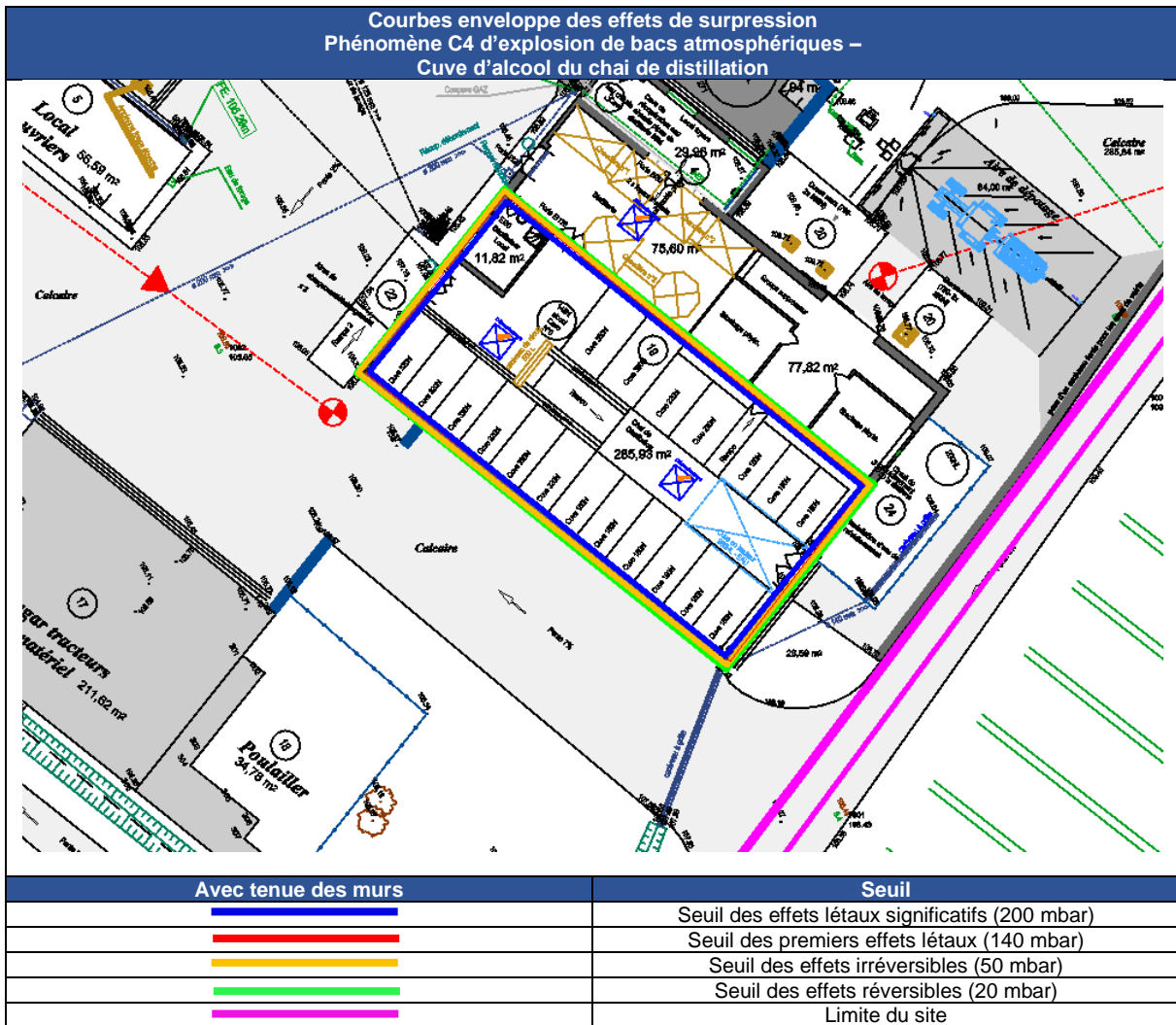


Figure 43 : Phénomène C4 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai de distillation

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une citerne routière de 30 m<sup>3</sup> sur l'aire de dépotage du chai n°1.

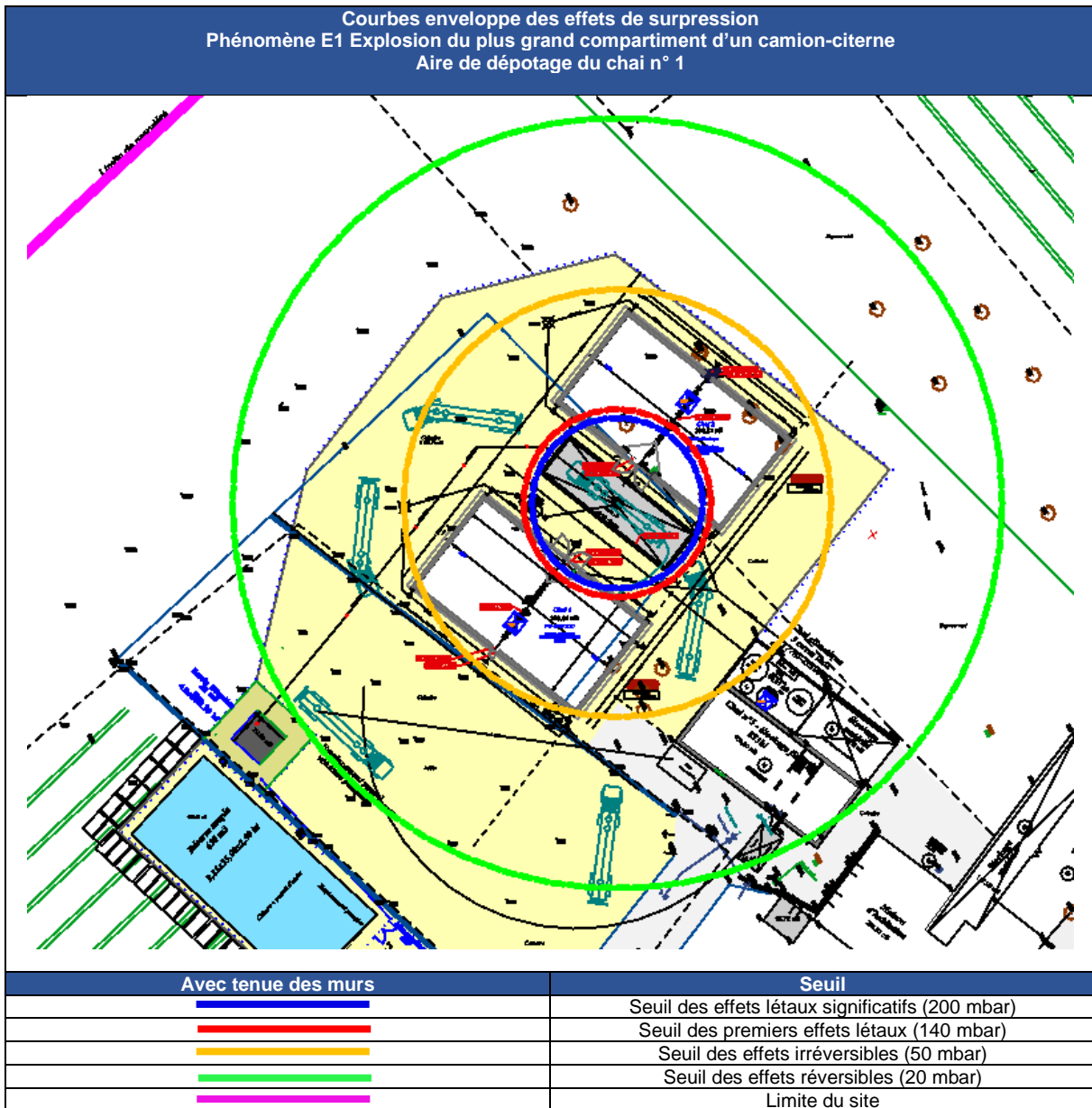


Figure 44 : Phénomène E1 — explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne – chai n° 1

**Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.**

Les périmètres d'effets de surpression ne sortent pas du site.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une citerne routière de 30 m<sup>3</sup> sur l'aire de dépotage du chai n°5.

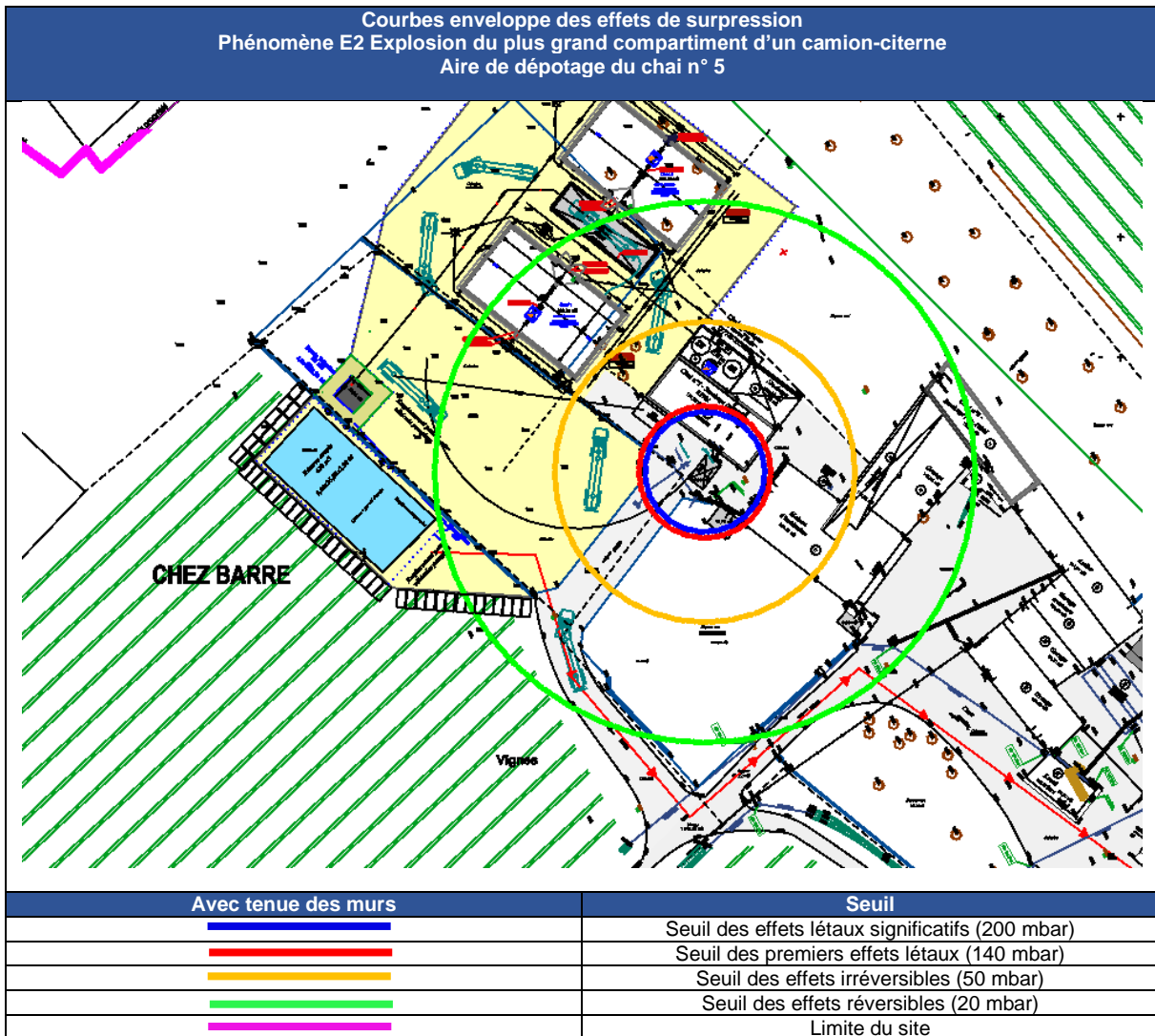


Figure 45 : Phénomène E2 — explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne – chai n° 5

**Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.**

Les périmètres d'effets de surpression ne sortent pas du site et n'atteignent pas la route traversant le site.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une citerne routière de 30 m<sup>3</sup> sur l'aire de dépotage du chai de distillation.

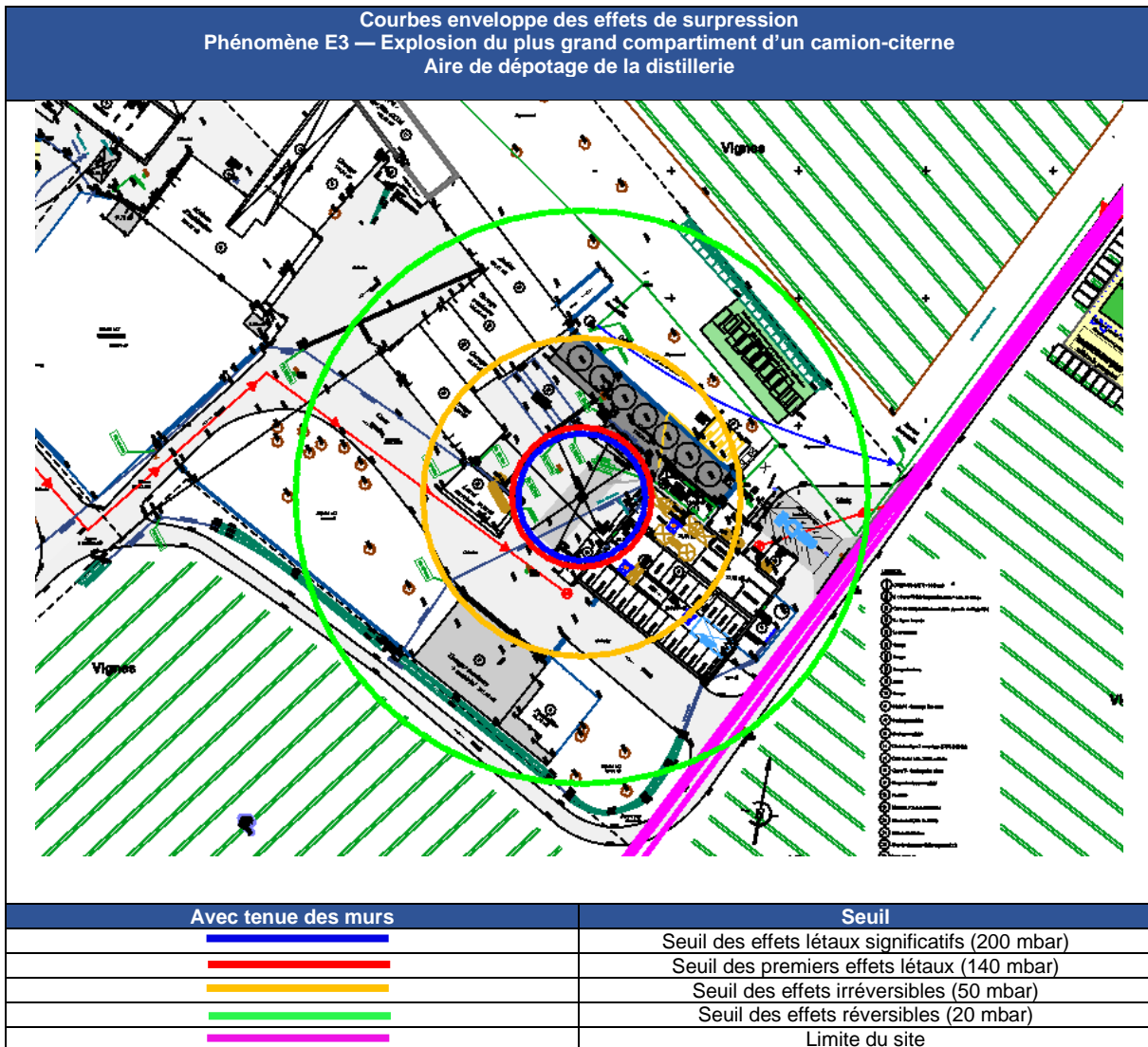


Figure 46 : Phénomène E3 — explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne – distillerie

**Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.**

Les périmètres d'effets de surpression irréversible ne sortent pas du site au niveau de la route longeant le site.



### 11.8.6 EFFETS DE SURPRESSION AVEC EFFONDREMENT DES MURS

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve dans le chai n°1.

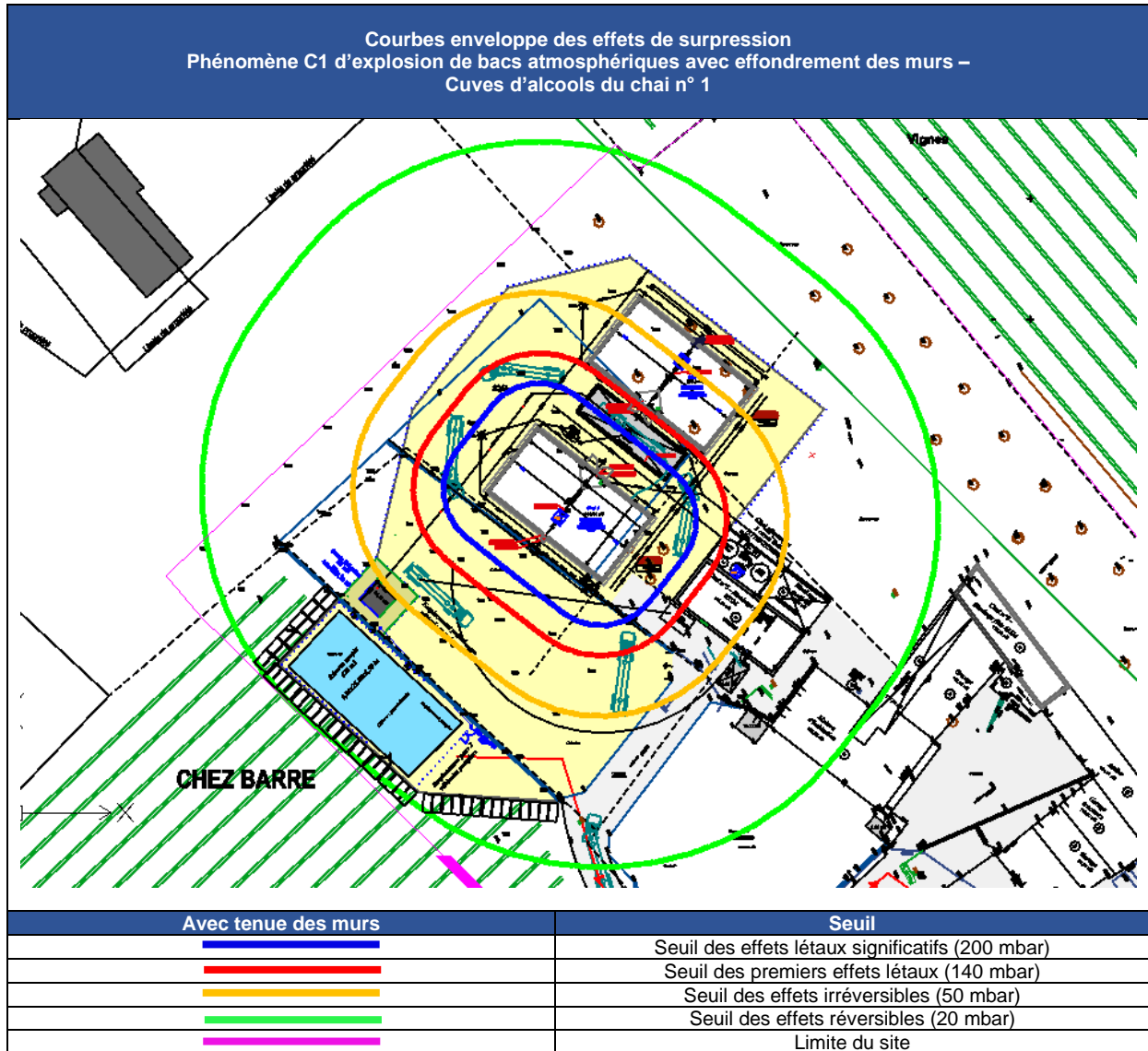


Figure 47 : Phénomène C1 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 1

En cas d'effondrement des murs, les effets réversibles de surpressions associés à l'explosion d'un bac atmosphérique sortent du site. Les effets irréversibles ne sortent pas du site. Les effets létaux n'atteignent pas la réserve incendie et les aires de pompage.



La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve dans le chai n°2.

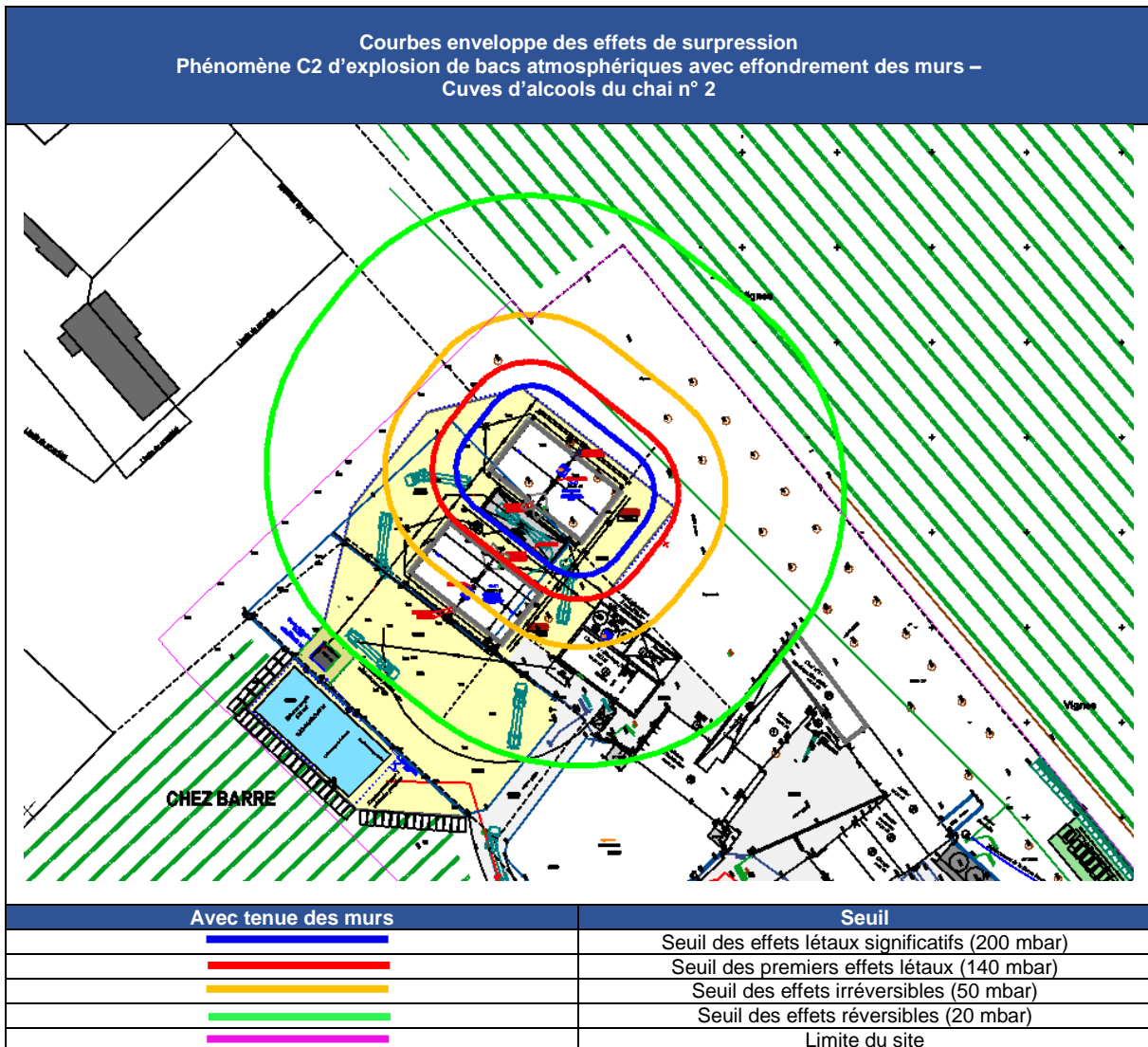


Figure 48 : Phénomène C2 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai n° 2

En cas d'effondrement des murs, les effets irréversibles de surpressions associés à l'explosion d'un bac atmosphérique sortent au nord du site mais ne sortent pas de la limite de propriété. Les effets létaux ne sortent pas du site.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve dans la réserve climatique.

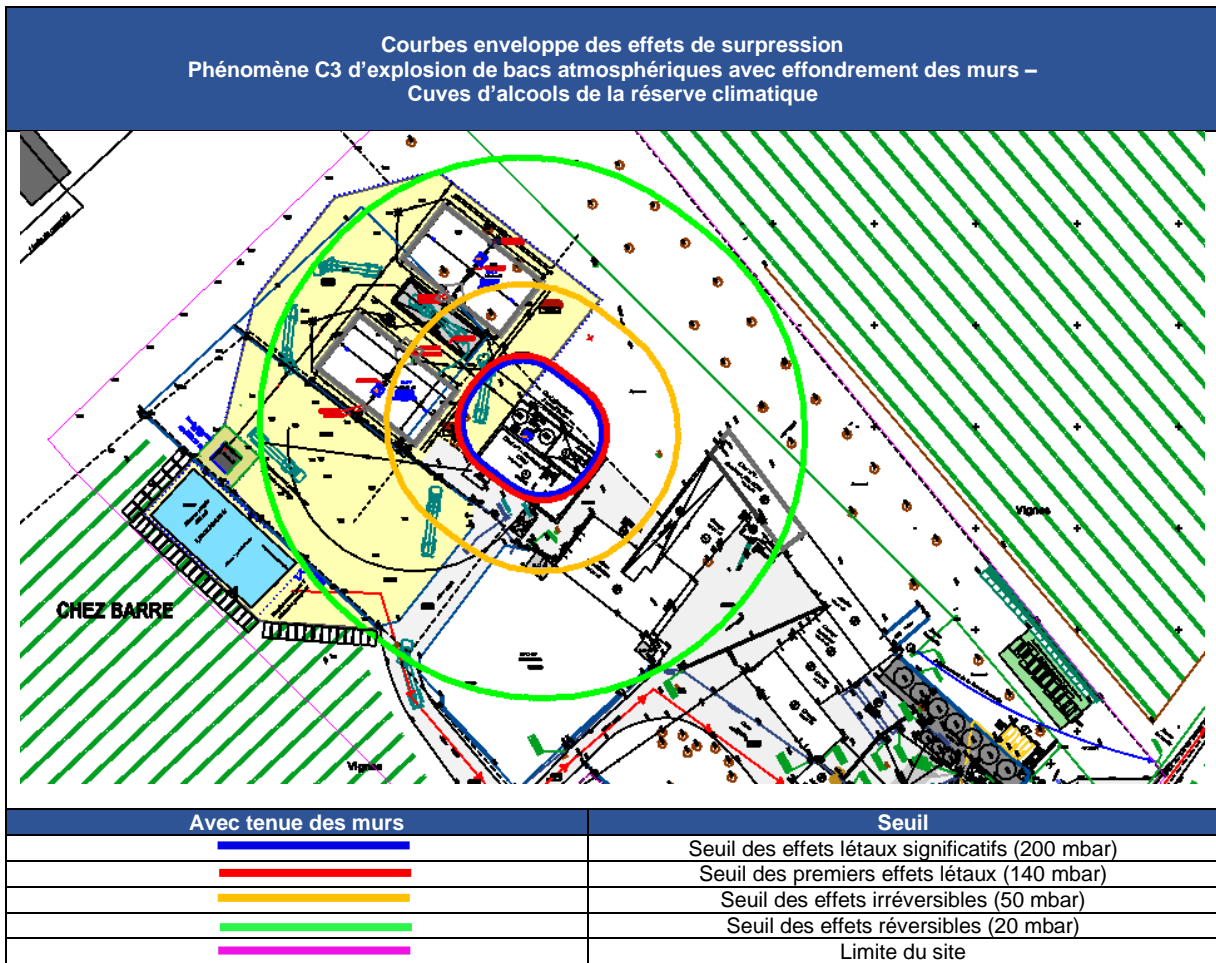


Figure 49 : Phénomène C3 — explosion de bacs atmosphériques dans la réserve climatique

En cas d'effondrement des murs, les effets de surpressions associés à l'explosion d'un bac atmosphérique dans la réserve climatique ne sortent pas du site.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes de surpression en cas d'explosion d'une cuve dans le chai de distillation.

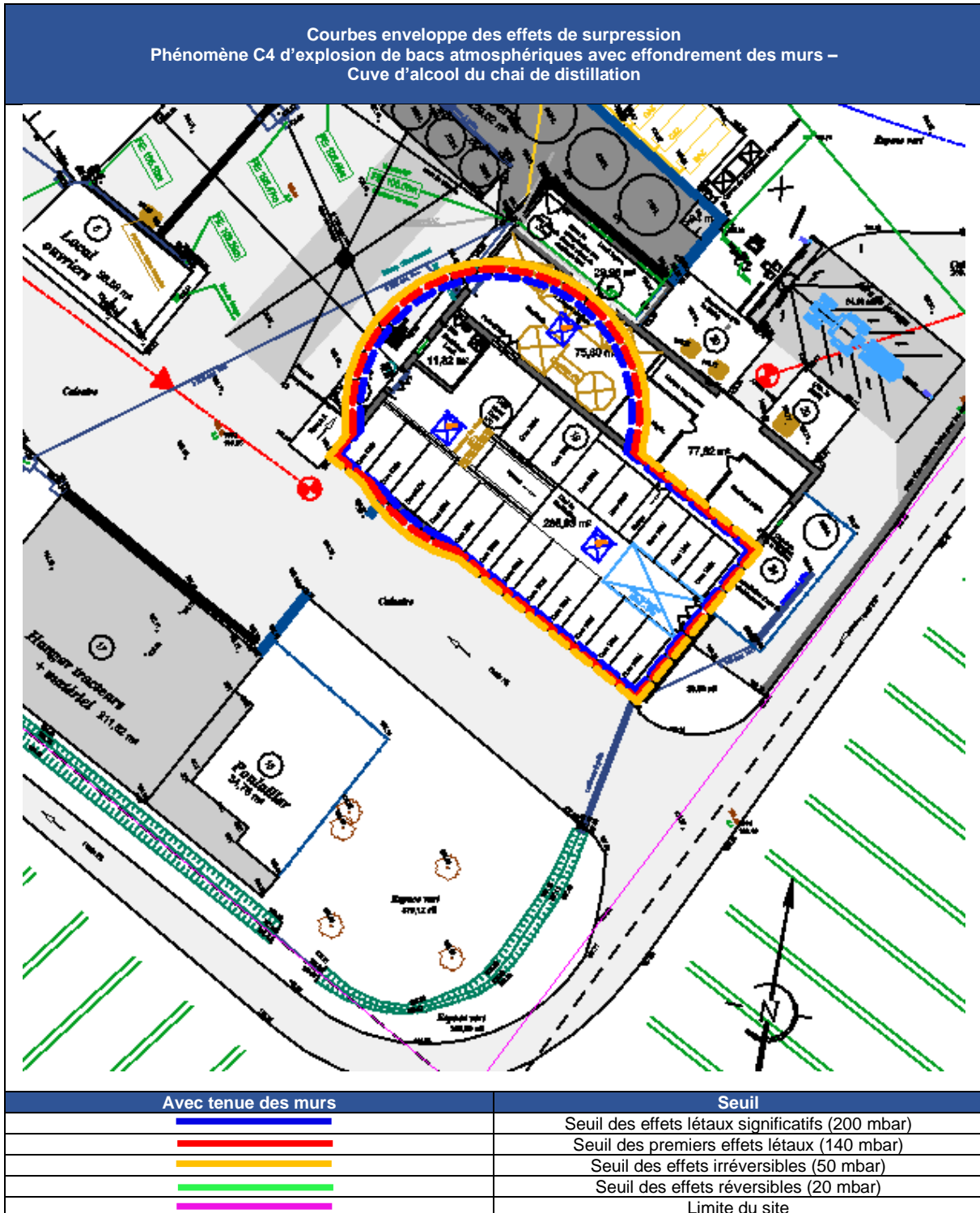


Figure 50 : Phénomène C4 — explosion de bacs atmosphériques dans le chai de distillation

En cas d'effondrement des murs, les effets de surpressions réversibles sortent du site au niveau de la route longeant la limite sud. Les effets irréversibles ne sortent pas du site.

### 11.8.7 EFFETS DE PRESSURISATION AVEC TENUE DES MURS

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans le chai n°1.

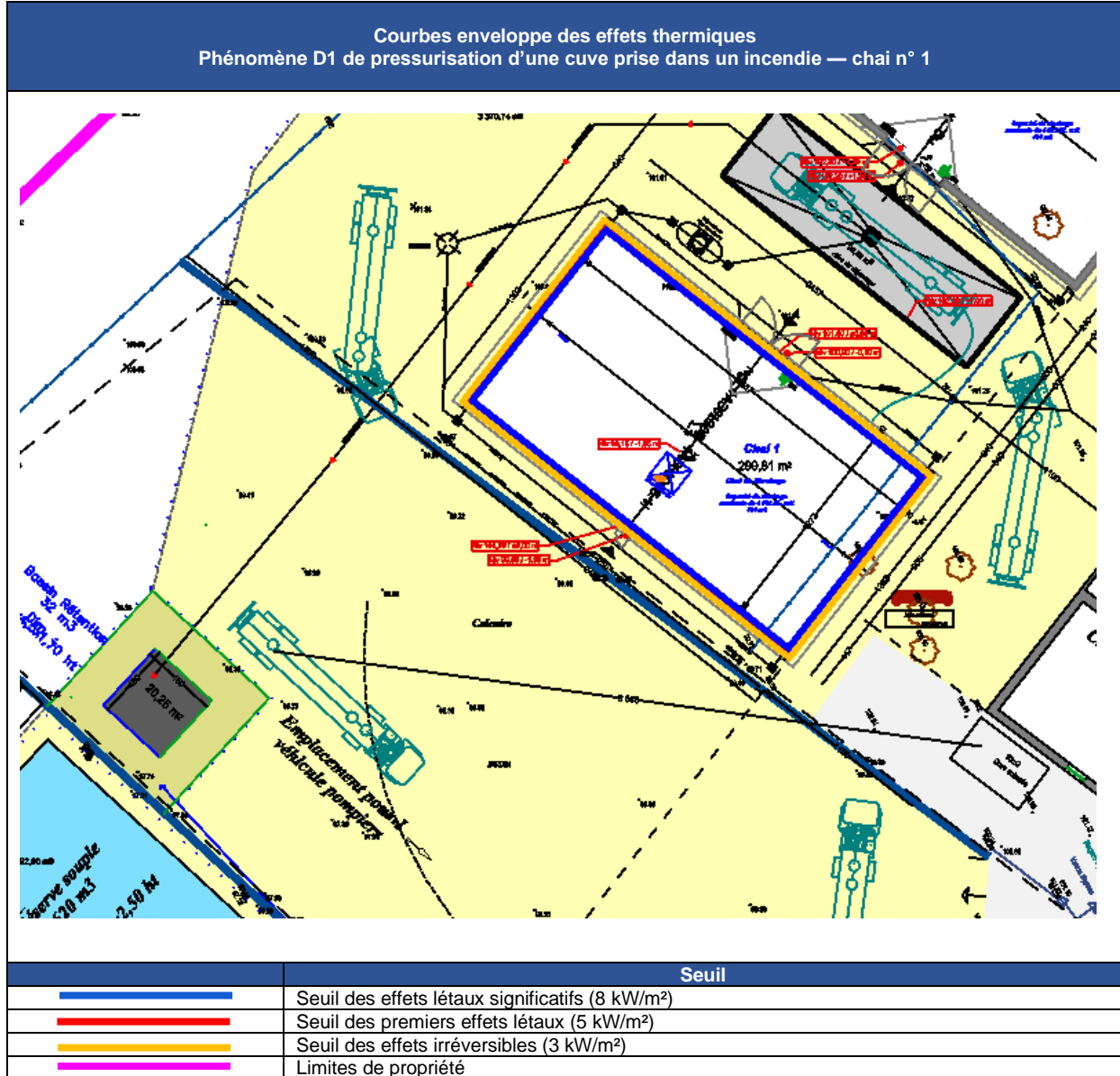


Figure 51 : Phénomène D1 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai n° 1

**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de cuves avec tenue des murs, les effets thermiques sont supposés s'évacuer par la toiture. Il n'y a pas d'effets thermiques à l'extérieur du site.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans le chai n°2.

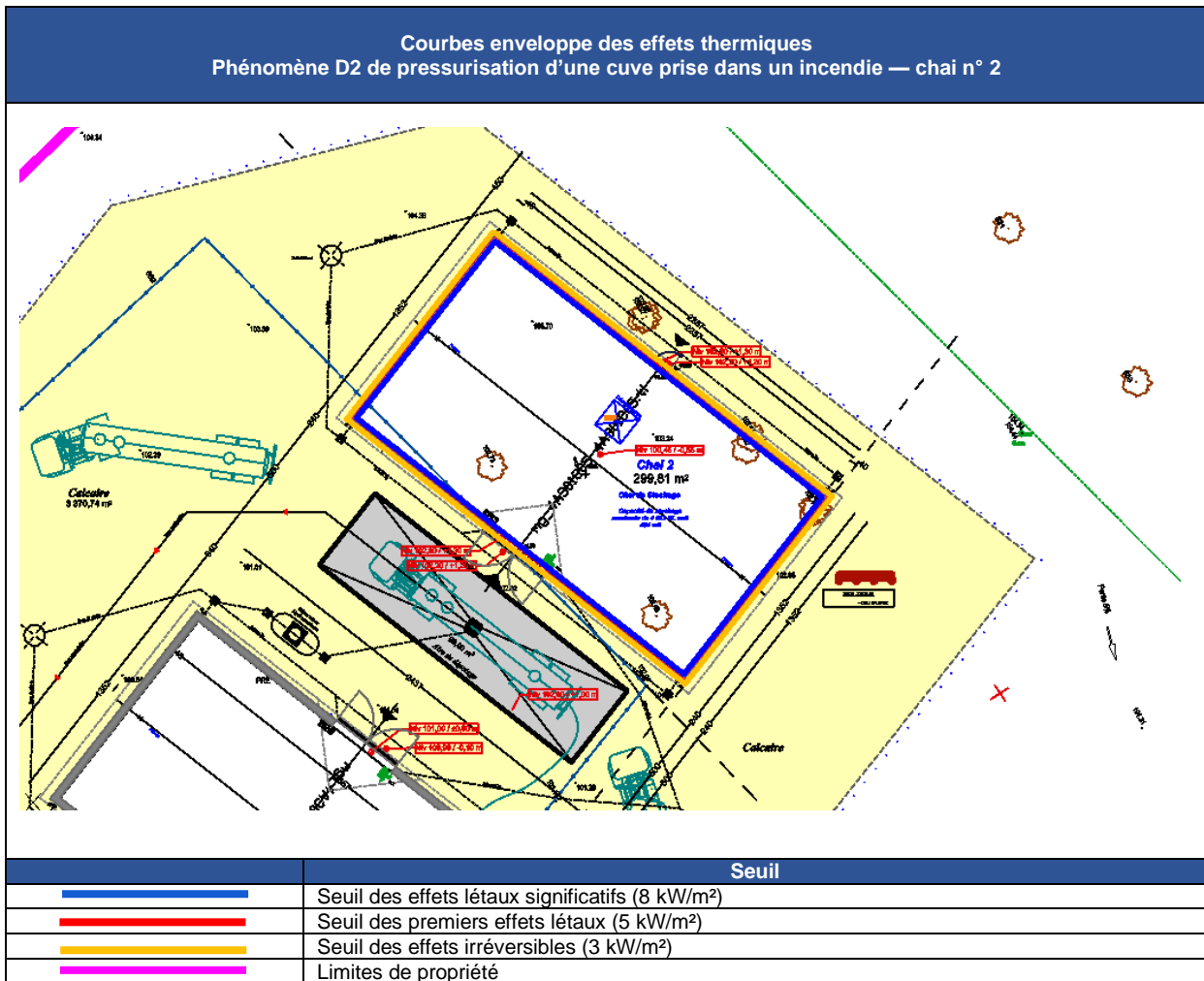


Figure 52 : Phénomène D2 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai n° 2

**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de cuves avec tenue des murs, les effets thermiques sont supposés s'évacuer par la toiture. Il n'y a pas d'effets thermiques à l'extérieur du site.



La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans la réserve climatique.

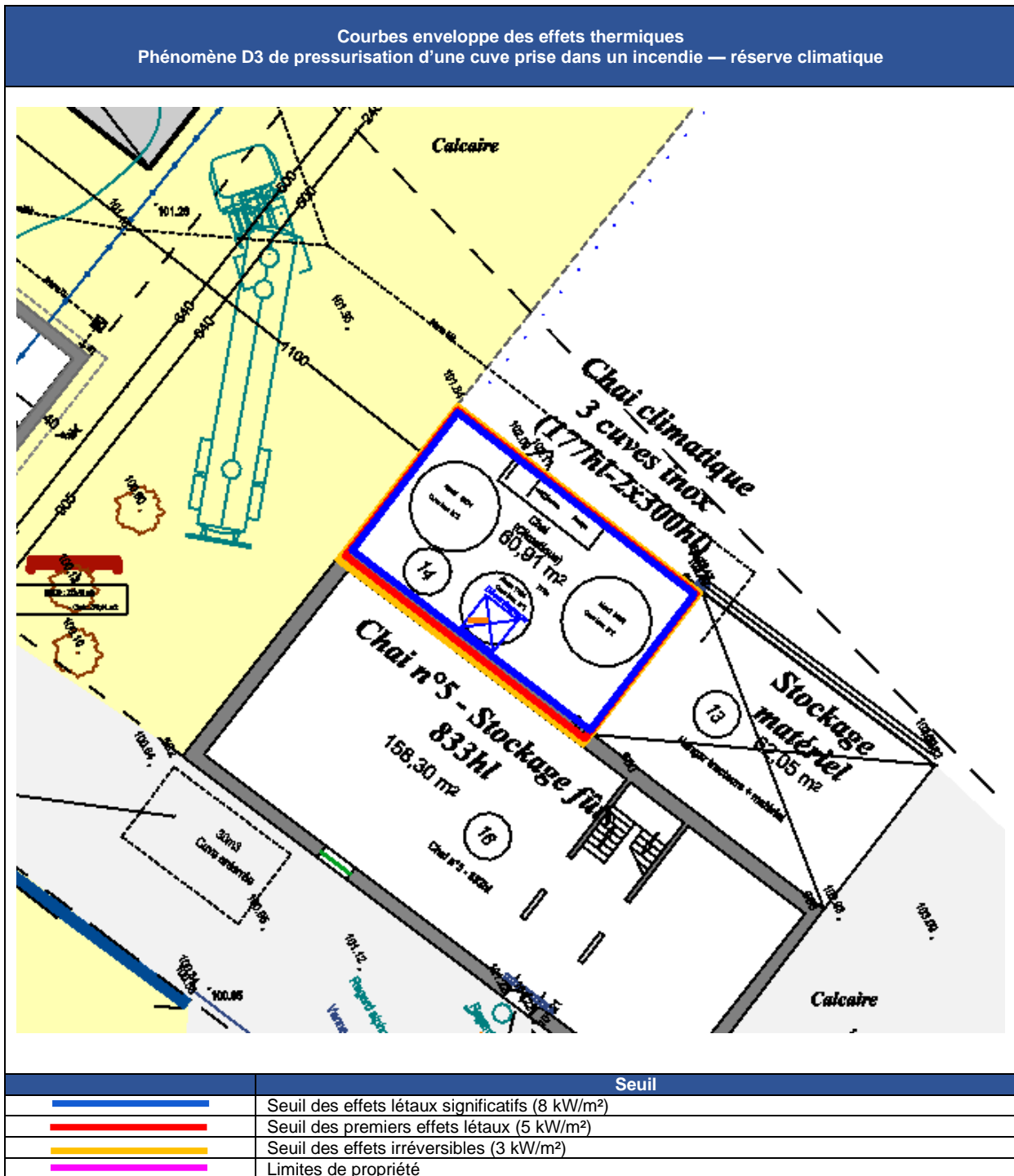


Figure 53 : Phénomène D3 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — réserve climatique

**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de cuves avec tenue des murs, les effets thermiques sont supposés s'évacuer par la toiture. Il n'y a pas d'effets thermiques à l'extérieur du site.



La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans le chai de distillations

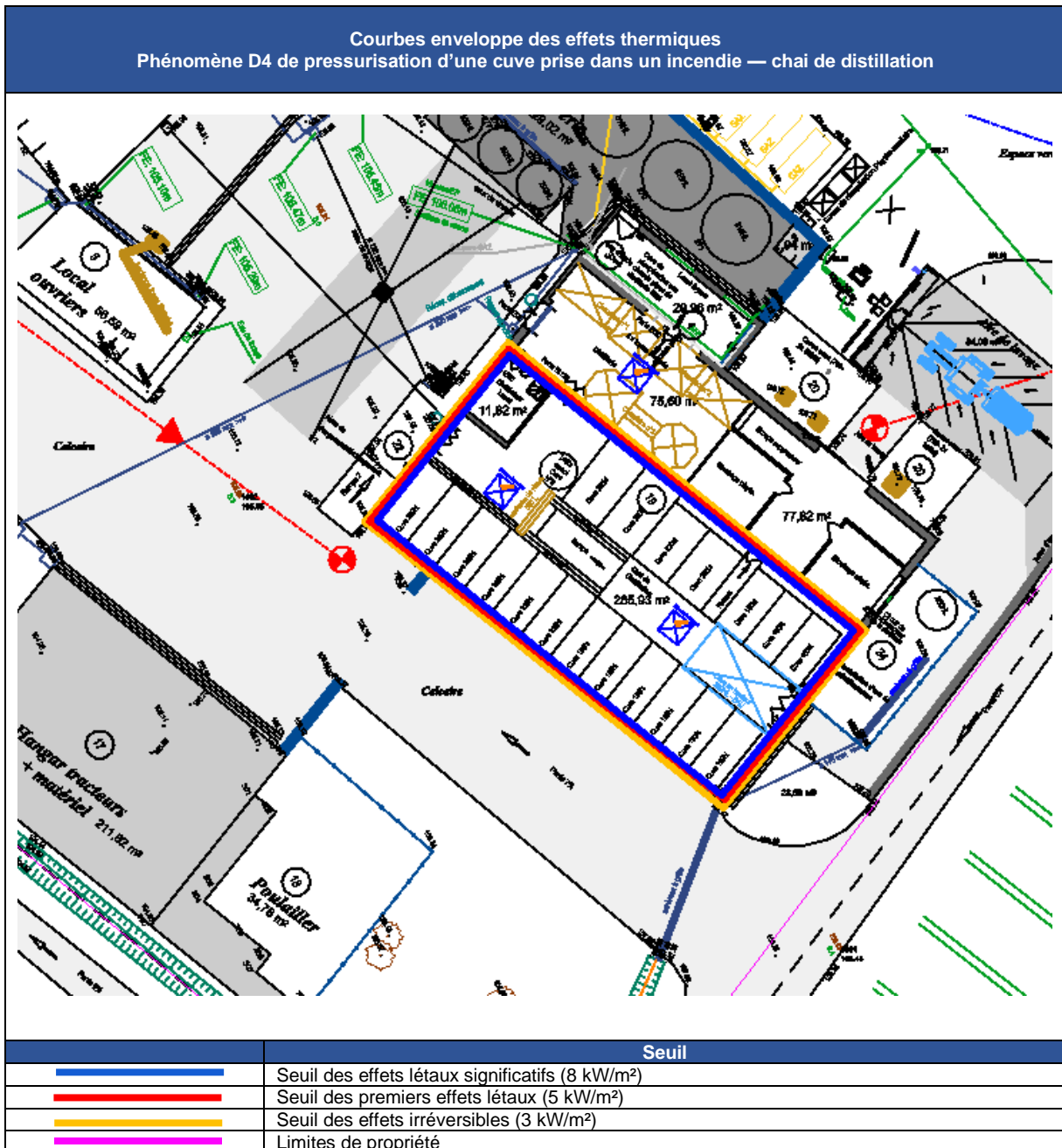


Figure 54 : Phénomène D4 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai de distillation

**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de cuves avec tenue des murs, les effets thermiques sont supposés s'évacuer par la toiture. Il n'y a pas d'effets thermiques à l'extérieur du site.

### 11.8.8 EFFETS DE PRESSURISATION AVEC EFFONDREMENT DES MURS

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans le chai n°1 avec effondrement des murs.

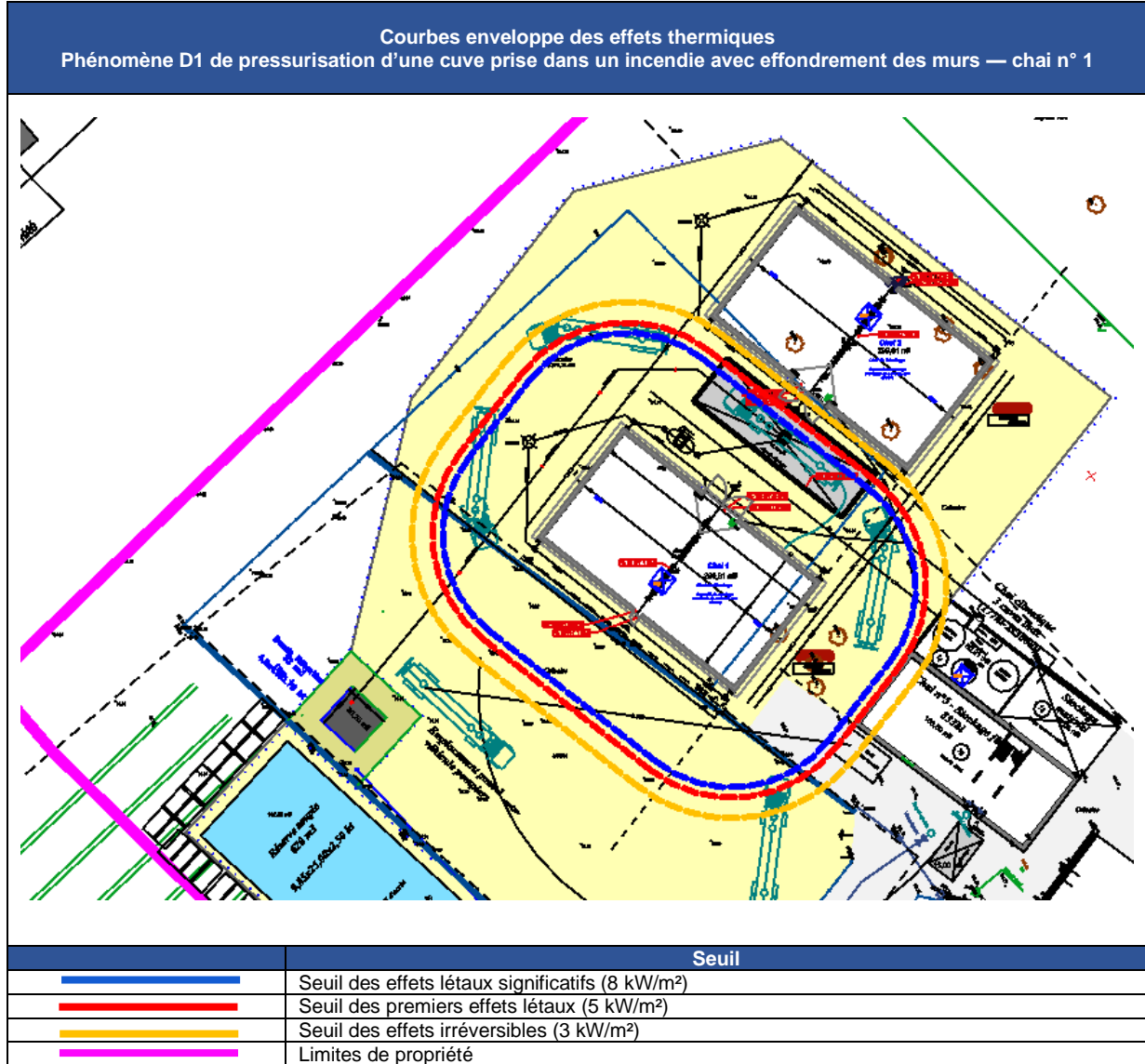
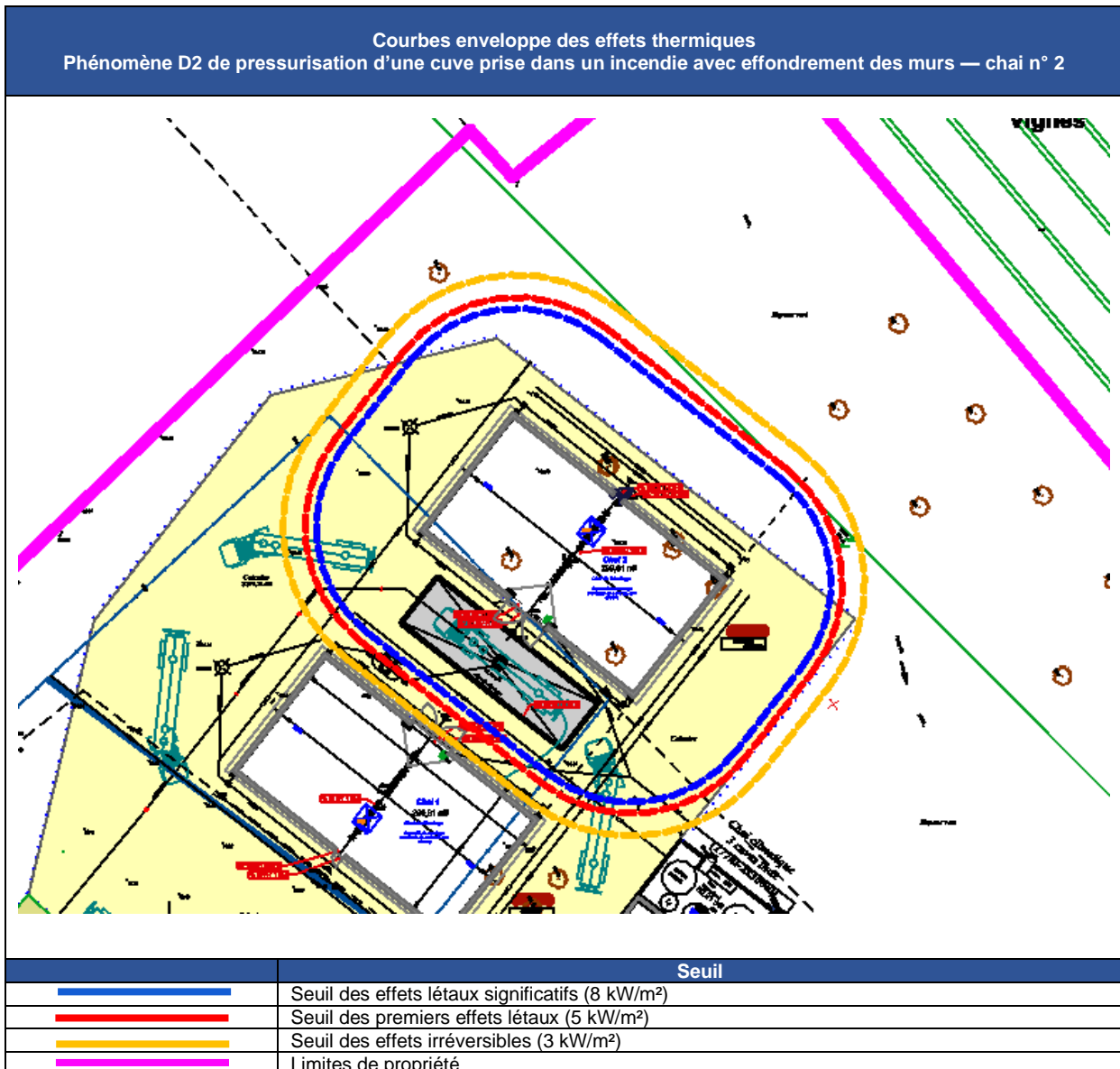


Figure 55 : Phénomène D1 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai n° 1

**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de cuves avec effondrement des murs, les effets thermiques atteignent le chai n° 5. Il n'y a pas d'effets thermiques à l'extérieur du site.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans le chai n°2 avec effondrement des murs.



**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de cuves avec effondrement des murs, les effets thermiques n'atteignent pas les structures environnantes et ne sortent pas du site.

La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans la réserve climatique avec effondrement des murs.

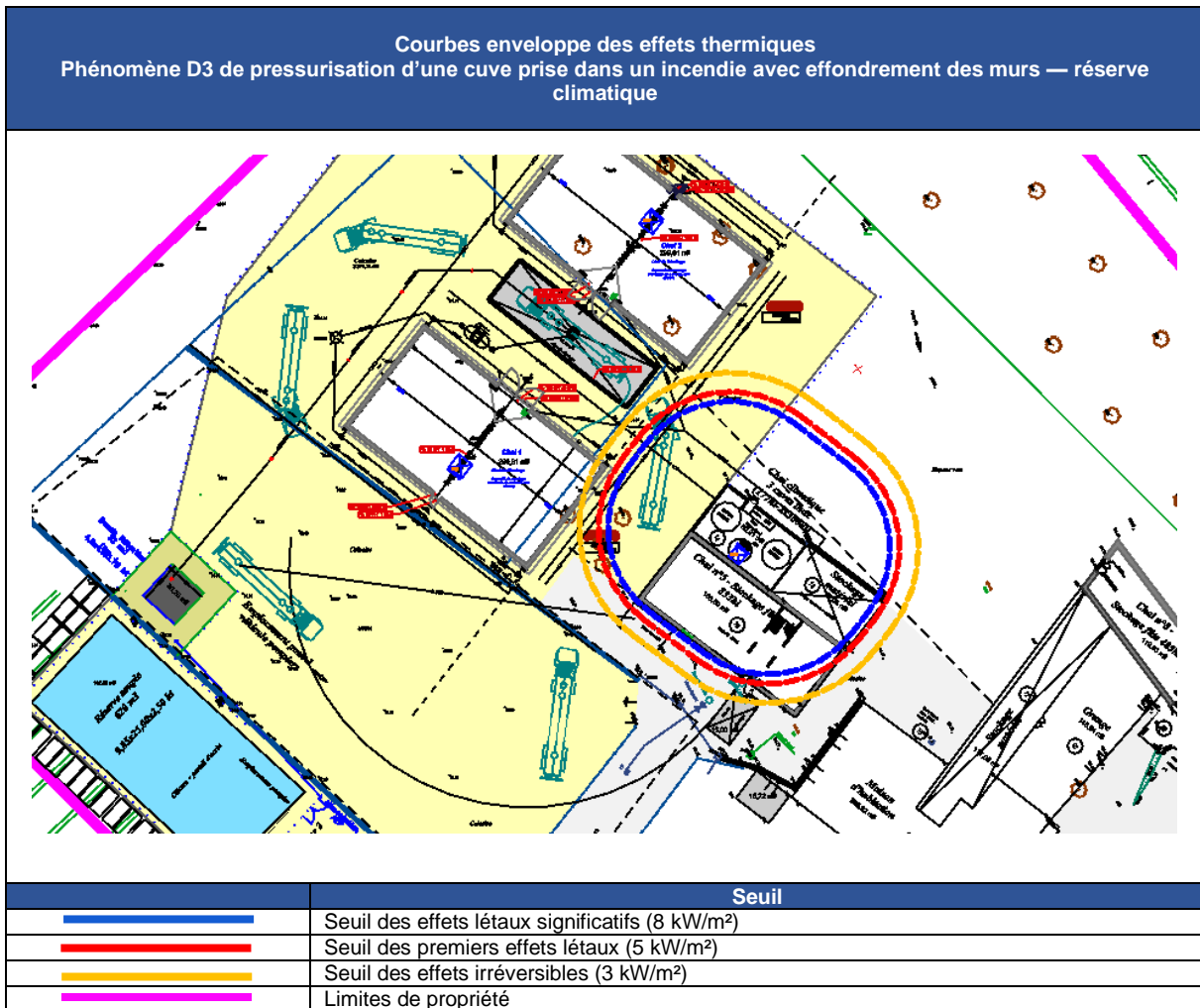


Figure 57 : Phénomène D3 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — réserve climatique

**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de cuves avec effondrement des murs, les effets thermiques atteignent le chai n° 5 et le chai n° 1, mais ne sortent pas du site.



La figure suivante représente les courbes enveloppe des phénomènes thermiques en cas de pressurisation d'une cuve dans le chai de distillation avec effondrement des murs.

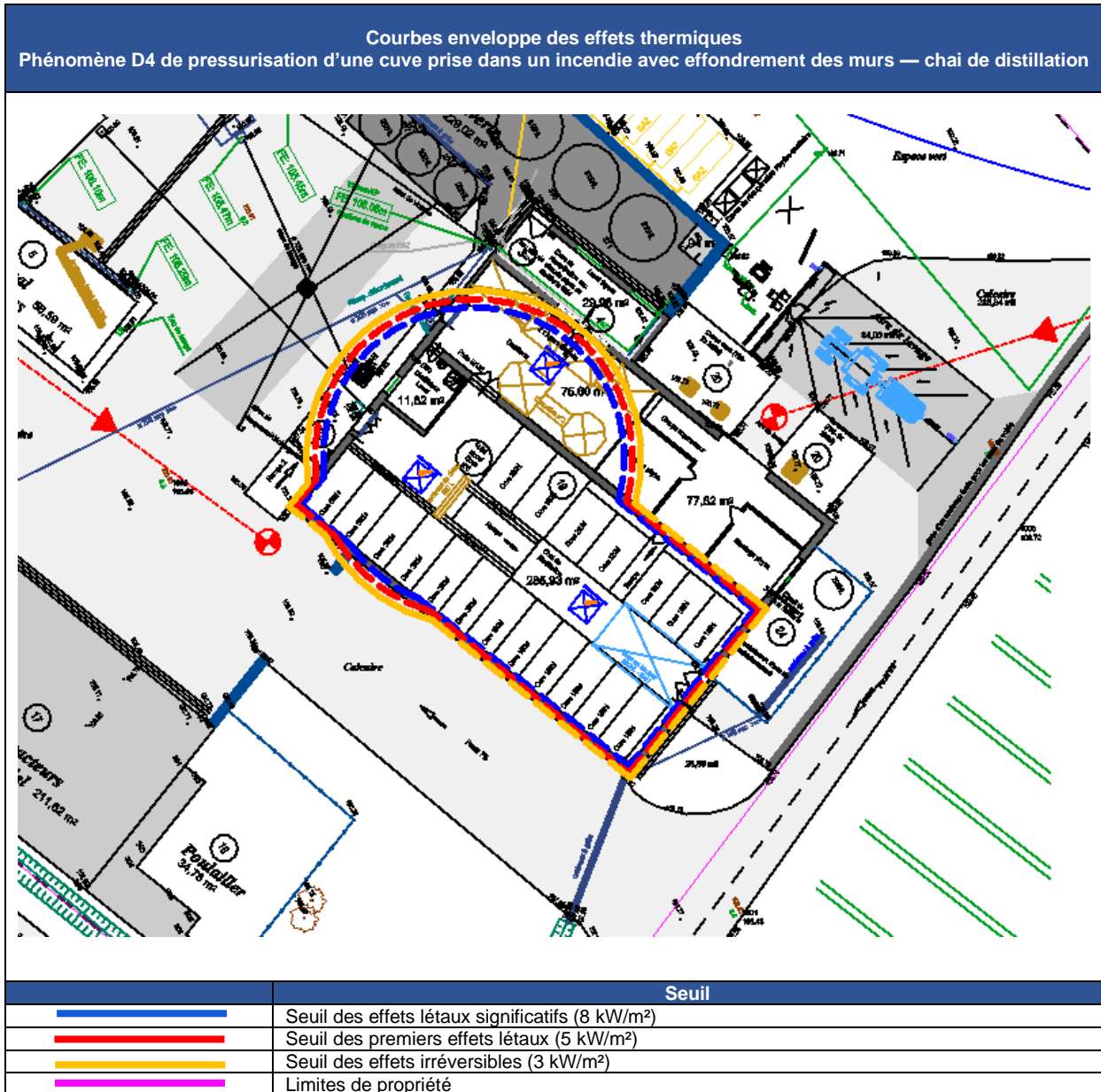


Figure 58 : Phénomène D4 — Courbes enveloppe d'effets thermiques de pressurisation d'une cuve — chai de distillation

**Remarque : le scénario de pressurisation sera toutefois rendu physiquement impossible en dotant chaque cuve d'une surface d'évent suffisante.**

En l'absence de dispositif convenablement dimensionné, en cas de pressurisation de la cuve du chai de distillation avec effondrement des murs, les effets thermiques atteignent la distillerie, mais ne sortent pas du site.



---

## 12. LISTE DES INTERVENANTS

La présente étude a été réalisée par :



ENVIRONNEMENT XO SAS  
N° SIRET : 830 339 636 000 29  
59 – 61 Avenue Beaupréau  
17390 LA TREMBLADE, FRANCE  
Tél. : 09 51 19 84 24  
Mail : cedric.musset@e-xo.fr

Intervenants : Cédric MUSSET — Responsable technique  
Alexandre RABILLON — Chargé d'études